

LE

19-G

# CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

RELIGION. PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,  
SCIENCES ET LETTRES.

---

VOLUME TROISIÈME

6ème LIVRAISON—NOVEMBRE 1890.

---

QUEBEC

IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE  
30, rue de la Fabrique, 30

1890

VOIR AVIS IMPORTANT, 3<sup>ÈME</sup> PAGE DE LA COUVERTURE

Bien que tous les articles insérés dans LE CANADA-FRANÇAIS soient examinés par le Comité de Révision, il est néanmoins entendu que chaque auteur garde la responsabilité de ses opinions.

## SOMMAIRE

Pages.

609. — DIX ANS AU CANADA : De 1840 à 1850 (suite). A. GÉRIN-LAJOIE.  
 622. — GRAND DEUIL. — Poésie..... NÉRÉE BEAUCHEMIN.  
 633. — AU TEMPS DES VIEUX CRÉOLES. — Le café des exilés. (Traduction). ..... GEO.-W. CABLE.  
 634. — À Mlle YVONNE DESAULNIERS, Agée de huit ans. — Poésie..... ERNEST MARCEAU.  
 651. — LE CANADA EN FRANCE ..... CHS DES ECORRES.  
 658. — LE SOCIALISME D'ÉTAT ET LA RÉFORME SOCIALE. (Fin)..... CLAUDIO JANNET.  
 674. — COMME AUTREFOIS. — Poésie..... SYLVAIN FORÉ.  
 675. — LA TRAITE DES PELLETERIES SOUS CHAMPLAIN. — (Suite)..... N.-E. DIONNE.  
 692. — LE PAYS DES GRANDES LACS au XVII<sup>e</sup> siècle ..... BENJ. SULTE.  
 707. — NOTES SUR LE GREFFE ET LES GREFFIERS DE QUÉBEC..... J.-EDM. ROY.  
 723. — REVUE ÉTRANGÈRE..... NAPOLEÓN LEGENDRE.  
 737. — BIBLIOGRAPHIE. — Revue des livres et revue des revues..... T. H.

## DOCUMENTS INÉDITS.

(Sur l'Acadie.— Suite.)

- 161 CII.— Remarques sur les Registres de Belle-Isle-en-Mer, par M. E. RAMEAU DE SAINT-PÈRE. (Suite.)  
 181 CIII.— Tableau de l'état des Missions — année 1753 — dans l'Acadie et parties voisines, par l'abbé de LISLE-DIEU.

## AGENTS DU CANADA-FRANÇAIS

QUÉBEC : — M. JOSEPH COTÉ, agent d'assurances, 10, rue St-Michel.

MONTREAL : — M. L. ARCHAMBAULT, 88, rue St-André.

OTTAWA : — M. E.-E. LEMIEUX, 42, rue Bolton.

ST-HYACINTHE : — MM. CHOQUET & FRÈRES, Libraires.

# DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

---

Enregistré conformément à l' " Acte des droits d'auteur. "

---

## CHAPITRE SEIZIÈME

(Suite)

*Lettre de l'honorable E. Caron à l'honorable W. Draper.*

Québec, 17 septembre 1845.

Mon cher Monsieur,

A la suite de la conversation que j'ai eue avec vous à Montréal, dans le mois dernier, je vous avais promis de me mettre en communication avec quelques personnes influentes appartenant au parti canadien-français, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer un arrangement qui aurait pour effet de les engager à prendre part à l'administration et à se joindre au parti qui est actuellement au pouvoir. Ma dernière lettre vous aura appris que j'avais travaillé à remplir cette promesse et vous aura mis au fait des raisons qui avaient retardé la conclusion de ma négociation. Ce n'est qu'aujourd'hui que je me trouve en état de vous instruire du résultat de mon entreprise ; et dans ce que je vais vous dire, je vous parlerai avec cette franchise que vous devez attendre de moi après la confiance que vous m'avez montrée.

Si je me rappelle bien notre conversation, après avoir observé qu'il y avait dans chacune des deux sections de la Province un parti puissant, celui auquel vous apparteniez par le Haut-Canada, et celui auquel j'appartiens par le Bas, vous avez insisté sur les avantages qui résulteraient à tout le pays de la réunion de ces

deux partis, de laquelle résulterait une administration forte, jouissant de la confiance de la grande majorité de la Province entière. Vous m'auriez représenté le tort causé à la partie de la population à laquelle j'appartiens, par l'isolement dans lequel nous avons été de l'administration des affaires depuis quelque temps, et vous m'avez donné les meilleures raisons du monde pour faire désirer la première de ces choses et faire disparaître l'autre. Quand nous en sommes venus à l'examen des difficultés qui se trouvaient dans le chemin qui conduit à ce résultat, nous nous sommes arrêtés aux suivantes comme étant celles qui nous paraissaient les plus sérieuses.

1 — Tous les sièges du Conseil étant remplis, comment faire place à ceux qu'on voudrait y introduire ?

2 — Serait-il juste de laisser dehors et d'abandonner certains individus influents et respectés du parti que l'on recherche, et qui cependant, à raison de leur position particulière, ne pourraient faire partie de l'administration tant que le gouvernement actuel serait au pouvoir ?

3 — Il se trouvait actuellement dans le Conseil certains membres avec lesquels ceux que l'on voudrait adjoindre pourraient difficilement fraterniser.

Plusieurs autres détails ont été mentionnés, mais comparés à ce qui précède, ils ont été trouvés de peu d'importance, et nous avons cru qu'ils pourraient être réglés avec facilité.

Cette manière d'envisager le sujet est celle sous laquelle je l'ai présenté à ceux de mes amis que j'ai consultés, et je dois tout d'abord vous dire que je n'en ai pas rencontré un seul qui, comme vous et moi, ne désirât pas sincèrement voir mettre fin à une division qui est si préjudiciable à tout le monde. Tous sont tombés d'accord sur la nécessité d'un changement, et sont convenus que ce changement, pour être durable et satisfaisant, ne pouvait s'opérer qu'au moyen de l'union ou la coalition des deux partis les plus nombreux et les plus influents dans chaque section de la Province ; et je puis vous informer que j'ai trouvé les esprits bien disposés pour marcher vers ce but.

L'à-propos et la nécessité de la chose étant une fois admis, il a fallu s'occuper des moyens de la faire réussir, et sur cet objet encore il n'y a eu qu'une opinion. Il a été posé en principe que la direction des affaires devant être entre les mains des deux partis

dominants dans chacune des sections de la Province, que l'administration ne devait pas plus conduire le Bas-Canada au moyen d'une majorité prise dans le Haut, qu'elle ne doit imposer la loi à la majorité du Haut-Canada par suite de l'aide que lui donnerait le Bas, et qu'une administration quelconque ne devait durer que tant qu'elle serait soutenue par une majorité respective dans chacune des sections de la Province.

L'on a dit que dans la partie supérieure les choses étaient telles qu'elles devaient être; que là l'administration était soutenue par la majorité, mais qu'il n'en était pas de même ici, où la minorité seule soutenait le ministère qui était opposé par la majorité; que cependant il n'y avait pas de raison de ne pas mettre ici les choses sur le même pied qu'elles sont là; que ce ne pouvait être qu'à cette condition que la majorité pourrait se joindre à l'administration d'une manière honorable et conforme aux principes.

L'on n'a aucune objection quant à la manière dont elle est composée pour le Haut-Canada; l'on insiste sur le même droit pour le Bas-Canada. L'on dit que les personnes en place actuellement ne devraient pas être un obstacle à l'arrangement en contemplation, puisque d'après le système de gouvernement sous lequel nous vivons, en acceptant une situation, elles ont dû s'attendre à la céder du moment que d'autres, d'après les circonstances, seraient plus en état qu'elles de conduire les affaires d'une manière avantageuse pour le pays. L'on est d'avis que s'il est nécessaire d'effectuer dans le Conseil un plus grand nombre de vacances que celles dont il a été question entre nous, l'intérêt ou la convenance individuels de ceux que cette mesure atteindrait, ne devraient nullement être pris en considération. Il faudrait remplir les situations par ceux qui jouiraient de la confiance du plus grand nombre, et si l'on adoptait cette règle, l'on verrait de suite disparaître la première difficulté que nous nous sommes faite, celle de trouver des situations pour ceux qu'il serait à propos et avantageux de faire entrer dans l'administration.

L'on pense que quelqu'un devrait être chargé d'élaborer et de proposer les bases du nouvel arrangement, et de soumettre les noms de ceux que l'on voudrait y faire entrer. Tout en désirant donner une majorité dans l'administration au parti qui est en majorité dans cette portion de la Province, l'on est disposé à faire à la minorité une part raisonnable dans la direction des affaires

et à la voir représentée dans le Conseil d'une manière équitable. Quelques noms appartenant à cette catégorie, qui ont été mentionnés, donneront, je pense, satisfaction générale.

L'on a vivement senti la difficulté que nous anticipions tous deux, résultant de l'exclusion qu'il fallait faire de l'arrangement projeté, de certains individus influents et qui, sous d'autres circonstances, auraient dû y être admis avec avantage. Cependant en s'en tenant au principe énoncé plus haut que les personnes ne devraient pas être un obstacle à la réalisation d'un projet avantageux au pays, il a été de suite entendu que l'on n'insisterait pas pour le moment sur l'admission au pouvoir de ceux contre lesquels l'on savait exister des objections que l'on n'espérait pas faire disparaître, persuadé que l'on était que ces personnes sauraient apprécier les motifs qui auraient fait agir leurs amis, et qu'elles ne se croiraient pas délaissées ni sacrifiées parce que l'on aurait été forcé de céder à une impérieuse nécessité que l'on regrettait. Quant à l'un de ceux-là, M. La Fontaine, je suis autorisé à dire qu'il verra avec plaisir se former une administration jouissant de la confiance du pays, et que c'est de bon cœur qu'il soutiendrait, quoiqu'il n'en ferait pas partie, une pareille administration qui serait composée d'hommes dont il approuverait les principes. L'on m'a donc donné à entendre, et je puis à peu près vous assurer que la seconde de vos objections est bien loin d'être insurmontable.

Quant à la troisième (la présence dans le Conseil de personnes qui pourraient empêcher d'y entrer d'autres dont les services seraient nécessaires), elle se résoud par les mêmes raisons que celles qui ont été émises pour surmonter la première, et l'on dit que s'il se trouve dans le Conseil quelques membres avec lesquels raisonnablement ne pourraient pas siéger ceux qui, plus qu'eux, seraient en état de faire l'avantage du pays, il faudrait bien que ces membres cédassent leur place, et en cela ils ne feraient que remplir la condition à laquelle ils se seraient soumis en entrant en office.

Ce qui précède doit vous faire comprendre que l'on est d'avis que l'administration pour cette partie de la Province devrait être reconstruite; que le changement que l'on y ferait en substituant une ou deux personnes à un égal nombre de celles qui en font maintenant partie, serait sans résultat effectif, n'apporterait aucune

force au ministère, ne ferait qu'isoler ceux qui accepteraient, de leurs concitoyens; que cette mesure serait en pure perte pour le gouvernement, en même temps qu'elle serait très dommageable politiquement parlant à ceux qui s'y prêteraient. Je vous assure que c'est là l'opinion de tous ceux à qui j'en ai parlé; et cela étant, ou bien vous ne trouverez personne disposé à se prêter à l'arrangement que vous avez en vue (celui de remplacer les deux membres qui se seraient retirés) ou bien si vous trouviez quelqu'un qui le fît, celui là ne vous serait d'aucun avantage.

Telles sont les informations que j'ai pu recueillir; je les crois conformes aux idées de la grande majorité de ceux qui se mêlent d'affaires dans cette partie de la Province. Le réalisation de cet objet n'est pas sans difficulté, mais elle est possible, et si c'est le seul moyen que l'on ait de rétablir la paix, la tranquillité et la satisfaction dans le pays, il faudrait l'obtenir à tout prix. Je m'estimerai bien heureux, si je puis contribuer à amener ce résultat, et à cette fin comme pour toute autre qui tendrait au bien être du pays, vous pouvez disposer de moi à volonté.

Espérant que vous voudrez bien excuser le peu d'ordre qui règne dans cette lettre écrite à la hâte au milieu de nombreuses occupations, j'ai l'honneur de me soucrire avec la plus haute considération et la plus parfaite estime,

Cher monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

ED. CARON.

---

*L'honorable W. Draper à l'honorable E. Caron.*

Montréal, 16 octobre 1845.

Mon cher Monsieur,

Vous n'avez peut-être pas remarqué par les journaux que j'ai été un peu plus d'un mois absent, en circuit, d'où je n'ai été de retour qu'hier, et vous voudrez bien, j'en suis sûr, me pardonner de ne pas faire plus dans ce moment que d'accuser la réception

de votre lettre du 17, et de vous remercier bien sincèrement des explications franches qu'elle contient.

Vous sentirez que j'ai besoin de réfléchir avant que je puisse pleinement apprécier jusqu'à quel point mes efforts peuvent réussir à amener à un résultat favorable le sujet de nos conférences. Je désire bien ardemment et de tout mon cœur obtenir un résultat aussi avantageux, content soit de participer à cette tâche, ou d'être témoin de son succès accompli par d'autres.

Je vous écrirai aussitôt que j'aurai pu consacrer au sujet le temps que son importance exige; car personne ne comprendra mieux que vous que, tandis qu'individuellement je suis prêt à faire tous les efforts pour atteindre un but que je regarde comme si désirable, à cette fin je vous ai fait part sans réserve de mon désir de connaître quelle chance il y avait de réussir auprès de ceux avec lesquels vous êtes plus particulièrement lié, j'ai besoin de m'assurer de beaucoup de coopération de même que d'entrer dans beaucoup de consultation avec ceux avec lesquels, aussi bien que ceux sous lesquels j'agis, avant que je sois capable de vous répondre dans le même esprit que celui dans lequel vous m'avez si obligeamment écrit, etc.

W. H. DRAPER.

---

*L'honorable W. Draper à l'honorable E. Caron.*

(Confidentielle.)

Montréal, 19 novembre 1845.

Mon cher Monsieur,

D'après la confiance que vous avez bien voulu placer en moi, vous devez vous attendre à apprendre de moi ce qui, dans tous les cas, je pense, devrait être tenté pour accomplir le seul but que nous nous sommes proposé, savoir, faciliter la formation d'un gouvernement qui posséderait la confiance du pays généralement. J'ai souvent réfléchi sur le sujet, avec un bien vif désir d'amener une bonne intelligence avec le parti auquel vous êtes lié comme



constituant la majorité de la représentation du Bas-Canada dans l'Assemblée. La maladie de lord Metcalfe m'a empêché de lui soumettre la question. Mais quant à mes propres vues, je puis vous en faire part sans réserve.

Je sens fortement qu'il y a des obligations auxquelles comme homme politique et comme homme d'honneur, je ne puis manquer en ce qui regarde des tiers, tandis que d'un autre côté j'ai droit d'espérer de leur part ce que, pour des raisons publiques, je suis disposé à faire.

Maintenant je suis, comme je vous l'ai dit, prêt à céder ma place. Je n'apprécie pas assez la vie publique pour m'y *cramponner*, ou pour adopter une ligne de conduite autre que celle que je puis ouvertement justifier pour y demeurer. Voilà pour moi.

J'ai senti que notre Conseil avait besoin d'être fortifié, et que les charges d'orateur du conseil législatif et de président du conseil exécutif pouvaient être réunies à l'appui de mon projet, comme moyen d'économie publique.

La position de M. Viger, je le sens, lui donne des droits à toute la considération possible de ma part. Je dois avoir pour lui, comme vous le sentirez vous-même j'en suis certain, tous les égards qui sont dûs à ses sentiments et à ses désirs. Mais je ne vous cacherai pas, et je vous répèterai ce que je vous ai déjà dit, que je considère depuis longtemps l'abandon par lui de la place qu'il occupe, comme essentiel à la force du gouvernement. La manière d'effectuer cette retraite est un autre sujet de considération.

Quant à mes autres collègues du Bas-Canada, MM. Daly, Papineau et Smith, je puis vous dire ce que je pense de leurs sentiments, spécialement quant aux deux premiers. Ils ne tiennent pas pas à garder leurs places, pour ne point embarrasser le gouverneur ou son successeur, dans la formation de son Conseil. J'ai souvent eu des conversations avec M. Papineau, et d'après ce qu'il m'a dit, je suis persuadé qu'il n'hésiterait pas un moment à se retirer pour le bien de son pays plutôt que de créer des difficultés en restant au pouvoir. Pour M. Smith, je n'ai eu aucune conversation avec lui sur la possibilité de sa retraite.

Je puis répondre pour MM. Morris et Cayley comme pour moi-même que nous ne demeurerons en charge qu'autant que nous

pourrons le faire sans compromettre nos caractères comme individus, et que nous y serons utiles au public. Si ces deux bases nous manquaient, nous nous retirerions. Aucun de nous ne soulèverait de difficultés sur la voie des arrangements pour la formation d'un bon gouvernement.

Ces prémisses étant posées, je désire maintenant vous faire cette question, afin de prévenir tout malentendu par la suite, et de me mettre en mesure d'agir franchement dans cette question vis-à-vis de ceux *avec lesquels* ou par *l'ordre* desquels je dois agir, comme je vous avais informé dans ma dernière lettre : " Quelles situations devraient être rendues vacantes, ou quels changements devraient être faits dans l'administration pour satisfaire aux justes attentes des Canadiens-français en général, et pour obtenir leur appui ? " Je ne vous demande pas de nommer personne, vu que le temps pour une pareille proposition n'est pas encore venu ; et ce ne serait pas non plus là, la manière de le faire. Mais si je puis dire distinctement ce que l'on veut comme *sine quâ non*, je suis en position de mettre franchement la question devant ceux qui y ont droit et de me consulter avec eux tous sur ce que nous conseillerons. Vous verrez j'en suis sûr, que je ne puis autrement agir honorablement vis-à-vis de mes collègues.

Jusqu'ici nos communications ont été restreintes à nous deux. L'estime que je porte à votre caractère, ma confiance dans votre jugement et la considération que j'ai pour la haute position que vous occupez, m'ont fait désirer une explication, afin que je puisse, en faisant connaître mes propres opinions (si vous croyez devoir faire connaître les vôtres,) savoir quelle espérance il y avait pour un rapprochement.

Jusqu'ici notre confiance, je le crois, a été mutuelle. Votre dernière lettre contient un exposé franc et intéressant de vos idées générales et de celles de vos amis politiques. Je puis maintenant avancer, du moment que j'ai votre réponse ; mais comme ce que j'ai à faire est de mettre la question devant le gouverneur et mes collègues, je ne puis le dire, sans votre consentement ayant à y mêler votre nom ainsi que l'expression de votre avis sur la question que je vous ai posée quant aux changements qu'il était nécessaire de faire.

Croyez-moi, etc.,

L'HONORABLE M. CARON.

W. H. DRAPER,

*L'honorable E. Caron à l'honorable W. H. Draper.*

Québec, 26 novembre 1845.

Mon cher Monsieur,

Votre billet du 24 a été reçu ce matin. En m'annonçant le départ de Son Excellence, vous me dites que vous vous hâtez de me transmettre cette information, vu que cette nouvelle pourrait changer nos vues sur la nature de la dernière lettre que vous m'avez écrite.

En effet ce départ ne peut manquer d'avoir le résultat que vous anticipez.

Dans les communications que nous avons eues ensemble, vous savez que je ne me suis jamais donné pour chef de parti; je me suis seulement prêté, et cela je l'ai fait bien volontiers, à servir d'intermédiaire entre ceux que notre parti regarde comme ses chefs et vous-même, afin de leur faire parvenir les communications que vous avez bien voulu me faire, et aussi pour vous transmettre leurs vues et leurs idées sur le sujet qui nous occupait. En m'acquittant de cette tâche, je ne vous ai pas caché mes propres opinions; mais cette partie n'étant que secondaire, toujours j'ai voulu vous faire connaître ce que voulaient et exigeaient les guides du parti avec lequel vous vouliez négocier un rapprochement. Je n'ai prêté mon ministère à cette fin que parce que je savais qu'il existait des obstacles momentanés qui empêchaient que les communications pussent aisément se faire d'une manière directe entre l'administration actuelle et ceux auxquels il fallait s'adresser pour atteindre le but désiré. Les obstacles, ce me semble, n'existent plus et ne doivent plus exister, et par conséquent ma mission doit cesser avec les causes qui l'on fait naître.

Je serais fâché pourtant que vous conclueriez de ceci que je refuse d'aider à un rapprochement que nous paraissions tous deux désirer; tout au contraire, je suis prêt à faire tout en mon pouvoir pour en faciliter la conclusion. Mais comme vous avez sur les lieux ceux de qui dépend en grande partie le succès de l'arrangement, il me paraît plus convenable, plus facile et plus expé-

ditif de traiter directement avec eux, tout en vous invitant à ne vous gêner aucunement avec moi, et à m'indiquer librement de quelle manière je puis être utile.

Je suis bien sincèrement,

Tout à vous, .

ED. CARON.

---

*L'honorable M. Draper à l'honorable M. Caron.*

Montréal, 26 novembre 1846.

• Mon cher Monsieur,

Lé départ de lord Metcalfe a eu lieu ce matin. Quoique cet événement n'altère en rien l'opinion que j'ai de la nécessité de renforcer l'administration locale, il change néanmoins d'une manière essentielle la position dans laquelle je me trouve maintenant et celle dans laquelle je pouvais me trouver par la suite, et encore plus les moyens que j'aurais eus d'effectuer quelque chose d'utile et de satisfaisant.

J'ai cru de mon devoir, lundi, le jour où j'ai eu la première communication officielle de l'intention de Son Excellence de vous la faire connaître et de vous dire en même temps combien cet événement affecte ma position, d'autant que vous avez droit d'attendre de moi l'information la plus prompte de tout ce qui peut influencer vos propres opinions et vos actions sur ce sujet.

W. H. DRAPER.

---

Après la lecture de cette correspondance, M. Draper se leva et fit un discours plein de tact et d'habileté pour justifier sa conduite envers son propre parti et envers le parti bas-canadien ; il ne put nier toutefois qu'il n'eût voulu sacrifier trois ou quatre de ses collègues pour attirer à lui la majorité du Bas-Canada et donner de la force au gouvernement. C'était là le grand point. M. Watts, un des représentants des cantons de l'Est, et partisan du gouver-

nement, désaprouva hautement la conduite de M. Draper, qui avait voulu, dit-il, sacrifier sept ou huit membres de la minorité bas-canadienne qui donnaient leur appui au ministère pour obtenir l'appui de vingt-sept à trente autres députés du Bas-Canada, et cela sans communiquer avec aucun des amis politiques auxquels il devait la haute position qu'il occupait. M. Viger prit occasion de dire que cette correspondance "le justifiait complètement aux yeux du pays de toutes les accusations d'ambition et de convoitise portées contre lui par la presse depuis plus de deux ans," puisqu'il y était déclaré qu'il avait toujours été prêt à se retirer du cabinet pour faire place à ses compatriotes. Puis il déclara que cette correspondance strictement confidentielle n'aurait jamais dû être publiée. M. Draper qui ne savait trop comment sortir de sa position embarrassante laissa entendre que M. Caron n'avait pas compris la mission dont il avait été chargé ; de son côté, M. Caron se plaignit de ce que M. La Fontaine eût donné publicité à certaine partie de la correspondance qui aurait dû être regardée comme strictement confidentielle. M. La Fontaine allégua les raisons déjà citées et en particulier la lettre de M. Caron l'informant qu'il était déterminé à publier lui-même, et en son nom, les lettres en question. Ce différend tout personnel donna lieu à une polémique assez vive dans la presse, et cette fois encore, la forme faillit l'emporter sur le fond. Pour le public éclairé, qui savait toutes les difficultés qu'entraînent les négociations politiques comme celle dont il s'agissait, et tous les soins qu'il faut pour les mener à bien, sans froisser les sentiments de quelqu'une des parties intéressées, il s'expliqua facilement ces susceptibilités si naturelles aux hommes d'honneur, et laissa de côté les discussions purement personnelles pour ne s'arrêter qu'au but et aux intentions des négociateurs.

Il faut dire que, au moins M. La Fontaine avait pris dans cette circonstance le parti que doit prendre tout homme prudent, chaque fois qu'il s'agit d'une question où la délicatesse et l'honneur peuvent être engagés ; il avait laissé toute la question au bon jugement de ses amis. M. Baldwin, qui pouvait être considéré comme une autorité dans les questions de cette nature, déclara sans hésiter que la démarche de M. La Fontaine était justifiable en tous points ; que de pareilles explications étaient très fréquentes dans le parlement d'Angleterre. "Pour moi,

ajouta-t-il avec chaleur, je suis prêt à prendre ma part de la responsabilité de cette démarche ; bien plus, je veux que tout retombe sur moi. ” M. Baldwin faisait preuve dans cette circonstance de cet esprit généreux et chevaleresque qui l’a animé durant toute sa vie, puisque le but des négociations en question était de l’isoler lui et son parti de ces amis bas-canadiens.

Ce que regrettèrent quelques amis de M. Caron, lorsque toute la correspondance fut publiée, ce fut de voir que dans une lettre à M. Draper, en date du 8 septembre 1845, il se montrait désireux de voir une réaction s’opérer en faveur du gouvernement de sir Chs Metcalfe, sentiment qu’il avait laissé ignorer à M. La Fontaine. Ce dernier ne put s’empêcher de dire publiquement que s’il eût eu connaissance de cette lettre, sa correspondance avec M. Caron aurait été immédiatement discontinuée.

Le 13 avril, l’orateur, sir Allan N. MacNab, annonça à la Chambre que l’état de santé sans espoir de lady MacNab l’obligeait de demander à la Chambre de le dispenser, pour le reste de cette session, de remplir ses devoirs de président. Il ne pouvait y avoir d’opposition à cette demande ; la Chambre s’y attendait même depuis quelque temps, et l’impression générale avait été d’abord que M. Moffatt serait nommé pour remplacer temporairement sir Allan N. MacNab. Mais pour une raison ou pour une autre, M. Draper proposa l’honorable A.-N. Morin. Le choix ne pouvait être plus judicieux. M. Morin fut élu sans opposition, et le gouverneur se rendit ce jour-là même au parlement pour être mis au fait de son élection <sup>1</sup>.

Le même jour (13 avril) la Chambre reçut un message du gouverneur lui recommandant la réclamation de £4,500 faite par l’honorable L. - J. Papineau, pour ses arrérages de traitement comme orateur de la chambre d’Assemblée du Bas-Canada. Une résolution votée par le comité des subsides, le 29 mai suivant, déclara que cette somme était due et qu’elle devait être payée à même les fonds consolidés de la Province.

La question de la liste civile qui avait fait le sujet des délibérations de l’assemblée législative, à chaque session depuis l’union des deux provinces, revint encore sur le tapis ; mais cette fois une résolution fut votée, déclarant que la disposition de deniers

1 — Sir Allan N. MacNab ne reprit le fauteuil que le 19 mai suivant.

prélevés sur les sujets de Sa Majesté en cette province ne pouvait constitutionnellement se faire que par leurs représentants assemblés en parlement provincial; et que, quoique les circonstances particulières dans lesquelles le Canada se trouvait placé, à l'époque de l'acte d'union eussent pu faire croire qu'il était expédient de former une liste civile comme on l'avait fait, cette disposition ne devait pas être regardée comme justifiant l'emploi des revenus publics par aucune autre autorité que celle de la Législature. Quelques jours après, une autre résolution fut votée, déclarant que les sommes payables pour l'administration de la justice et les autres dépenses indispensables au gouvernement, (formant en tout £70,481-15-3) seraient prises et acceptées par Sa Majesté, sous forme de liste civile, au lieu et place de tous les revenus territoriaux et autres alors à la disposition de la Couronne; que les trois cinquièmes de ces revenus seraient portés au compte du fonds consolidé, et que durant la vie de Sa Majesté et les cinq années suivantes, les deux autres cinquièmes seraient pareillement portés au compte du dit fonds consolidé.

Ces diverses sommes ne devaient être payables que lorsque les clauses de l'Acte d'Union relatives à la liste civile auraient été révoquées par un acte du parlement impérial.

L'acte de la législature canadienne à ce sujet fut réservé pour sa sanction, au bon plaisir de Sa Majesté<sup>1</sup>.

1 — Disons tout de suite que la sanction royale fut donnée par Sa Majesté le 16 août 1847, et que la proclamation de lord Elgin à cet effet fut publiée dans la *Gazette du Canada* du 11 octobre 1847.

La Province n'avait, il est vrai, rien gagné matériellement, mais elle avait obtenu de la mère patrie la reconnaissance d'un principe constitutionnel de la plus haute importance.

## GRAND DEUIL

---

Dans le clair-obscur de la pièce close,  
Aux pâles clartés d'un flambeau tremblant,  
Rigide, et grandi par la mort, repose  
Le corps d'un enfant habillé de blanc.

Sous la mousseline, on voit les mains jointes,  
La mate blancheur des doigts ivoirins,  
Les cheveux pleins d'ombre, et les tempes ointes,  
Qu'auréole un flot de rayons sereins.

Jamais, des flancs purs du neigeux carrare,  
L'art n'a fait surgir un ange plus beau  
Que cet Ariel, à la forme rare,  
Qui git, radieux et calme, au tombeau.

Sous l'eau sainte et sous l'huile du saint chrême  
Le front du martyr s'est rasséréné ;  
La figure dit l'extase suprême,  
La calme douceur du prédestiné.

La chambre de deuil est toute drapée  
De gaze. Nul bruit. Plus rien. Par moment,  
Une faible voix tendre, entrecoupée  
De soupirs, gémit désespérément.

Ils sont là, tous deux, le père et la mère,  
Abattus, défaits, tristes à mourir :  
Nul mal n'est égal à leur peine amère ;  
Nul ne les fit tant pleurer, tant souffrir.

Après tant de coups, on croyait — quel rêve !  
Bien s'être acquittés de souffrir. Il faut  
Pleurer et souffrir et pleurer sans trêve :  
C'est la volonté du Dieu de là-haut.



Dix ans ! c'est le fils, l'aîné, l'espérance,  
 La joie et l'amour de deux malheureux.  
 Cher bonheur qu'il faut payer en souffrance !  
 Oh ! que le chemin du ciel est affreux !

Ils sont là tous deux, esseulés, funèbres,  
 Sans parler, cherchant, presque fous, à voir  
 Dans ces yeux déjà voilés de ténèbres  
 La faible lueur d'un suprême espoir.

Lourdes de sommeil, fixes, les paupières  
 S'ouvrent à demi ; dans les yeux hagards  
 Flotte, encor mouillé des larmes dernières,  
 L'adieu triste et doux des derniers regards.

La mort pâle a ceint de ses violettes  
 Ce pur et beau front d'albâtre rosé ;  
 Et la bouche fine, aux lèvres muettes,  
 Sourit d'un divin sourire apaisé.

Ils sont là, cloués au sol, sous l'empire  
 De ce captivant sourire trompeur ;  
 La mère, à genoux, sans prier, soupire,  
 Le père, debout, est blanc de stupeur.

La femme nerveuse et frêle se pâme,  
 En larmes de sang son cœur coule à flots ;  
 L'homme, fait aux deuils, aux douleurs de l'âme,  
 Ne pouvant pleurer, éclate en sanglots.

Parfois, doucement, une main qui tremble  
 De crainte et d'amour, soulève à demi  
 Le suaire : on voit s'incliner ensemble  
 Deux fronts au-dessus de l'ange endormi.

Qu'il est beau ! la nuit d'outre-monde voile  
 A peine l'éclat de l'esprit éteint ;  
 L'âme transparait ; telle une humble étoile  
 Nous luit, à travers l'ombre, au ciel lointain.

Mystère cruel ! s'il dormait ? Quel doute !  
- La pensée, éther vif, rayon subtil,  
Au ciel, brusquement, s'en va-t-elle toute ?  
Un reste des sens en nous survit-il ?

Vagues questions, sans suite, sans nombre,  
Que se fait tout bas le cœur criminel ;  
Dédale infini, de plus en plus sombre,  
Où vague et se perd l'amour maternel.

Minuit sonne. Au front baisant le cadavre,  
Les derniers amis du cher petit mort  
S'enfoncent, en proie au deuil qui les navre,  
Dans l'obscurité du logis qui dort.

Et l'horloge au lourd balancier lent, tinte,  
Lugubre, le glas de l'heure qui fuit ;  
Et le grave son, que rythme la plainte  
Du vent, assombrit l'horreur de la nuit.

O douleur ! ô nuit ! Quand verrons-nous poindre  
Ces jours éternels, longtemps attendus ?  
Oh ! quand pourrons-nous à jamais rejoindre  
Tous ces morts aimés qu'on croyait perdus ?

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

---

# AU TEMPS DES VIEUX CREOLES

## NOUVELLES LOUISIANAISES

PAR GEO. W. CABLE

Traduites de l'anglais par LOUIS FRÉCHETTE

---

### VI

#### LE CAFÉ DES EXILÉS

---

Ce qui, en 1835 — je crois qu'il disait en 1835 — était une réalité bien tangible sur la rue de Bourgogne — je crois qu'il disait rue de Bourgogne — n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir.

Néanmoins son histoire m'a été racontée d'une façon si intéressante, qu'en ce moment même le vieux Café des Exilés se dessine clairement devant mes yeux, dans les nuages flottants de la rêverie ; et je suis sûr que je le vois tel qu'il était au bon vieux temps.

C'était un antique cottage créole d'un seul étage, à demi accroupi sur le trottoir, comme les femmes chactas qui vendent des lauriers, des sassafras et des immortelles.

Il s'entourait d'une haute et solide clôture de planches qui dérobaient à l'œil un jardin en miniature, dont les allées s'étendaient du côté sud.

Les rameaux d'un vieux saule se penchaient au-dessus de la toiture en tuiles arrondies, et cachaient en partie l'enduit de stuc décoloré qui s'effritait et tombait parcelle à parcelle dans le jardin, comme si l'antique café, se dépouillant avant de plonger dans l'oubli, laissait tomber son vêtement pour l'exécution.

Au sommet du vaste pignon oblique, abrité par un auvent en bois brut, comme le regard d'une vieille femme à l'ombre de sa main ridée, j'aperçois la fenêtre de Pauline.

Oh ! la ravissante vision que l'image de cette jeune fille — ne fût-ce que pour un instant — se penchant en dehors de la croisée

pour y suspendre la cage d'un oiseau moqueur, et regarder dans le jardin, où j'entrevois, par-dessus la vieille clôture de planches, la cime du figuier, le massif vert pâle des bananiers, le haut palmier avec ses couronnes dentelées, les deux orangers de Pauline élevant vers elle leurs branches chargées des promesses de l'automne, la large et rougissante touffe de laurier-rose aux tiges multiples, et les rameaux crépus du grenadier chargés de pommes tachetées, et parsemés çà et là de tardives fleurs violettes !

Pour me servir d'une figure de rhétorique, le Café des Exilés a fleuri, a porté ses fruits et les a laissés tomber depuis longtemps.

Ou plutôt le temps et la fatalité, ainsi que deux nouveaux Adam et Eve impunis, sont venus tous deux abattre ses grappes, de même que nous séparons du tronc le fardeau doré du bananier ; et aussi, comme un bananier qui a donné ses fruits, le vieux café a-t-il été rasé pour faire place à de nouvelles pousses plus neuves et plus vivaces.

Cela me contrarierait, je pense, d'aller là maintenant — maintenant que je sais l'histoire — et de revoir le vieil emplacement où s'élève à présent le *Shoo-fly Coffee House*.

Il m'est beaucoup plus agréable de fermer les yeux et de faire revivre dans mon esprit le portique sans prétention du vieux café, avec ses enfants — c'est ainsi que je me figure ces exilés — — traînant dehors leurs fauteuils à bascule pour s'asseoir en groupe, comme d'habitude, sous la projection saillante du toit, jetant son ombre sur le trottoir de la rue de Bourgogne.

C'est en 1835 que le Café des Exilés fut — comme on pourrait le dire — en pleine floraison.

Le vieux M. d'Hémecourt, père de Pauline et patron du café, — lui-même un réfugié de Saint-Domingue — fut la providence, humaine au moins, qui présida à sa fondation.

Quand les portes vitrées et garnies de rideaux blancs s'ouvraient en laissant échapper les petites bouffées de fumée de la cigarette du patron, c'était comme une exhalaison de fleurs de catalpa, et les exilés accouraient comme des essaims d'abeilles se pressant dans l'étroite salle pour déguster sa riche variété de sirops des tropiques, ses limonades, ses orangeades, ses orgeats, ses grogs et ses vins étrangers, tout en causant de la chère patrie, c'est-à-dire des Barbades, de la Martinique, de Saint-Domingue et de Cuba,

Il y avait là Pedro, Benigno, et Fernandez, et Francisco et Benito. Benito était un homme de haute taille, au teint basané, avec d'immenses moustaches grises et des cheveux aussi hérissés que le gazon des tropiques, et gris comme la cendre. Quand il daignait ôter sa cigarette de ses lèvres, il vous disait d'une voix caverneuse et avec un sourire grimaçant qu'il avait "trengté-sept ans."

Il y avait Martinez, de Saint-Domingue, jaune comme un canaris, toujours assis avec une jambe repliée sous lui, et se tenant la nuque dans ses mains croisées et appuyées sur le dossier de sa chaise berçante. Son père, sa mère, ses frères et sœurs, tous avaient été massacrés durant les luttes de 1821 et 1822 ; lui seul avait échappé pour raconter la chose, et il la racontait souvent, avec cette étrange et enfantine insensibilité pour les grandes douleurs qu'on remarque chez les peuples latins.

Mais outre ceux-là, et beaucoup d'autres qu'il est inutile d'énumérer, il y avait deux individus en particulier autour de qui tourne, comme autour d'un double centre, toute l'histoire du Café des Exilés, du vieux M. d'Hémecourt et de Pauline.

Le premier était Manuel Mazaro, dont les petits yeux mobiles étaient aussi noirs et aussi brillants que ceux d'une souris, dont le léger babil s'harmoniait avec sa brune figure féminine, et dont les boucles luxuriantes frisaient si joliment et brillaient d'un si merveilleux noir, sous les bords élégants et crânes de son blanc panama.

Il avait des mains de femme, bien que ses ongles fussent teints par la fumée des cigarettes. Il pinçait délicieusement la guitare, et portait un couteau sous les basques de son habit.

L'autre était le major Galahad Shaughnessy.

Il me semble voir celui-ci dans son habit blanc, garni de boutons de cuivre, sous lequel apparaissait un ceinturon sans sabre. Son caractère bon enfant se peignait dans ses yeux bleu de mer ; il s'appuyait légèrement sur le portique du Café des Exilés comme un enfant sur sa mère, et laissait jouer ses doigts sur un panier rempli de citrons odorants, tout en guettant l'occasion de frapper sous la cinquième côte quelque grave Créole, d'une bonne vieille plaisanterie irlandaise.

Le vieux d'Hémecourt l'avait pris en affection.

Suivant son expression, les Créoles espagnols étaient froids et bouillants tout à la fois, mais sans chaleur communicative.

Il n'en était pas ainsi du major Shaughnessy, et souvent on les voyait tous deux, séparés des autres, parlant à demi-voix et se faisant des confidences comme deux écoliers.

Le bon vieux touchait alors à la soixantaine. Il pouvait en conter long sur Saint-Domingue, où, encore enfant, il avait été emmené de la Martinique, et d'où il s'était réfugié à Cuba et ensuite à la Nouvelle-Orléans, lors de l'exode de 1809.

Le sort voulut un jour que Manuel Mazaro, en passant à portée d'oreille, découvrit que, de tous les enfants du Café des Exilés, Galahad Shaughnessy était le seul à qui le patron fit de longues confidences au sujet de sa fille.

Ces confidences, entendues à demi, et grossies comme les objets qu'on voit à travers la brume, sans signification réelle pour Manuel Mazaro, mais auxquelles son naturel défiant prêtait un caractère suspect, n'étaient que le récit des froissements subis par le vieillard entre sa pauvreté et sa fierté, dans ses longues luttes soutenues dans l'intérêt de la petite Pauline, pour commander le respect d'un monde superficiel habitué à ne juger que sur les apparences.

C'était au moment où il prononçait ces paroles que Manuel Mazaro s'était approché.

Le vieillard s'interrompit ; le major, assis de côté sur sa chaise, releva son menton appuyé sur son coude ; et Mazaro, après s'être arrêté un instant d'un air embarrassé, s'éloigna avec ce que peut contenir de dépit concentré un cœur de Cubain où le sang indien n'est pas étranger.

Il s'éloigna, et M. d'Hémecourt reprit son entretien.

Il racontait comment, réduit à la dernière extrémité, — en partie pour faire face au besoin et en partie par affection pour tant de gens sans asile, — il avait ouvert le Café des Exilés.

Les liqueurs fortes et les gros mots y devant être inconnus, il avait espéré ne pas soulever de préjugés chez les personnes intelligentes ; mais il s'était trompé. Il pensait bien que les gens se disaient entre eux : " C'est une excellente jeune fille qui mérite le plus grand respect ; " et ils la respectaient en conséquence ; mais ils ne venaient jamais la visiter.

— Un café est un café, disait le vieillard. On n'y peut rien ; bien que le Café des Exilés soit bien différent des autres.

— Il est bien différent du Café des Réfugiés, insinua l'Irlandais.

— Il en diffère du tout au tout, dit M. d'Hémecourt.

Et il jeta ses regards sur les murs. Les tablettes étaient alléchantes sous leurs rangées des sirops rafraîchissants que seul il avait le secret de confectionner.

L'expression de son visage passa de la tristesse à une douce fierté, éloquente quoique muette.

Interrompons un instant notre histoire pour écouter ce que cette expression disait :

— Si quelque pauvre exilé de n'importe quelle île où croissent les goyaviers, les manguiers ou les bananiers a besoin d'une gorgée de liquide qui lui rappelle sa patrie perdue dans la verdure des cocotiers, voici le Café des Exilés, prêt à ouvrir sa porte au pauvre enfant et lui donner l'accolade fraternelle ! Et s'il n'a ni or ni argent, que le ciel, la Vierge et saint Christophe le bénissent ! Cela m'est égal. Voici une chaise à berceaux, voici une cigarette, voici de la lumière prise à la lampe même du patron. L'exilé paiera quand il pourra !

Ainsi que cette ostentation bien pardonnable le donnait à entendre, les choses se passaient souvent de cette façon ; et si le nouvel arrivant avait dit que son père était espagnol :

— Allons ! s'écriait le vieux M. d'Hémecourt, un autre verre ! cette liqueur ne fait pas de mal. Ma mère était castillane !

Et si l'exilé avait dit que sa mère était française, les verres arrivaient également.

— Mon père, disait le brave homme, était un Français de la Martinique, dont le sang était aussi pur que ce vin et le cœur aussi doux que ce miel ! Voyons, un verre d'orgeat !

Et il l'apportait lui-même dans un gobelet d'une pinte.

Il y a jalousie et jalousie.

Certains gens prennent feu instantanément et tuent ; d'autres roulent silencieusement leurs ardentes pensées dans leur esprit, comme l'oiseau qui couve tourne ses œufs dans le nid.

Manuel Mazaro était de cette dernière catégorie, et il devint chagrin de ce que Galahad fût admis au sanctuaire, pendant que lui et ses autres compagnons étaient privés de cette faveur.

Pauline avait été, en quelque sorte, pour le Café des Exilés, ce que la Madone était pour les églises de leur pays ; et le fait, pour

le père de la jeune fille, de murmurer son nom à l'oreille de l'un plutôt que de l'autre semblait à Mazaro comme si le vieillard, étant sacristain, eût dit à quelque adorateur en particulier : " Voici, prenez cette madone, je vous en fais cadeau."

Ou, si ce n'était pas là le sentiment qu'éprouvait le jeune et beau Cubain, sa jalousie en empruntait du moins l'apparence.

Si Pauline devait descendre de sa niche, alors, adieu le Café des Exilés ! C'était le bon génie de l'établissement ; elle en faisait quelque chose de sacré ; elle en était la providence ; elle était le cierge allumé sur l'autel.

Le lecteur pardonnera sans doute à ma plume de s'attarder à parler d'elle.

Et cependant, je ne sais comment définir la tendre et muette affection avec laquelle tous ces exilés regardaient la jeune fille.

Dans les après-midi parfumés, comme je l'ai déjà dit, ils se rassemblaient sur les genoux de leur mère, c'est-à-dire sur la terrasse en face du café. Là, étendus nonchalamment dans leurs fauteuils berçants, ils passaient les heures de la soirée à répéter les récits de leur pays natal.

La lune montait en glissant dans les nuages, comme une barque d'argent entre des files enveloppées de brume ; et ils aimaient avec une sorte d'adoration l'astre silencieux et mouvant ; car, du haut de son orbe céleste, il pouvait voir en même temps et les exilés et leur patrie, dans les lointaines Antilles.

C'était un peu là leur impression vis-à-vis de Pauline, qui leur semblait — ils ne savaient comment — se tenir comme à mi-chemin entre eux et le ciel.

Oh ! ceux qui ont été pèlerins, qui ont erré loin du port et de la lumière ; ceux que la destinée a conduits dans des sentiers solitaires jonchés de ronces et d'épines qu'ils n'avaient pas semés ; ceux qui, sans asile sur une terre habitée, voient des fenêtres pleines de clartés et des portes grandes ouvertes — pour d'autres que pour eux — ceux-là comprennent bien le sentiment d'adoration qui jette à toute fille de notre chère mère Eve croisant par hasard le sentier, ce cri à la fois silencieux et suppliant : " Arrêtez un instant, afin que je puisse vous contempler. O femme qui embellissez la terre, arrêtez que je me rappelle les traits de ma sœur ; arrêtez encore un moment que, les bras pendants et abattus, je regarde de loin la douceur de vos traits,



les tresses luisantes de vos cheveux, et que mon âme se prosterne pour prononcer ces prières que peut-être — Dieu le sait — je ne pourrai jamais plus dire dans mon pays.”

On voyait rarement Pauline.

Mais quelquefois, dans l'après-midi, quand les exilés oisifs étaient assis en cercle sous l'avant-toit, tandis que quelque vieillard racontait son histoire de feu, de sang, de capture et d'évasion, que les têtes quittaient le dossier des chaises pour se pencher en avant, et qu'un profond silence succédait au récit, le vieux M. d'Hémecourt élevait aussitôt la voix, et posant les mains sur les genoux du narrateur :

— Camarade, vous avez la gorge sèche, disait-il, voici des citrons frais ; ma chère enfant va venir vous préparer elle-même une limonade.

Alors les voisins, assis devant leurs portes, disaient avec discrétion :

— Voyez, voyez, voilà Pauline !

Et tous les exilés se levaient, ôtaient leurs chapeaux, et se tenaient comme dans une église, tandis que Pauline, comme la lune émergeant d'un nuage, descendait les trois marches de la porte et s'arrêtait devant le voyageur basané avec un verre sur un plateau, dans la pose de Rebecca avec sa cruche.

Inutile d'énumérer le nombre d'histoires à tirer les larmes, ou plutôt à fendre le cœur, si elles eussent eu quelque fondement de vérité, que le beau Mazaro avait racontées, dans l'espérance toujours déçue que la divinité du lieu viendrait lui présenter la coupe de nectar.

Mais j'omettrais un trait saillant de la vie qu'on menait au Café des Exilés, si je n'ajoutais que ces prétendues aventures étaient écoutées avec déférence et crédulité, et que, d'un autre côté, le conteur ne les hasardait jamais en présence de l'Irlandais.

Celui-ci aurait froncé le sourcil, ou fait entendre un claquement de langue significatif, ou laissé tomber, sans faire semblant de rien, un mot plus ou moins ironique, et toute la compagnie aurait souri malgré elle.

De sorte qu'on serait porté à croire que le jeune Cubain aux cheveux bouclés n'avait pas toujours eu, pour son camarade celtique, cette espèce d'affection familière pouvant légitimer l'habitude qu'il

avait prise avec ostentation de caresser la joue de Galahad de petites tapes pour ainsi dire veloutées.

Tel était le Café des Exilés, tels étaient ses pensionnaires et ses clients, quand certains événements sans gravité apparente commencèrent à tomber sur lui comme des germes de nielle dans le blé, et déterminèrent l'inévitable fin commune à toutes choses.

Nous avons déjà parlé du petit grain de jalousie qui germait dans le cœur de Manuel Mazaro.

Galahad Shaughnessy devint particulièrement actif en organisant une société d'Espagnols américains dont le but, énoncé dans sa constitution manuscrite, étaient de rendre des honneurs funéraires convenables à ceux de leurs frères que la mort pourrait enlever, et de transférer leurs cendres au pays natal, toutes les fois que la chose serait possible.

A la tête de ce mouvement se trouvait, avec Galahad, un élégant vieillard, médecin mexicain, le docteur... — son nom m'échappe — que le Café des Exilés recevait quelquefois dans son giron — lisez sur son seuil — mais dont le séjour favori était le vieux Café des Réfugiés, sur la rue Royale — *Royal Street*, comme on commençait à l'appeler. Manuel Mazaro fut nommé secrétaire.

Pour une raison ou pour une autre, on jugea prudent de tenir les réunions en différents endroits, tantôt ici, tantôt là ; mais le lieu de rendez-vous le plus fréquent était le Café des Exilés. Il était paisible ; ces Créoles espagnols aiment à couvrir leurs projets sans bruit, comme une poule au fond d'une grange, quitte à caqueter comme elle après coup.

On accordait à cette vieille institution une confiance générale ; on avait une sorte d'assurance intime que le mystère ne serait pas dévoilé ; et puis, après tout, quels grands secrets aurait donc pu avoir à cacher une simple société de sépulture mutuelle ?

Avant l'heure de l'assemblée, le Café des Exilés fermait ses portes, après avoir renvoyé ses clients, qui revenaient ensuite un à un, comme une volée d'oiseaux sauvages éloignés un instant de leurs quartiers habituels.

On voyait aussi apparaître certains habitués du Café des Réfugiés.

Une petite porte dans la clôture du jardin les introduisait dans une chambre en arrière, laquelle se remplissait bientôt d'hommes

à figure basanée, conversant entre eux sur le ton bas et courtois particulier à leur race.

Les volets des portes et des fenêtres étaient clos, et les fentes mêmes étaient soigneusement calfeutrées avec du coton. Il est des gens qui redoutent tant les indiscrétions.

Une nuit, après que tous se furent dispersés de la façon convenue, c'est à dire deux à deux, et par intervalles, Manuel Mazaro et M. d'Hémecourt restèrent seuls, assis l'un près de l'autre, dans la chambre à peine éclairée.

Le premier parlait ; l'autre écoutait d'un air triste. Le jeune Cubain, par manière de précautions — car il était prudent — avait le soin de parler anglais. A peine si on l'entendait murmurer :

— Il me disait : “ Manuel, elle s'imagine que je désire l'épouser.” Et, si vous l'aviez vu rire !...

M. d'Hémecourt leva la tête, et posa sa main sur le bras du jeune homme.

— Manuel Mazaro, commença-t-il, si ce que vous dites n'est pas vrai...

Le Cubain, l'interrompit :

— Si ce que je dis n'est pas vrai, vous tuerez Manuel Mazaro, n'est-ce pas ? Très-bien !

— Non, répondit le brave homme, non ; mais je suis sûr que le major vous brûlera la cervelle.

Mazaro hochla la tête et leva un doigt comme pour commander l'attention.

— Il me disait : “ Manuel, si vous parlez de ceci à senor d'Hémecourt, je vous rencontrerai quelque nuit, et je vous arracherai le cœur.” Mais, lui ai-je répondu, si le senor d'Hémecourt l'apprend de Mlle Pauline...

— Silence ! s'écria fièrement le vieillard. Tomerre ! monsieur Mazaro, ni vous ni d'autres ne devez prononcer le nom de ma fille. Je ne puis pas permettre cela.

Pendant que le vieillard parlait ainsi avec animation, le Cubain approuvait énergiquement de la tête.

— Très bien ! très bien, senor, disait-il ; vous avez raison, senor ; excusez-moi, senor, excusez-moi. Mais, senor d'Hémecourt, quand le major Shaughnessy me parlait, il avait toujours ce nom-là à la bouche. M. d'Hémecourt se leva.

— Mon ami, dit-il avec contrainte, je dois vous souhaiter le bonsoir. Vous m'avez bien surpris. J'irai au fond de cette affaire. Manuel Mazaro, je suis un vieillard, mais, si ce que vous m'avez dit n'est pas vrai, je vous conseillerais de ne jamais remettre les pieds au Café des Exilés.

Mazaro sourit et s'inclina. Son hôte ouvrit la porte donnant sur le jardin, et, pendant que le jeune homme se retirait, il ne put, même alors s'empêcher de remarquer la beauté de sa tournure et de son visage, en même temps que l'odeur du jasmin de nuit qui remplissait l'air d'une suavité presque fatigante.

Le Cubain s'arrêta un moment, comme pour parler, mais se ravisa, releva sa figure de jeune fille vers la tête des palmiers dont les aiguilles se croisaient en travers de la lune, baissa de nouveau les yeux, porta la main à son panama, et, silencieusement suivi par le vieillard nu-tête, il ouvrit la petite barrière du jardin, regarda dehors avec prudence, dit bonsoir, et s'engagea dans la rue.

Comme M. d'Héneecourt s'en retournait vers la porte par où il était sorti, une exclamation de surprise lui échappa. Pauline était devant lui, et parlait français avec une extrême chaleur :

— Papa, papa, cela n'est pas vrai !

— Non, mon enfant, répondit-il, je suis sûr que cela n'est pas vrai ; je suis sûr que c'est faux. Mais pourquoi n'es-tu pas encore au lit, mon petit oiseau ? La nuit est bien avancée.

Il passa sa main sur la joue de la jeune fille.

— Ah ! papa, je ne vous tromperai pas. Je m'imaginai que Manuel vous dirait quelque chose, et je suis restée pour écouter.

La figure du père accusa une nouvelle et plus profonde anxiété.

— Pauline, mon enfant, dit-il avec un tremblement dans la voix, si ce que Manuel raconte est faux, au nom du ciel, comment as-tu pu soupçonner qu'il le dirait ?

Il se joignit inconsciemment les mains. La douce enfant avait un avantage dont elle n'avait pu hériter de son père ; elle avait l'esprit de discernement et la réjantie vive. Néanmoins elle restait confondue.

— Parle, mon enfant ! s'écria le vieillard alarmé, parle ! ne me fais pas mourir !

— Oh ! papa, dit-elle, je n'en sais rien.

Le vieillard eut un gémissement.

— Papa ! papa ! s'écria-t-elle de nouveau, c'était un pressentiment ; quelque chose me le disait.

— Hélas ! dit le vieillard, si c'était ta conscience !

— Non, non, non, papa ! s'écria Pauline, mais j'avais peur de Manuel Mazaro ; il me semble qu'il le hait, qu'il lui fera du mal par tous les moyens possibles ; je sais qu'il le tuerait même. O mon Dieu !...

Elle frappa ses mains au-dessus de sa tête, et foudit en larmes. Son père la regarda avec toute la sévérité triste dont sa nature sensible était capable. Il abandonna le bras de sa fille pour tirer à lui une des mains dans lesquelles elle avait caché son visage.

— Tu sais autre chose, dit-il ; tu sais que le major t'aime, ou du moins tu le penses, parle !

Elle laissa tomber ses deux mains, et, levant sur son père un regard qui n'avait rien à cacher, elle s'écria soudain :

— Je donnerais des mondes pour le penser ! Et elle s'affaissa sur le parquet.

Le vieillard attendri n'avait pas besoin d'en savoir plus long ; il était convaincu.

— Oh ! mon enfant, mon enfant ! s'écria-t-il, en essayant de la relever. Ma pauvre petite Pauline, ton père n'est pas irrité. Relève-toi, chère petite ; bien ; embrasse-moi ; Dieu te bénisse !... Pauline, mon trésor, que faire de toi ? où faut-il te cacher ?

— Vous connaissez déjà mon avis, papa.

— Oui, mon enfant, et tu avais raison. Je n'aurais jamais dû ouvrir ce café. Ce n'est pas un endroit convenable pour toi, pas du tout.

— Quittons-le, dit Pauline.

— Ah ! Pauline, je le fermerais demain, si cela était en mon pouvoir ; mais maintenant, il est trop tard, je ne puis pas.

— Pourquoi ? demanda Pauline avec instance.

Elle avait passé un bras autour du cou de son père. Ses larmes brillaient dans un sourire.

— Ma fille, je ne puis te le dire... Allons, va te remettre au lit. Bonne nuit ! ou plutôt bonjour ! Que Dieu te garde !

— Alors, papa, ne craignez rien. Vous n'avez pas besoin de me cacher. J'ai mon livre de prières, et ma petite chapelle, et mon jardin, et ma fenêtre. Mon jardin est ma place forte, et je fais le guet de ma fenêtre, vous comprenez ?

— Ah ! Pauline, répondit le père, j'ai malheureusement laissé entrer l'ennemi.

— Bonne nuit, répondit-elle en l'embrassant trois fois sur chaque joue ; la sainte Vierge prendra soin de nous ... bonne nuit ! ... *Il n'a jamais dit cela, vous savez ; non, jamais ... pas lui ... bonne nuit !*

Le soir suivant, Galahad Shaughnessy et Manuel Mazaró se rencontrèrent à cet endroit " bien différent," le Café des Réfugiés.

On y parlait beaucoup de l'annexion du Texas, de l'éventualité d'une guerre avec le Mexique, des affaires de Saint-Domingue, de Cuba, et de mille autres choses.

Galahad avait sa bonne humeur ordinaire.

Il marchait à grands pas au milieu d'un rassemblement de Louisianais, de Cubains, et d'Américains, qu'il faisait rire aux éclats par son compte-rendu d'un concert d'Ole Bull, et en leur contant comment il avait extorqué de M. et Mme Devoti un billet d'entrée pour leur fameux bal d'enfants costumés.

— Hallo ! dit-il, en voyant Mazaró s'approcher. Voici la céleste Angélique en personne. Eh ! dites donc, la belle, comment se fait-il que vous ne soyez pas dans les bras maternels du Café des Exilés ?

Mazaró eut un soupir amical, et s'assit.

Un moment après, l'Irlandais, laissant de côté ses camarades, s'avança vers le jeune Cubain, et lui demanda d'un air tranquille, et comme par affaire ;

— Désirez-vous me voir, Mazaró ?

Le Cubain fit un signe affirmatif, et ils se retirèrent à l'écart.

Mazaró, dans quelques mots rapides qu'il prononça en regardant son joli petit pied, dit à l'autre de ne pas s'approcher du Café des Exilés, pour aucune considération, car il y avait, dans les environs, deux hommes dangereux qui le guettaient évidemment, et...

— Pourquoi cela ? pourquoi cela ? demanda Galahad.

L'habitude que le major Shaughnessy avait de répéter ses phrases provenait de la même source que cette autre qu'il avait aussi d'interrompre constamment quand un autre parlait.

— Ils doivent savoir, continua-t-il, ils doivent savoir, dis-je, que quand je ne suis pas ailleurs, je suis ici. Qu'est-ce qu'ils me veulent ?

Mazaro fit un geste significatif de prudence et de discrétion ; puis il sourit, comme pour dire : " Vous devriez le savoir."

— Ah ! ah ! fit doucement l'Irlandais. Pourquoi ne viennent-ils pas ici, alors ?

— Ils ont peur, dit Mazaro, ils ont peur de se mêler à notre bande.

— C'est cela, dit l'Irlandais, c'est cela ! Eh bien, si le cœur ne me dit pas précisément d'y aller, je n'irai pas ; je n'irai pas, non ! Nous n'avons point d'affaires là ce soir, Mazaro, n'est-ce pas ?

— Non.

Le soir suivant, ce fut à peu près la même chose, Mazaro répétant ses avertissements. Mais quand, le troisième soir, l'Irlandais manifesta de nouveau sa volonté de ne pas aller au Café des Exilés, à moins d'y être poussé sérieusement, ce fut avec cette restriction mentale qu'en réalité, il s'y sentait poussé sérieusement, et qu'il pouvait bien s'y rendre à l'insu de Mazaro, ne fût-ce que pour voir si ce n'était pas quelques-uns de ses vieux camarades qui s'étaient mis dans la tête de le mystifier.

— Mazaro, dit-il, je vais faire une petite promenade de ce côté ; veuillez m'attendre jusqu'à ce que je revienne... jusqu'à ce que je revienne. Je m'absente pour trois quarts d'heure à peu près.

Mazaro consentit. Il voyait avec satisfaction partir l'Irlandais dans une direction opposée à celle du Café des Exilés. Il attendit quinze ou vingt minutes ; puis, croyant pouvoir se rendre au Café des Exilés et revenir avant l'expiration du temps fixé, il se hâta de partir.

La paisible habitation reposait au clair de lune, ses enfants à ses pieds. Cependant la réunion formée devant la porte était un peu moins nombreuse que de coutume. M. d'Hémecourt n'y était pas ; il était assis dans la chambre, en arrière du café. La grande table qui servait aux assemblées de la société de sépulture était placée en travers de la pièce, avec une lampe dessus. M. d'Hémecourt était près de la lampe. En face de lui une chaise semblait attendre quelqu'un. Pauline était assise à côté du vieillard. Ils causaient prudemment à voix basse, en français.

— Non, disait-elle avec une apparente insistance, nous ne savons pas s'il refuse de venir. Manuel le dit, voilà tout.

Le père secoua la tête avec tristesse.

— Quand est-il jamais resté trois jours de suite sans venir ? disait-il. Non, mon enfant, il s'absente de propos délibéré. Quand Manuel le sollicite de venir, il ne lui répond que des choses en l'air.

— Mais, objecta la jeune fille en mettant son visage à l'abri de la lumière de la lampe, et en parlant avec une certaine vivacité, pourquoi ne lui avez-vous pas expédié un mot par quelque autre personne ?

M. d'Hémecourt regarda sa fille un instant, puis se mit à sourire de sa propre simplicité.

— Ah ! dit-il, mais certainement, et c'est ce que je vais faire... Courez, Pauline. Voilà Manuel, maintenant, plus tôt que d'habitude !

Un pas se faisait entendre à l'intérieur du café. La jeune fille, bien qu'elle sût que ce n'était pas celui de Mazarro, se leva précipitamment, ouvrit la porte la plus proche, et disparut. Elle l'avait à peine fermée derrière elle, que Galahad Shaughnessy apparaissait.

M. d'Hémecourt se leva à la fois surpris et confus.

— Bonsoir, monsieur d'Hémecourt, dit l'Irlandais. Monsieur d'Hémecourt, je sais que c'est contre la règle... contre la règle... d'entrer ici ; mais, ajouta-t-il en souriant, je voudrais vous dire un mot en particulier... un mot seulement en particulier...

De l'armoire aux bouteilles où elle s'était retirée, la jeune fille sourit triomphalement. Elle essuya la rosée qui perlait sur son front, car sa cachette était très étroite et très chaude.

Le père n'était pas si joyeux, lui. Un sentiment de tristesse et de doute se mêlait si bien à son mécontentement, qu'il n'osait pas lever les yeux ; il fixait du regard, dans le bois de la table, un nœud qui faisait l'effet d'une chenille roulée sur elle-même. Il conclut que Mazarro avait bien en réalité prié le major de venir.

— Mazarro vous a dit ?...

— Oui, fit l'Irlandais, Mazarro m'a dit que j'étais espionné, et...

— Major, interrompit malheureusement le vieillard, en levant les yeux et en parlant d'un ton vexé, pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt, si Mazarro vous l'avait dit ? C'est un fait grave contre vous.

— Mazarro ne vous a-t-il pas dit pourquoi je n'étais pas venu ? demanda le major, qui commençait à ne rien comprendre aux paroles de son hôte.



— Oui, répliqua M. d'Hémecourt, mais un gentilhomme brave ne doit pas avoir peur de...

Le jeune homme l'interrompit en riant doucement.

— M. d'Hémecourt, dit-il, je ne crains pas deux hommes vivants... deux hommes vivants... et surtout les deux individus qui m'ont guetté dernièrement, si ce sont ceux que je soupçonne.

Les manières de M. d'Hémecourt intriguaient fort son interlocuteur, qui n'en continua pas moins :

— Mais ce sont les accusations que je crains, dit-il avec une certaine naïveté dans le sourire. Elles sont graves, comme vous le dites, et voilà la seule raison... la seule raison de mon absence, vous voyez?... la seule raison de mon absence.

En vérité la jeune fille dut essayer de nouveau son front; elle ignorait que chacune de ces paroles comportait une signification différente dans l'esprit des trois personnages qui les entendaient. Le vieillard était agité.

— Mais, Monsieur, dit-il en hochant la tête et en levant la main....

— Enfin, monsieur d'Hémecourt, interrompit l'Irlandais, à quoi bon se mesurer avec deux coupe-jarrets, quand....

— Major Shaughnessy! s'écria M. d'Hémecourt, ne pouvant plus se contenir. Je ne suis pas un brigand, major Shaughnessy! et j'ai le droit de vous surveiller.

Le major se leva.

— Que voulez-vous dire? demanda-t-il distraitement. Prenez garde, monsieur d'Hémecourt, l'un de nous deux divague... l'un de nous....

— Non, Monsieur, s'écria l'autre, en se levant d'un bond, le poing crispé et tremblant; je ne suis pas fou! J'ai le droit de surveiller l'homme qui fait des remarques sur ma fille.

— Cela ne m'est jamais arrivé.

— Si!

— Pardon!

— Mais vous venez de l'avouer.

— Jamais de la vie! et l'homme qui vous a dit cela est un menteur!

— Ah! ah! dit le vieillard, le doigt menaçant. Ah! ah! vous dites que Manuel Mazaro est un menteur!

L'Irlandais éclata de rire.

— Ma foi, dit-il, il me semble que j'en ai le droit.

Il repoussa doucement le vieillard sur son siège, et lui-même reprit le sien.

— Monsieur d'Hémecourt, dit-il, pourquoi Mazaro m'a-t-il retenu loin d'ici, en me prévenant que deux Espagnols me guettaient ? Voilà ce que je suis venu vous demander. Mon cher monsieur, comment pouvez-vous supposer que je parlerais de l'ange... — je veux dire de votre fille — pour faire plaisir à Mazaro... à Mazaro ?

Dire que le vieillard était ballotté comme une embarcation à la mer serait une expression trop faible. Il tourbillonnait dans un ouragan de doutes et de crainte.

Quelqu'un mentait, mais il ne savait trop qui ; il était dans un profond ahurissement.

Il ouvrit la bouche pour dire n'importe quoi, quand ses oreilles perçurent le son de la voix de Manuel Mazaro qui répondait au salut de quelqu'un de ses camarades, devant la porte d'entrée.

— Le voici ! dit le vieillard. Cachez-vous, major, ne vous laissez pas surprendre... mon Dieu !...

L'Irlandais sourit.

— La misérable peau jaune ! dit-il tranquillement, pendant que ses yeux bleus dansaient dans leurs orbites. Je vous l'empoigne....

Mais quelqu'un était là derrière une porte, qui se préparait à s'élançer de sa cachette pour se jeter héroïquement entre les deux hommes.

— Non, non ! cria M. d'Hémecourt surexcité. Pas au Café des Exilés... pas maintenant, major. Mettez-vous derrière cette porte, major, s'il vous plaît. Vous entendrez ce qu'il dira, major ! Donnez-vous cette peine, je vous en prie, major. Pas cette porte-là... celle-ci.

Le major rit de nouveau et se dirigea vers la porte désignée ; mais il s'arrêta presque aussitôt.

— Je ne puis entrer là, dit-il, c'est la chambre de Mlle Pauline.

— C'est vrai, mais... dit l'autre à voix basse, car le bruit des pas de Mazaro approchait.

— Je vais me faufiler ici, dit en riant Shaughnessy.

Et il se glissa rapidement vers une autre porte, l'ouvrit malgré une résistance momentanée venue de l'intérieur et qu'il n'eut pas le temps de remarquer, entra dans un petit réduit garni de tablettes chargées de bouteilles, referma la porte et se trouva face

à face avec Pauline, qu'éclairait un rayon de lune filtrant à travers une petite fenêtre grillée. Au même instant la voix du jeune Cubain se fit entendre.

Pauline était hors d'elle. Elle fit mine d'ouvrir la porte et de fuir, mais l'Irlandais s'y opposa par un geste énergique et rassurant. La porte ouverte, une scène sanglante pouvait avoir lieu dans l'arrière salle du Café des Exilés. Elle le savait : que faire ? Elle resta.

— Vous avez eu beaucoup d'ennui, *senor*, dit Manuel Mazaro, en prenant le siège que le major venait de quitter.

Il avait légèrement tapé sur l'épaule de M. d'Hémecourt, et le vieillard s'était reculé, ce qui avait provoqué cette remarque, qui resta sans réponse.

— Il y a une masse de monde au Café des Réfugiés, continua le jeune homme.

— Le major Shaughnessy y était-il ? demanda M. d'Hémecourt avec tout le calme dont il était capable.

Le major Shaughnessy ? oui, il y était ; mais, ajouta-t-il en souriant et en hochant la tête avec mépris, il ne viendra pas chez vous, *senor*, oh ! non.

Le vieillard eut un sourire amer.

— Non ?

— Oh ! non, *senor* !

Mazaro approcha sa chaise.

— *Senor*, dit-il...

Et puis, il ajouta après une pause :

— Tout cela ne vaut rien pour votre fille, n'est-ce pas ?

— Quoi ? demanda l'hôte, prêt d'éclater en fureur comme un dogue qu'on agace.

— Tous ces bavardages. Un café n'est guère un lieu convenable pour elle, qu'en dites-vous ?

L'Irlandais et la jeune fille se regardèrent un instant dans les yeux, comme on le fait quand on écoute. Mais Pauline baissa immédiatement le regard, et quand elle comprit les paroles de Mazaro, sa rougeur devint visible, même sous le pâle reflet de la lune.

— Il a raison, murmura énergiquement Galahad.

Elle essaya de reculer d'un pas ; mais elle se heurta contre les tablettes.

M. d'Hémecourt n'avait pas répondu. Mazaro reprit :

— Mais vous n'y pouvez rien ; ne devrait-elle pas se marier ?

Pauline tremblait. Son père rassembla toutes ses forces et se leva comme pour intimer à l'inquisiteur l'ordre de s'éloigner ; mais le joli Cubain le fit rasseoir d'un signe qui semblait demander encore la faveur d'un moment d'entretien.

— Senor, si un homme aime votre fille, vous savez, tout est possible à l'amour.

Pauline roulait entre ses doigts nerveux quelques bouts de broches qu'elle avait pris distraitemment sur une tablette, et, malgré elle, ses yeux rencontrèrent les yeux de Galahad. Ceux-ci la regardaient avec tant de persistance qu'elle ferma les siens, et, le cœur palpitant de joie, elle se retourna à demi.

Mazaro parlait toujours.

— Tout est possible à l'amour, senor ; vous devriez la marier pour l'éloigner de cet endroit, senor.

— Manuel Mazaro, dit M. d'Hémecourt en se levant de nouveau, vous en avez dit assez.

— Non, non, senor, non, non ; je veux que vous le sachiez, il y a un homme... qui aime votre fille ; et je le connais !

Après tout, y avait-il là matière à querelle ? Mazaro ne voulait-il pas parler de Galahad ?

— Voulez-vous parler du major Shaughnessy ? demanda naïvement le vieillard.

Mazaro sourit d'un air moqueur.

— Le major Shaughnessy, dit-il, oh ! non ; pas le major Shaughnessy !

Pauline ne tenait plus en place ; elle voulait s'esquiver, au risque de passer à la face de Manuel Mazaro. Elle se retourna vers Galahad, et prise de terreur, elle ouvrait les lèvres pour parler ; mais...

— Le major Shaughnessy, continua le Cubain, il n'a jamais aimé votre fille !

Galahad retint la jeune fille prête à ouvrir la porte :

— Pauline, c'est un mensonge ! dit-il.

— Et, senor, poursuivit le Cubain, s'il était possible à votre fille de l'aimer, ce serait le plus grand malheur qui lui pût arriver ; mais, senor, je....

M. d'Hémecourt lui imposa silence d'un geste énergique. Il avait repris son siège, mais il se leva de nouveau, saisit le chapeau du Cubain sur la table et le lui tendit.

— Manuel Mazaro, vous avez ...

— Señor, je vais vous dire ...

— Manuel Mazaro, vous ...

— Mais, señor ...

— Mais, Manuel Maz ...

— Señor, excusez-moi ...

— Silence ! exclama le vieillard. Manuel Mazaro, vous m'avez trompé ! vous vous êtes moqué de moi, Manuel...

— Señor, s'écria Mazaro, je vous jure que tout ce que je vous ai dit est ....

Il s'arrêta, pétrifié. Galahad et Pauline étaient devant lui.

— Est quoi ? demanda l'homme aux yeux bleus, avec cette attitude calme que Mazaro se rappela instantanément avoir déjà vue une certaine nuit qu'on avait fait feu sur Galahad au restaurant du *Veau-qui-tête*, rue Saint-Pierre.

La table les séparait, mais la main de Mazaro se porta rapidement en arrière sous le collet de son habit.

— Ah ! ah ! s'écria l'Irlandais, hochant la tête avec un sourire plus sombre, en portant la main à sa poitrine d'un air menaçant. Pas de ça ! Bas la patte, et continue ton discours !

— Ce n'est rien, dit le Cubain, en essayant de sourire.

— Tu en as menti ! dit Galahad.

— Non, répliqua Mazaro, qui s'efforçait encore de sourire, malgré le supplic qu'il endurait ; je parlais à M. d'Hémecourt ; je ne lui disais pas de mensonges.

— Je te dis que tu es un menteur ! et tu vas avoir la complaisance de venir avec moi devant la maison ; je veux te châtier en plein public.

— Major ! intervint M. d'Hémecourt.

— Hors d'ici ! cria Galahad en s'avançant d'un pas vers le Cubain.

Si Mazaro eût voulu personnifier le prince des ténèbres, sa belle figure en avait la véritable expression. Il se retourna lentement, ouvrit la porte qui conduisait au café, jeta en arrière un regard enflammé, et disparut.

Pauline posa sa main sur le bras de son amoureux.

— Major, fit le père...

— Oh ! major, tant que vous voudrez, interrompit l'Irlandais. Monsieur d'Hémecourt, dites plutôt : Major, voici une bonne petite femme pour vous, et je laisserai le serpent s'en aller.

Alors M. d'Hémecourt et sa fille se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre, et, en vérité, firent ce que j'aurais voulu, pour la satisfaction de mes lecteurs, les voir éviter : ils fondirent en larmes. Le major, avec ce talent particulier qu'ont les Irlandais de saisir le côté comique des choses, s'éloigna d'un pas pour cacher sa gaieté, et donner cours à sa bonne humeur en se grattant d'abord à la tempe, puis à la cuisse.

Mazaro passa silencieusement au milieu du groupe des habitués réunis devant la porte du café, et quelques minutes après, Galahad Shaughnessy, après avoir pris place parmi les exilés, se leva et fit remarquer que le veillard désirait sans doute leur souhaiter le bonsoir. On se sépara donc ; le Café des Exilés ferma ses fenêtres, puis ses portes, cligna de l'œil un moment ou deux à travers les fentes des valets, et enfin s'endormit profondément.

A la demande de Galahad, le médecin mexicain dit à Mazaro qu'il pouvait et devait occuper, sans crainte d'être molesté, son siège accoutumé à la prochaine réunion de la société de Sépulture. Il en profita.

La réunion eut lieu environ sept jours après l'incident de l'arrière-chambre du café, et dans ce même local. Les affaires expédiées, Galahad, qui présidait, se leva, (son complet de toile se détachant sur les vêtements sombres de ses camarades le faisait ressembler à une brebis blanche dans un troupeau de moutons noirs), et demanda la liberté de faire venir des verres. Je dis un troupeau de moutons noirs, et cependant, il aurait été difficile de trouver compagnie plus innocente en apparence que cette double rangée de figures langoureuses et efféminées.

Les verres furent apportés et remplis.

— Messieurs, dit Galahad, mes camarades, c'est peut-être la dernière fois que nous nous rencontrons ensemble, et au complet....

Martinez, l'aventurier de Saint-Domingue, homme de rude expérience, hocha la tête avec un sourire incrédule, replia sa jambe sous lui et joignit les mains derrière sa tête.

— Qui sait ? continua le discoureur ; *senor Benito*, par exemple, est bien fort, sa santé est excellente, il a à peine trente-sept ans, — ici tous se mirent à rire — et il pourrait fort bien tomber malade demain.

Martinez sourit au grand et grisonnant *Benito*, placé à gauche de *Galahad*, et *Benito*, en retour, montra à la société une étroite rangée de dents blanches grimaçant sous ses moustaches.

— Qui sait, continua le jeune Irlandais, qui sait si *Pedro* que voici n'aura pas quelque attaque de fièvre ?

*Pedro*, un homme court, trapu, de sang mêlé, n'ayant qu'un sourcil, et dont personne ne connaissait le nom de famille, sourit approbativement.

— Qui sait, reprit *Galahad*, après que ceux qui comprenaient l'anglais eussent interprété ses paroles aux Espagnols qui ne comprenaient pas, qui sait s'ils n'auront pas bientôt besoin des services non seulement de notre excellent médecin, ici présent, mais de notre société ? et si *Fernandez*, et *Benigno*, et *Gonzalez*, et *Domingo* ne seront pas les premiers dont les restes bien-aimés devront être transportés à bord de cette goélette en ce moment au bâclage du *Picaillon*, pour être remis en sûreté entre les mains de leurs compatriotes, sur le sol de leur patrie ? Qui sait s'il n'en sera pas ainsi ?

La compagnie s'inclina gracieusement comme si elle eût voulu dire :

— Voilà des phrases bien tournées, *senor*, bien tournées.

— Et, *amigos*, si telle est leur destinée prochaine, je leur dirai...

Il leva son verre et tous en firent autant.

— Je leur dirai : Créoles, compatriotes, et amis bien aimés, bon voyage et bonne chance !

Pour quelques minutes, il y eut dans l'auditoire force traductions, signes de tête et murmures d'applaudissements.

— *Bueno !* s'écria *Mazaro*.

Et sous la double rangée circulaire des lèvres moustachues, partout un sourire aimable montra quantité de dents blanches, jaunes ou brunes, brillant comme des osselets dispersés dans l'herbe.

— Et maintenant, Messieurs, continua *Galahad*, mes compagnons d'exil, un mot de plus. Monsieur d'Hémecourt, c'était votre

coutume, jusqu'à dernièrement, de récompenser un beau parleur en lui faisant offrir un verre par la main de votre fille....

— Oui ! oui !

— Il est vrai que je suis un pauvre discoureur....

— Vous êtes un orateur accompli !

— Cependant, je vous demanderai, comme c'est peut-être la dernière fois que nous nous rencontrons ensemble, de bien vouloir permettre à la déesse du Café des Exilés d'honorer notre société de sa présence pour une minute.

— Oui, oui, senor, très bien !

Toutes les têtes se tournèrent vers le vieillard, et s'inclinèrent pour appuyer la proposition.

— Vous sentez, mes amis, dit tout bas Galahad, pendant que M. d'Hémecourt quittait la chambre, que la position de cette jeune fille est devenue de plus en plus embarrassante au milieu de nous, et que les opérations de notre société devront sans doute l'aggraver encore dans l'avenir. C'est pourquoi je viens de prendre les moyens.... c'est pourquoi, dis-je, j'ai pris ce matin les moyens de soulager dans leur détresse le vieux gentilhomme et sa fille....

Il s'arrêta. M. d'Hémecourt fit son entrée avec Pauline, et tous les exilés se levèrent. Inutile de dire qu'elle était charmante.

Galahad alla au devant d'elle, la prit par la main, la conduisit à la tête de la table, et se tournant vers ses compagnons :

— Patriotes, mes amis, dit-il, je vous présente Mme Shaughnessy !

Il n'y eut aucune explosion de surprise, — mais seulement les saluts, les sourires et les compliments d'usage. Galahad surpris lui-même se tourna vers M. d'Hémecourt, et son regard inquisiteur devina tout. La joie du vieillard avait débordé de son cœur, et dans l'après-midi il avait raconté la chose à chacun en particulier comme un secret trop important pour être révélé, mais en même temps trop agréable pour qu'il pût le garder pour lui seul. Le major et Pauline étaient mari et femme.

Les derniers rires joyeux qui furent jamais entendus dans le Café des Exilés résonnèrent gaiement autour de la salle.

— Camarades, dit l'Irlandais, emplissez vos verres, et à la santé du Café des Exilés ! que Dieu le bénisse !

Et l'assemblée se dispersa sans bruit.



Deux jours plus tard, on parlait beaucoup de maladie au Café des Réfugiés ; le médecin mexicain fit trois visites le même jour. On disait dans le voisinage que l'espèce de géant cubain nommé Benito était très malade dans une des chambres du fond. On remarqua aussi que le même médecin faisait des visites également fréquentes au Café des Exilés.

— Vous savez, l'homme qui n'a qu'un sourcil, disaient les voisins, il est au lit. Mlle Pauline a dû quitter la maison hier pour lui faire place.

— Ah ! est-ce possible ?

— C'est la pure vérité ; avec son mari. Ils ont emporté l'oiseau moqueur ; c'est le major qui le portait. Et puis le major est revenu seul.

Dans l'après-midi qui suivit, les habitués du Café des Réfugiés jouirent du spectacle de l'invalides cubain porté sur un brancard au Café des Exilés, bien qu'il ne parût pas aussi moribond qu'ils l'eussent peut-être désiré ; et le quatrième matin les portes du Café des Exilés restèrent closes.

Une affiche funéraire bordée de noir, et voilée de crêpe, annonça que le grand maître avait rappelé près de lui Don Pedro Hernandez — surnom emprunté pour la circonstance — ainsi que Don Carlos Mendez y Benito.

Les funérailles avait été fixées à quatre heures de l'après-midi.

Elles n'eurent jamais lieu. Vers les deux heures du même jour, il y eut un léger brouhaha dans le port, au bâclage du Picailon, et ceux qui se trouvaient là par hasard, près d'une jolie petite goélette, disaient qu'elle avait été saisie.

A quatre heures, apparut soudain devant le Café des Exilés une escouade d'hommes portant des croissants d'argent sur la poitrine ; c'étaient des officiers de police.

Le vieux café reposait silencieux, les portes fermées, le crêpe retombant lourdement sur l'affiche funéraire, comme un voile de veuve, le petit jardin qu'on n'apercevait pas répandant ses parfums comme un encensoir caché, et le vieux saule pleureur s'inclinant sur le tout.

— Personne ici ? demande le chef.

La foule, qui s'était rassemblée, regarda sans répondre.

Alors les officiers se mettent en frais de forcer la porte, avec autant de précautions que possible. Ils entrent ; la foule se presse

derrière eux. Les deux cercueils étaient là, qui paraissaient très lourds et très solides, exposés, mais sans gardes.

La foule poussa un soupir d'étonnement.

— Comment! pourquoi ces outils? Vont ils faire sauter les couvercles?

Pan! pan! pan! Les bières s'ouvrent.

— Bien conservés? demande ironiquement le chef.

— Oh! oui!.

Tout se mettent à rire.

Alors un des spectateurs se hausse sur la pointe des pieds, et regarde à l'intérieur.

— Qu'y a-t-il? demandent les autres curieux.

Il répond tout bas à l'un d'eux.

— Qu'a-t-il dit? se demande-t-on les uns aux autres.

— Il dit qu'il n'y a point de cadavres dans les cercueils, mais des fusils neufs.

— Arrière! arrière! cria l'un des officiers.

Les oisifs reculèrent et se dispersèrent peu à peu.

Et les exilés? que leur est-il arrivé, demandez-vous? Rien. Ils n'ont pas été inquiétés, mais ils ne se sont plus jamais rencontrés ensemble.

Quelques années après cet événement, un officier de police disait au major Shaulmessy:

— Major, une seule chose a empêché votre expédition de réussir, votre défiance. Si vous aviez agi et parlé ouvertement, nous ne vous aurions jamais dit un mot. Mais un certain jeune homme nous a donné l'éveil, et alors il nous a fallu intervenir.

Et quelqu'un ne fut-il pas puni? Hélas! oui. Le pauvre Mazaro, le joli et traître Mazaro aux cheveux bouclés fut retiré du canal Carondelet, froid et sans vie!

Quand ses blessures furent comptées, on trouva que leur nombre correspondait exactement à celui des enfants du Café des Exilés, moins Galahad. Mais la mère, c'est-à-dire le vieux café, n'en avait pas été témoin; elle s'était envolée dans les airs, la nuit précédente, dans un tourbillon de flamme et de fumée.

Dans la liasse du vieux journal *Le Picailon* et du *Prix Courant*, de 1837, la liste des marchands fait mention de Galahad Shaulmessy, "notre entreprenant et estimable concitoyen." Quant

au vieux M. d'Hémecourt, son nom est gravé dans le marbre, et il habite " la cité dont Dieu est l'architecte."

Hier encore, j'ai diné avec Shaughnessy et sa femme, — un charmant et beau couple. Leurs enfants étaient assis autour d'eux. Leur conversation est très agréable; mais aucun d'eux ne saurait raconter une histoire aussi bien que leur père, de qui je tiens celle-ci. Son enthousiasme a-t-il pris par-ci par-là quelques libertés? Quoi qu'il en soit, il connaît l'histoire de chacune des vieilles maisons du quartier français; et, s'il ne la connaît pas au juste, il a tôt fait d'en inventer une pour le moins aussi intéressante que la véritable.

---

A M<sup>LE</sup> YVONNE DESAULNIERS

*âgée de huit ans*

---

C'était pour moi, Mademoiselle,  
Vous me l'avez dit sans détours,  
Pour moi que vous étiez si belle,  
Si charmante en vos frais atours.

Vous m'avez mis le cœur en fête ;  
Et, malgré toutes mes vertus,  
Vous m'auriez fait perdre la tête  
Eussiez-vous eu dix ans de plus.

Mais un abîme nous sépare ;  
J'aurai bientôt des cheveux blancs ;  
Et votre front d'ange se pare  
De la grâce de huit printemps.

Je serai vieux, et j'en soupire,  
Quand votre jeunesse en sa fleur,  
Votre regard, votre sourire  
Auront pris toute leur valeur.

Hélas ! dans le cœur tout s'efface !  
A l'heure des grandes amours,  
Garderez-vous une humble place  
Au vieil ami des anciens jours ?

Mais, en attendant, chère Yvonne,  
Ce temps encore si loin de nous,  
Viens, viens, embrassons-nous, mignonne,  
Nul n'en saurait être jaloux.

Si tu m'oublieras, je l'ignore ;  
Aujourd'hui ton cœur s'en défend ;  
Mais ce sera beaucoup encore  
D'avoir eu ton amour d'enfant.

ERNEST MARCEAU.

Ottawa, 7 mai 1890.

# LE CANADA EN FRANCE

---

## I

Théophile Gautier affichait un grand mépris pour le piano, et passait sa vie à se convaincre qu'il détestait la musique.

Un jour, un jeune pianiste polonais force la porte du maître. Gautier, fort ennuyé, se défend poliment, et sans toutefois mettre l'intrus dehors, il lui fait comprendre que sa présence lui est particulièrement désagréable.

Le Polonais est difficile à démonter ; il insiste, il supplie, s'installe enfin au piano et joue, en imitant successivement Liszt, Chopin et Rubenstein. Se levant ensuite, il annonce à Gautier, qu'il va avoir l'honneur de faire ce que ces trois grands musiciens n'ont jamais pu accomplir. Ce disant, il bondit sur le tabouret du piano et exécute à la file trois sauts périlleux en arrière, après quoi il salue le plus gracieusement du monde.

Gautier, déjà saisi par l'audace du jeune homme, et peu à peu empoigné par la maestria de son jeu, fut enthousiasmé par la souplesse et la légèreté de son acrobatie.

La fortune du pianiste polonais était faite.

A Constantine, un soir d'orage, un officier nouvellement débarqué de France entre au cercle, où il ne connaissait personne.

Saluant correctement, il enlève son képi et sa pèlerine qu'il accroche à une patère, et promenant un regard tranquille et prolongé sur les cent officiers indifférents qui se livrent à divers jeux en fumant leur pipe, l'officier étranger s'avance au milieu de la salle et entonne d'une voix de stentor, avec des tonalités d'un faux inexpressible, une bouffonne parodie d'un opéra célèbre.

D'abord abasourdie, la salle reprend bientôt sa gaieté, et c'était du délire quand l'étrange chanteur eut mis la finale à son éclatante présentation par un point d'orgue strident, cahoté, tantôt ronflant, tantôt aigre, tout un poème, une gerbe de flèches aigues qui percent les tympanes, toute une nuée de scies qui grincent et s'entrechoquent, le triomphe, l'apothéose du faux dans les sons.

Saluant de nouveau avec une froideur implacable, l'officier reprend son képi et sa pèlerine, et se retire lentement, avec une aisance distinguée; quelques camarades interviennent et le prient de rester avec eux. Il refuse, prétextant la délicatesse de son organe, qu'il soumet à un régime sévère. Et il disparaît comme un spectre, à travers la pluie noire, entre les réverbères du cercle, dont les flammes, striées d'eau, chancellent et bondissent sous le fouet de l'orage.

Inconnu la veille, le lendemain il était le lion de la garnison.

Ces deux manières de se présenter sont évidemment empreintes d'une certaine originalité, mais il m'est impossible de les adopter.

Il y a encore l'homme du monde, en habit noir et en cravate blanche, qui courbe gracieusement la nuque, en s'appliquant son claque sur l'estomac, ou bien le soldat rigide, qui présente l'arme, immobile, le canon bien vertical.

Ce serait d'une tenue mondaine et élégante, ou d'une raideur de bon ton dans son froid respect, mais je ne puis guère non plus m'y arrêter.

J'écarterais donc toute cette mise en scène, et je me contenterai de dire aux lecteurs du *Canada-Français* que je suis un compatriote qui viendra sans façon causer avec eux de temps en temps, en disant simplement des choses qu'il a vues, trop heureux s'il réussit à intéresser quelque peu.

## II

J'essaierai aujourd'hui de noter les progrès que le Canada a faits en France depuis 1876.

A cette époque, comme maintenant, comme toujours, j'aimais notre ancienne mère patrie. Je voulais entrer à son service, et arrivant à Paris, je m'empressai d'adresser au ministre de la guerre une demande d'admission à Saint-Cyr, au titre étranger.

En attendant une décision qui ne venait guère, comme cela est conforme aux traditions honorables de toute bureaucratie digne de ce nom, je me liai avec quelques personnes instruites.

Un soir, je dînai à Asnières en compagnie de gens dont plusieurs étaient licenciés en lettres et en sciences.

Modeste, comme il convient à tout nouveau débarqué, j'écoutais les conversations. Dans leurs réunions, les Français sont très courtois, et cherchent toujours à faire ressortir leurs invités. Un homme bienveillant, à cheveux gris, très savant, m'a posé une question sur mon pays, en émettant la conviction que le Canada devait se trouver quelque part dans le nord du Brésil. Je détrompai ce brave homme, qui cependant ne me parut guère convaincu.

Quelque temps après, n'ayant pu obtenir de réponse favorable pour mon admission à Saint-Cyr, je me présentai dans un bureau de recrutement pour m'engager.

L'officier me fit répéter deux fois le nom de mon pays natal, et l'inscrivit sur son registre avec une hésitation qui me peinait.

Nous étions alors une bien petite colonie canadienne à Paris. M. Paul de Cazes, le premier chargé d'une mission officielle, élargissait chaque jour le cercle de nos relations commerciales, industrielles et politiques. Mais il se heurtait à l'esprit de routine, à l'insouciance innée du Français, à mille autres difficultés matérielles, créées par les moyens restreints dont il disposait et par la malheureuse guerre que la France venait de supporter.

Notre ancienne métropole, repliée sur elle-même, songeait à réparer ses désastres, à relever le moral des siens, à mettre un peu de baume sur toute ses blessures, ne pouvant guère penser, dans son deuil, aux milliers de ses enfants du Canada, qui sollicitaient un souvenir d'elle.

Nous vivions donc beaucoup entre nous, et nous étions, je le répète, peu nombreux, car le voyage de France, à cette époque, paraissait être une grosse affaire pour nos compatriotes.

Pendant les quelques mois que je vécus à Paris, je n'y ai vu que six Canadiens : M. Brodeur, qui se préparait à devenir le médecin distingué que l'on connaît, M. Huot, un jeune artiste de Québec, qui est aussi retourné au Canada depuis, M. Beliveau, un fier disparu, actuellement perdu volontaire dans la foule parisienne, et MM. Alphonse Christin, Louis Perrault et Desève, le violoniste.

Sauf quelques exceptions, partout où le hasard me faisait dire que j'étais du Canada, je voyais des têtes interrogatives me demander de plus amples explications.

Il n'y a pas à se le dissimuler, le Canada était alors aussi inconnu en France, que le Groenland aujourd'hui. Je fais exception bien entendu pour certaines personnes dont le métier est d'étudier tous les pays.

Mais ce fut bien pis quand j'arrivai à mon régiment, en Afrique.

De suite une légende se forma sur mon compte. On sut que j'avais été capitaine au Canada. Les uns disaient que j'étais un ancien officier de navire, et dans les bataillons détachés on me prit pour un nègre. Comme Canadien, j'étais naturellement américain, et tous les Américains étaient des nègres pour le plus grand nombre de mes camarades.

Cette renommée de nègre, que j'avais acquise bien à mon insu, me fut dévoilée d'une manière assez plaisante. Un sergent, venant d'un détachement éloigné et dînant un jour avec nous, eut la curiosité de demander mon nom à l'un des nôtres. Sur la réponse de celui-ci, il se lève, se précipite vers moi et s'écrie dans un joyeux transport :

— Comment, c'est vous qui êtes le capitaine nègre ? Comme je suis heureux de voir que vous êtes aussi blanc que nous !

Un peu interloqué, je ne l'en remerciai pas moins pour ses marques si sincères de sympathie, le priant de vouloir bien me donner quelques explications.

Il entra de suite dans mille détails dont je fais grâce à mes lecteurs, mais qui m'éclairèrent amplement sur ses connaissances géographiques.

Quatre ans après, je quittais mon régiment, après avoir fait, pour dissiper certaines erreurs, des efforts qui permettront à d'autres de mes compatriotes de s'y engager sans crainte d'être pris pour des nègres.

Nous étions cinq cents élèves-officiers à l'Ecole militaire de Saint-Maxent, et comme le milieu était éclairé, je n'y ai pas été traité en bête curieuse ; néanmoins je dois dire que ma nationalité, au début, prêtait à la réflexion, réflexion bienveillante, si vous voulez.

Les officiers instructeurs et professeurs, les généraux mêmes me distinguaient d'une manière flatteuse pour nos compatriotes. Dans les cours de géographie et d'histoire, on cherchait des détails curieux sur notre pays, et chaque fois que le nom du Canada était prononcé à l'amphithéâtre, toutes les têtes se tournaient de mon côté avec un sourire courtois.



Le général Davout, duc d'Averstaëdt, vint nous inspecter. En apprenant ma nationalité, il s'écria tout joyeux :

— Un Canadien ! mais au moins vous avez lu l'histoire de Montcalm, que je fais étudier comme leçons de patriotisme à mes enfants !

Les cinq cents officiers de ma promotion, éparpillés dans tous les régiments de France, ont pu dire depuis à leurs camarades, quand l'occasion s'en est présentée, que notre pays était bien français, et qu'il y avait au-delà de l'Atlantique une France américaine, où plus de 2,000,000 des leurs conservent précieusement leur langue et leur nationalité.

Après ma nomination comme officier, je me trouvai en contact avec des hommes qui savaient l'histoire et la géographie, car je puis le dire, à l'honneur des officiers français, c'est parmi eux que j'ai trouvé la plus grande somme de connaissances en ce genre.

Le hasard du métier, il y a quatre ans, me fit à mon tour devenir professeur militaire dans une école. Quinze cents élèves me sont passés par les mains, et sont allés depuis aux quatre coins de la France. Ceux-là savent également, et sauront le dire à leurs camarades, que le Canada est loin d'être un pays de sauvages.

Voilà une petite évolution, dans un certain milieu, dont j'ai été témoin depuis treize ans. Aurais-je dû ne pas la noter parce que ma personnalité s'y trouve mêlée ? Je ne le crois pas. Ma personne importe peu ici, il s'agit seulement d'un fait, et je le constate, étant convaincu que tout autre Canadien-français que le hasard aurait mis à ma place aurait fait comme moi.

### III

Voyons ce qui se passait à Paris pendant ces quelques années.

En 1878, le Canada participait à l'Exposition universelle. Le monde commercial français ouvrit les yeux et comprit que notre pays était un terrain à cultiver.

Dans la suite, MM. Mercier, Chapleau, Sénécal, Beausoleil, etc., venaient y contracter des emprunts, attiraient chez nous des capitalistes, qui y créaient des industries diverses exploitant nos ressources, échangeant avec nous des procédés fructueux où chacun trouvait sa part légitime.

Puis l'honorable M. Fabre succédait à M. de Cazes, avec des pouvoirs et des moyens plus étendus. Il fondait un journal et faisait sur le Canada nombre de conférences qui eurent un vif succès, dû au sujet traité et surtout au talent très délicat du conférencier.

M. Gustave Drolet s'établissait à Paris et s'y créait de grandes relations ; le général Boulanger poussait une pointe jusqu'à Montréal, et plus tard messieurs les députés Desmons et Spuller — celui-ci actuellement ministre des Affaires étrangères — affirmaient également, dans leur voyage en Amérique, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Bartholdi, que la foi française et chrétienne est toujours des plus vivaces sur les rives du Saint-Laurent. M. Desmons a même fait dans le Gard, son département et celui que j'habite en ce moment, une série de conférences sur notre pays, qui ont eu un réel succès. Le Gard, qui a vu maître Montcalm, à Candiac, près Vauvert, connaît bien le Canada en ce moment.

De nombreux commerçants canadiens-français prenaient également la route de France, et venaient à Paris, où ils trouvaient de quoi alimenter fructueusement leur commerce.

Voilà pour la question commerciale, industrielle et politique.

M. Louis Fréchette, en 1881, entrait profondément dans le domaine littéraire, patriotique et sentimental, avec ses *Oiseaux de neige*, et complétait son succès avec sa *Légende d'un Peuple*, en 1887. J'étais à Paris à cette dernière date. L'ovation faite à M. Fréchette a été réellement prodigieuse. Je l'accompagnais partout, et tous deux — moi dans son orbite — nous avons été ballotés de diners en visites, de visites en réceptions, de réceptions en banquets et de banquets en conférences. J'en étais littéralement émerveillé, et je retournais à ma besogne, convaincu que notre pays était enfin connu des hommes de lettres français.

Dans la sphère historique et géographique, M. l'abbé Casgrain, les honorables MM. Routhier et Mercier — celui-ci avec une brochure substantielle, bourrée de statistiques et de documents — ont grandement contribué à répandre la lumière sur nous ; et j'en passe bien d'autres.

Comme journaliste, M. Beaugrand s'y est créé de belles relations dans le monde officiel avec ses petits discours massifs, à

l'emporte-pièce, où l'audace de bon aloi s'alliait au sentiment patriotique.

Les publicistes français ont également contribué à nous faire connaître. M. de Lamothe, actuellement gouverneur général de Saint-Pierre et Miquelon, dans *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, — un des livres les plus consciencieux qui aient été écrits sur notre pays, — MM. Marmier, Jules Claretie, de Molinari, Francisque Sarecy, Eugène Réveillaud, avec son *Histoire des Canadiens-français*, et enfin M. Reclus, dans sa *Géographie universelle*. Et j'en pourrais citer beaucoup d'autres encore.

Pourquoi me faut-il maintenant enregistrer un fait malheureux ? On s'est abstenu chez nous de participer à l'Exposition de 1889. Il est évident que le gouvernement canadien obéissait là à des susceptibilités bien légitimes, mais il n'en est pas moins vrai qu'à notre époque pratique, il aurait été de notre intérêt de faire taire nos sentiments et de nous présenter bravement sur le terrain des luttes commerciales. C'est un regret que j'exprime ici, non une critique que je fais.

Je dois cependant constater avec plaisir que si le gouvernement canadien s'est désintéressé officiellement de cette grande démonstration pacifique, il n'a pas cru devoir empêcher nos institutions de s'y faire représenter dans les divers congrès d'études sociales.

Des savants, des médecins, des légistes, des inspecteurs industriels ont pris part aux nombreuses réunions, et ont réussi à nous faire connaître davantage, en même temps qu'ils acquéraient des connaissances dont nos compatriotes ne pourront que bénéficier.

Me voilà rendu à la fin des feuillets que je voulais consacrer à décrire la marche ascendante de nos progrès en Europe, principalement en France. En terminant, je citerai encore Mgr Labelle, qui a contribué peut-être le plus dans le domaine religieux et colonisateur à faire pénétrer en France la connaissance du Canada. Mais ceci est trop récent, et les journaux canadiens ont présenté à leurs lecteurs l'œuvre importante de ce vénérable prélat d'une manière trop éloquente pour que j'insiste là-dessus.

Une dernière dépêche m'apprend que l'honorable M. Mercier va créer en France de nombreuses agences d'émigration. Voilà des œuvres pratiques, et j'y applaudis de tout cœur.

Le Canada est aux Canadiens-français avant tout, car ils y ont

été les premiers possesseurs du sol ; et s'ils cherchent à amener chez eux du sang français, nous avons le droit d'y applaudir avec enthousiasme.

Nous avons lutté les armes à la main, nous luttons maintenant sur le terrain pacifique. L'avenir est à nous. La voie est belle, très large et toute tracée. Lançons-nous hardiment, et avant peu notre cher pays tiendra au soleil la place honorable à laquelle lui donne droit plus de deux siècles d'efforts et de persévérance.

En avant donc ! Vive le Canada ! Vive la France !!!

CHS DES ÉCORRES.

---

# LE SOCIALISME D'ÉTAT

## ET LA RÉFORME SOCIALE

(Suite et fin)

### III

Les réformes doivent résulter de l'action combinée de la religion, — de la famille, — de la charité entendue dans son sens le plus large, — du patronage des chefs d'industrie, — du *Self Help* des intéressés s'affirmant dans des associations libres et volontaires, — de l'action de l'État enfin s'exerçant pour faire respecter la justice, de l'État remplissant ses devoirs et donnant la paix aux citoyens au lieu de les écraser d'impôts et de les sacrifier à la guerre.

A. La religion est le fondement de la réforme sociale.

Assurément, ce serait rabaisser la religion que de voir surtout ses effets sur le bien-être temporel des sociétés. Nous ne sommes pas de l'école de Voltaire qui la voulait pour les laboureurs et les artisans, comme un moyen de discipline sociale. Non, la grande question qui se pose pour tout être pensant, c'est celle du but et de la valeur de la vie, c'est la question de la fin dernière de l'homme. Les questions religieuses et philosophiques tiendront toujours la première place dans les préoccupations de l'humanité. Ame profondément religieuse et chrétien convaincu, Le Play aimait la religion pour elle-même et c'était avec un sentiment très sincère et très délicat qu'il écrivait à un ami :

“ La religion démontrée par l'observation des faits est de notre temps un moyen puissant de seconder la religion enseignée par la méthode fondamentale et traditionnelle qui part de la notion de Dieu et de la Révélation. ”

Mais la réaction de l'état religieux sur l'ordre économique est considérable. Des hommes qui croient fermement en la vie future acceptent plus facilement les difficultés de la vie présente. S'ils

ont la paix au dedans d'eux-mêmes, la paix sociale règne plus facilement au dehors, tandis que si l'homme ne croit plus qu'en la matière, tout l'avantage du progrès économique est annihilé par le développement des convoitises. Que n'admire-t-on plutôt la dispensation de la Providence ? Les biens temporels sont limités en quantité ; mais les biens spirituels sont illimités. L'amour, le respect, l'honneur peuvent, grâce à Dieu, régner dans tous les foyers, si les hommes obéissent à sa loi.

Vous savez, Messieurs, la grande place que Le Play dans son plan de réforme a faite à la famille et aux institutions destinées à assurer sa perpétuité. Si je n'en parle pas ce soir, c'est que c'est la partie de son œuvre la plus connue, et que le temps n'est limité. Ce que l'on ne saurait trop dire, c'est que, quelque grande que soit l'importance des éléments matériels qui donnent son assiette au groupe familial, et des institutions juridiques qui assurent la transmission du patrimoine, la famille dépend avant tout des principes moraux qui l'inspirent.

Or que serait la famille sans la religion ? Trois faits contemporains démontrés par toutes les statistiques : la multiplication des divorces — celle des suicides — le développement de la criminalité précoce, sont là pour nous apprendre ce que devient la famille, là où la culture purement scientifique a prétendu remplacer la religion. Ah ! la science est une grande et belle chose ; mais elle ne suffit pas à l'homme, comme se l'imaginaient les sophistes du siècle dernier. A la rigueur on pouvait alors avoir cette illusion ; aujourd'hui elle n'est plus permise. La religion attaquée furieusement depuis cent soixante-quinze ans regagne visiblement du terrain, et les grands empires qui s'élèvent à la fin de ce siècle, la Russie, les États-Unis, le Canada, l'Australie, reviennent de plus en plus au christianisme.

Le christianisme ne peut être remplacé ni par la science, ni par un prétendu amour de l'humanité tout émotionnel et esthétique. Un politicien doublé d'un sophiste a dit un jour :

“ Ce mot sublime de religion ne veut pas dire autre chose que le lien qui rattache l'homme à l'homme et qui fait que chacun, égal à celui qu'il rencontre en face, salue sa propre dignité dans la dignité d'autrui ! ”

Cette religion-là nous la connaissons de longue date. Il y a deux siècles Hobbes la formulait dans ce mot brutal *Homo homini lupus*, et la moderne impiété, empruntant leur jargon aux hypothèses scientifiques contemporaines, l'appelle le *Struggle for Life*. Le véritable amour des hommes ne peut reposer que sur l'amour de Jésus-Christ.

Quelles sont belles ces paroles que vous adressait l'an dernier M. Frédéric Necker :

“ Convaincus que ce n'est que dans la foi au divin Rédempteur et dans la soumission à sa volonté divine que les hommes trouveront la paix et le bonheur, les chrétiens doivent affirmer plus hautement, plus énergiquement que jamais les principes dont ils sont les défenseurs, dont ils connaissent par expérience la puissance et les faire pénétrer comme un ferment dans toute la pâte humaine <sup>1</sup>. ”

Vous êtes absolument dans le vrai, Messieurs, en vous plaçant sur ce terrain dès le début de vos études d'économie sociale. C'est par l'amour du divin Crucifié seulement que vous pourrez guérir les plaies de l'humanité souffrante : et c'est de toute la profondeur de mes sentiments chrétiens que je vous tends la main.

Entre vous et nous les questions ne se posent plus actuellement comme il y a trois siècles. Et puisque aujourd'hui la divinité de Jésus-Christ est méconnue et blasphémée par tant d'égarés, il me semble que, sans rien abandonner de l'intégrité de mon credo, nous pouvons nous unir cordialement pour adorer et aimer le Verbe de Dieu fait homme, et par là apporter à la fraternité humaine sa seule base solide :

B. Je vous parlais tout à l'heure de la permanence des lois économiques et vous disais qu'en un certain sens il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Et cependant au milieu de l'histoire un commandement nouveau a été apporté aux hommes : celui de la Charité. C'est lui qui distingue les sociétés fondées sur l'Évangile de celles qui l'ignorent.

La forme première et fondamentale de la charité, c'est l'aumône. On peut parler ici librement de ce devoir : car Genève est connue

1 — Rapport présenté au nom du Comité d'initiative à l'assemblée générale des adhérents de la Société chrétienne suisse d'Économie sociale, le 18 février 1889.

dans le monde entier par sa générosité charitable; mais, dans l'ensemble, depuis que les sociétés modernes se sont éloignées pratiquement du christianisme, on donne moins qu'aux âges chrétiens. Le luxe rend égoïste, et cependant les nouvelles misères qu'amènent les grandes agglomérations urbaines exigent des aumônes abondantes.

Jadis l'aumône avait pris un caractère permanent sous la forme des fondations de toute sorte, depuis les patrimoines des confréries religieuses et des corporations ouvrières jusqu'aux biens communaux. Le Play a insisté dans ses ouvrages sur l'importance des subventions que les classes ouvrières retiraient de ces propriétés collectives, subventions proportionnées aux besoins des familles, et qui leur fournissaient un point d'appui assuré dans la lutte pour le pain quotidien. Un économiste éminent, M. de Laveleye, a depuis lors soutenu la même thèse dans son brillant ouvrage sur *la Propriété et ses formes primitives*.

Une certaine proportion doit exister entre la propriété privée et les propriétés collectives. Celles-ci jouent le rôle d'institutions rectificatives d'un ordre économique fondé sur la recherche de l'intérêt particulier. Elles donnaient à la société du moyen âge un précieux élément de stabilité. Malheureusement, elles ont été détruites en grande partie à deux époques, au XVII<sup>e</sup> siècle d'abord, par suite de la confiscation des patrimoines ecclésiastiques dans beaucoup de pays, et de la crise monétaire qui réduisit à rien dans toute l'Europe les rentes en argent sur lesquelles reposaient la plupart des fondations charitables; celles des campagnes disparurent alors presque complètement. La Révolution a fait ensuite de nouvelles ruines. En cela, elle n'était pas inspirée seulement par la passion antichrétienne; elle obéissait aussi à une idée fixe des physiocrates, qui prétendaient supprimer tout intermédiaire entre l'État et les individus. La Constituante voulait appliquer ces théories folles quand elle proclamait que l'État devait fournir du travail aux citoyens valides, et assumer des secours à tous les invalides.

Quoique ces idées fausses aient perdu beaucoup de leur empire, il faut toujours lutter contre elles. C'est une folie que de demander à l'État de fournir des subsides à tous les citoyens. L'État n'est libéral qu'avec l'impôt; et les taxes, quand elles sont considérables, finissent toujours par faire masse et par retomber sur les classes



les plus nombreuses. Plus, au contraire, il y a de groupes ayant des droits sur des patrimoines collectifs, plus il y a de familles ayant les sentiments, l'intérêt et les garanties de stabilité que donne la propriété. On ne saurait donc trop multiplier ces patrimoines, puisque dans nos sociétés si pressées il est malheureusement impossible que tous les citoyens soient propriétaires individuels. Si la main-morte territoriale doit être limitée dans les pays à population très dense et à limites étroites, la main-morte mobilière peut s'étendre indéfiniment.

Plus sage que bien d'autres peuples, la Suisse a conservé des débris fort intéressants de ces institutions. Vos antiques bourgeoisies, vos voisinages, vos abbayes, reste des *Zünfte* ouvrières, et surtout vos corporations d'Allmends dans les régions alpestres sont à la fois un témoignage vivant des meilleures pratiques du passé, et un exemple du bien qu'elles peuvent faire dans les sociétés modernes. La démocratie américaine le comprend ainsi. Tout en développant l'individualisme et la propriété privée avec la plus grande énergie, elle multiplie les patrimoines collectifs de toute sorte. Sa pensée sur ce point est exprimée d'une manière piquante par un des grands organes de l'opinion :

" Une république a pour politique d'encourager les particuliers à consacrer leurs propriétés privées au service public. Or, à cheval donné, il ne faut pas regarder la bride. Si un citoyen donne au public une statue, le public ne peut pas dire qu'il aimerait mieux la valeur en billets de banque ou se plaindre du choix de l'artiste. Le public accepte la statue, et les gens qui ne l'aiment pas n'ont qu'à ne pas la regarder. Il en est de même des fondations religieuses et charitables. Elles constituent une conversion de la propriété privée en propriété publique. L'Etat l'encourage en l'exemptant de taxe <sup>1</sup>."

C. Mais la charité est bien plus large que l'aumône. Elle enseigne aux classes plus favorisées sous le rapport de la culture intellectuelle et de la fortune à apporter leur collaboration à toutes les œuvres de bien public. Il n'en est point où ce concours puisse donner plus de résultats que quand il s'applique à promouvoir et à soutenir les institutions relevant du *Self Help*

1 — *The North American Review*, septembre 1881.

des intéressés : sociétés de secours mutuels, sociétés pour la construction d'habitations ouvrières, corporations professionnelles libres, syndicats agricoles, assurances mutuelles, sociétés coopératives de toutes sortes. Elles réussissent d'autant mieux qu'elles bénéficient de concours éclairés et désintéressés.

Ces institutions sont susceptibles d'un grand développement, et elles doivent jouer un rôle important dans la société moderne, en modifier dans une certaine mesure la physionomie, en élevant aux fonctions économiques supérieures une élite ouvrière de plus en plus large.

Mais il faut se garder des exagérations. Certains promoteurs de la coopération croient qu'elle peut transformer radicalement la société, supprimer la fonction d'entrepreneur et de patron ; ils répètent, sans mesurer suffisamment la portée de leurs paroles, que le salariat disparaîtra comme l'esclavage et le servage, et " qu'il n'y aura plus, au XX<sup>e</sup> siècle, que des travailleurs associés."

C'est là, selon nous, une illusion. Les sociétés coopératives de consommation sont appelées à prendre sans doute un grand développement quand l'éducation économique du peuple sera plus avancée ; mais la coopération de production rencontre des difficultés dans l'existence des risques industriels que rien ne peut supprimer. En souhaitant, en espérant que des associations ouvrières prendront une certaine place dans l'organisation industrielle à côté des chefs individuels d'entreprises, nous ne croyons pas que ce régime devienne général. D'ailleurs le salariat ne saurait être assimilé au servage ; car ce contrat est en lui-même l'expression la plus haute de la liberté civile, et c'est lui qui, dès le commencement de l'histoire a affranchi les travailleurs des régimes d'engagements forcés.

Néanmoins nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts des hommes de zèle qui se joignent à nous pour propager les institutions coopératives, fussent-ils un peu trop sanguins, comme disent les Anglais. Nous souhaitons seulement à la nouvelle école des coopérateurs d'avoir la sagesse de ceux qui ont fondé vraiment la coopération, les Equitables Pionniers de Rochdale, les Schultze Delitzsch, les Raiffeisen, les Luzzati.

Qu'ils respectent la liberté, qu'ils se gardent, vis-à-vis des ouvriers, d'excitations qui, après l'avortement de trop hautes espérances, les rejetteraient dans le socialisme, et que surtout ils

ne détournent personne du moyen de paix et d'amélioration sociale que Le Play recommandait par-dessus tout, *le patronage des chefs d'industrie.*

D. Le *patronage* est la mise en pratique de ce précepte de saint Paul sur l'ordre de la charité : *Ayez soin surtout de ceux qui vous touchent de plus près, de ceux qui vivent dans votre maison.*

Malgré l'égalité civile et politique, les inégalités de fait subsistent et subsisteront toujours entre les hommes ; et, même, comme par une contradiction jetée à notre siècle, l'avènement de la grande industrie, les communications rapides, le rôle de plus en plus considérable du capital et de l'outillage dans la production, ont accru encore la puissance économique du patron.

Non seulement il doit assurer à ses ouvriers pendant leur séjour à l'atelier la sécurité corporelle et le respect de leur moralité, ce qui est un devoir de stricte justice ; mais il a encore le devoir de charité de les aider autant que possible dans leurs nécessités physiques et morales et de propager le bien parmi eux.

Pour préciser ma pensée, permettez-moi de vous citer un extrait du compte-rendu de la quinzième réunion de l'Eglise évangélique allemande et du congrès tenu à Stuttgart, du 31 août au 3 septembre 1869. — Vous allez entendre M. Ditterlin, de Rothau dans les Vosges.

“ Le travailleur n'est pas pour moi un élément social particulier : pour moi, c'est un homme comme moi-même, comme tous les autres. Le travailleur tient aussi à cette égalité. Il ne veut pas, dans les institutions philanthropiques, être considéré comme un numéro ; il veut sentir la main d'un autre dans la sienne ; il veut que pour tout ce qui lui arrive le cœur de son prochain batte à l'unisson du sien. Dans les fabriques des villes, on fait souvent beaucoup pour les travailleurs sans que ceux-ci en montrent la moindre reconnaissance, parce que les fabricants font de leurs bienfaits comme une muraille entre eux et leurs ouvriers, et ne se donnent pas eux-mêmes. Dans un autre endroit, les mêmes institutions de bienfaisance auront une grande action, parce que les travailleurs sentent dans toutes choses le cœur de leur chef. C'est ainsi que la question des travailleurs est ramenée sur le terrain de l'Évangile. ”

J'emprunte cet admirable programme à une brochure de M. Harmel, le grand industriel chrétien du Val des Bois. Quand

il commença, en 1875, son apostolat auprès des patrons de la grande industrie, il aimait à citer ces nobles paroles, à s'appuyer sur cette autorité.

Ce programme a été réalisé sur une large échelle en France. L'idée du patronage est de plus en plus répandue, et notre dernière exposition d'Économie sociale a été la démonstration éclatante de l'extension que ces pratiques avaient prise depuis vingt ans dans notre pays, et de la place qu'elles tiennent dans notre constitution sociale. On a pu justement dire en constatant ces résultats :

“ Quand on lit la longue énumération des institutions ouvrières dues à l'initiative patronale, et qu'on voit la date relativement récente de leur création, on se rend compte de l'importance de ce mouvement philanthropique, qui, quoique à ses débuts, a déjà donné d'admirables résultats. Il y a trente ou quarante ans, les patrons ayant créé des institutions de prévoyance et d'assistance en faveur de leurs ouvriers formaient un groupe très réduit; ils ne représentaient qu'une minime exception. Aujourd'hui on peut dire que la proportion est renversée et que les patrons, qui s'obstinent à ne rien faire pour améliorer la condition de leurs ouvriers et leur assurer une vieillesse à l'abri du besoin, sont presque l'exception <sup>1</sup>. ”

C'est surtout quand il existe une communauté ardente de foi entre les chefs d'industrie et leurs ouvriers, que le patronage fait pleinement régner la paix dans l'atelier et transforme l'usine en une famille agrandie. Ici, Messieurs, je ne puis que vous dire, observez les faits, voyez par vous-mêmes. Vous vous instruirez mieux encore qu'en écoutant l'exposé des différentes écoles économiques, en visitant les usines de nos grands patrons chrétiens; celles de M. Mame à Tours, de M. Schneider au Creuzot, de M. Changot à Blanzay, de M. Harmel au Val des Bois, de M. Bayard à Roubaix, de M. Féron Vrau à Lille, de M. Bonnet à Jujurieux, de M. de Pavin de Lafarge au Theil, de M. Fournier à Marseille, et, si vous trouvez que je vous parle trop de la France, allez encore, vous dirai-je, voir M. Brandts à Glarbach, M. Alexandre Rossi à Schio !

1 — M. Georges Michel, dans *l'Économiste français* du 7 septembre 1889.

Remarquez que le patronage des chefs d'industrie se concilie très bien avec le caractère démocratique de nos sociétés occidentales. Voulant prévenir le travestissement perfide que l'on cherche parfois à faire de notre pensée et de nos intentions, Le Play s'exprimait ainsi à propos des *Mechanic's Institutions* qui ont pour but en Angleterre de propager les connaissances usuelles :

“ Les classes dirigeantes de la contrée contribuent avec un généreux empressement à la création et à l'entretien de ces utiles lieux de réunion. Mais ce genre de patronage est surtout bienfaisant quand il s'ingénie à remplir trois conditions : à se dissimuler discrètement ; à communiquer autant que possible aux clients le sentiment de leur propre initiative ; à leur laisser la direction complète des intérêts et des actes de la corporation. Il s'en faut de beaucoup que cette sage réserve compromette en rien l'influence légitime des patrons ; elle ne fait que provoquer plus sûrement une reconnaissance qui n'est point imposée. ”

C'est parce que ces principes sont largement pratiqués chez nous, que la France est beaucoup moins troublée par le socialisme que l'Allemagne, où l'État a prétendu, par la triple assurance obligatoire, se charger seul de la solution de la question ouvrière. Récemment, M. Lujo Brentano, professeur d'économie politique à Leipzig, se félicitait que les lois d'assurance, œuvre de M. de Bismarck, eussent pour résultat de faire forcément disparaître les institutions patronales qui lient l'ouvrier à l'usine : désormais, disait-il, il ne relèvera plus que de l'État.

Voilà, prise sur le fait, l'idéologie malfaisante qui repousse le bien pour faire triompher des idées à priori. Les élections au Reichstag de février 1890 ont répondu d'une manière écrasante à ces sophismes, en envoyant trente députés *Social Democrats*, élus par 1,500,000 voix, déclarer aux socialistes de la chaire que l'assurance universelle par l'État n'est qu'un achèvement à l'appropriation collective par le *Volkstaat* de la terre et du capital.

Par un contraste frappant, à nos dernières élections de septembre 1889, le nombre des députés socialistes et des voix que leurs candidats ont obtenues a sensiblement diminué. Le socialisme perd du terrain en France depuis quelques années, non pas comme quelques personnes pourraient le croire ici, par suite de la liberté qui est laissée à toutes ses manifestations, mais par le nombre des œuvres de bien positives et pratiques qui ont partout

créé dans les populations ouvrières des foyers de résistance de plus en plus nombreux et solides à la propagation du mal.

En réalité, malgré leur détraquement politique, la France, et je puis même dire l'Italie <sup>1</sup>, sont les pays où le socialisme progresse le moins, parce que le fond de la constitution sociale et des mœurs y est le meilleur.

E. L'Etat a aussi son rôle et un rôle important à remplir dans l'œuvre contemporaine de la réforme sociale.

Le Play n'a jamais partagé l'erreur de certains économistes anglais pour qui la liberté suffisait à tout, et l'Etat n'était qu'une nuisance, qu'il fallait réduire le plus possible. Non, pour nous l'Etat a une mission plus haute : il est selon la parole de saint Paul, *le ministre de Dieu pour le bien*. Son action est légitime et nécessaire pour réprimer le mal : elle doit se diversifier selon les conditions des temps, et, quand des vices nouveaux se produisent dans la société avec un caractère redoutable de gravité, l'Etat doit y remédier par de nouvelles interventions. C'est ainsi qu'il doit plus particulièrement de notre temps assurer dans la vie du travail industriel la dignité et la moralité de l'ouvrier.

Les économistes français ont généralement eu d'une manière remarquable l'intelligence de ce devoir de l'Etat ; ce sont les Villermé, les Blanqui, les Wolowsky, qui ont fait voter les lois protectrices de la femme et de l'enfant. La France a été, grâce à eux, un des premiers pays industriels à entrer dans cette voie par la loi du 22 mars 1841. Il y a assurément à faire encore, et votre loi fédérale de 1877 sur la protection des femmes et des enfants employés dans les manufactures est une de celles qui font le plus d'honneur à la Suisse. La question de l'indemnisation de l'ouvrier victime des accidents du travail et surtout de leur prévention est une de celles qui s'imposent aujourd'hui partout. Vous l'étudiez en Suisse avec soin, examinant ce que les autres peuples ont fait. L'expérience de quelques années dira seule si le système du risque professionnel et de l'assurance obligatoire adopté par l'Allemagne est ou non le meilleur.

1 — Cette appréciation favorable de la situation sociale de l'Italie ayant paru surprendre plusieurs de nos auditeurs, nous nous permettons de leur signaler l'étude que nous avons publiée après un voyage dans ce pays, *les Faits économiques et le mouvement social en Italie*. Paris, Larose et Forcel, 1889, in-8.

Votre pays s'est grandement honoré aussi en proposant aux nations industrielles de l'Europe une conférence pour échanger leurs vues sur les mesures possibles à prendre en faveur de l'ouvrier des usines. Je souhaite que, réunie à Berlin, cette conférence ait un succès égal à celui qu'elle aurait eu à Berne ; mais la gloire de cette initiative restera acquise sans partage à vos hommes d'Etat.

Toutes ces questions sont dominées par celle du dimanche. Il s'agit en effet d'une loi que le Créateur a déposée dans la nature elle-même. considérations religieuses, nécessités physiques, convenances sociales, tout s'unit pour que la loi humaine en impose le respect. Et ici, laissez-moi dire ma gratitude émue aux fondateurs de la *Fédération internationale pour l'observation du dimanche*, M. le pasteur Rœhrich, M. Lombard, M. Deluz. Vous connaissez leurs œuvres : mais nous devons en France leur être particulièrement reconnaissants. Par suite de nos malheureuses dissensions politiques, la cause du dimanche a périclité chez nous, et avec nos seules forces nous serions peut-être impuissants en ce moment à la rétablir dans nos lois. Quand un congrès a été proposé, lors de l'Exposition universelle, les susceptibilités du monde officiel faisaient qu'on parlait seulement du repos hebdomadaire. Mais, grâce à nos amis de Genève, la question a été remise sur son véritable terrain. Le dimanche, le jour du Seigneur, a apparu à tous comme la rédemption du monde du travail, et nous espérons que l'impulsion donnée est telle que forcément d'ici à peu, il sera de nouveau inscrit dans notre législation. Comme catholique français, j'exprime toute ma reconnaissance à ces admirables chrétiens :

En dehors de l'observation du dimanche, la loi doit s'imposer une grande réserve en ce qui touche le travail de l'ouvrier adulte. Il faut tenir compte de la grande variété des climats, des races, des conditions économiques aussi. Il me paraît impossible de déterminer la durée de la journée de travail de l'adulte d'une manière uniforme non seulement dans toute l'Europe, mais même dans les diverses parties d'un grand pays. La durée du travail nécessaire pour procurer à l'ouvrier la satisfaction de ses besoins dépend d'une foule de circonstances qui échappent à l'action de l'Etat. En principe l'Etat n'a pas à intervenir dans la répartition de la richesse, si d'ailleurs la justice est observée. Puis, en fait, son intervention ne peut réaliser le but qu'il se proposerait. Le

jeune empereur allemand est assurément animé d'intentions qui doivent lui assurer des sympathies générales ; mais n'était-il pas imprudent quand il disait dans ses rescripts :

“ C'est la mission du pouvoir et de l'État de régler le temps et la durée du travail de façon à conserver la santé et les bonnes mœurs chez l'ouvrier, à faire droit aux nécessités matérielles et à sauvegarder par voie législative l'égalité des droits. ”

Le vrai et le faux sont singulièrement mêlés dans ces formules retentissantes. Oui, il est à souhaiter que l'homme ne travaille pas au-delà de ses forces et qu'en même temps il gagne un salaire suffisant. Mais, l'État, après avoir limité son travail, peut-il lui garantir un salaire, et ce salaire en argent peut-il faire qu'il lui procure toujours l'ensemble des choses nécessaires à ses besoins ? Le *Congrès fédéral socialiste suisse*, dans sa réunion du 28 octobre dernier, réclamait et la journée normale de travail et le minimum légal des salaires ; mais en même temps il demandait que l'État eût le monopole du commerce et de la vente des céréales, c'est-à-dire qu'on en revint au système des distributions gratuites et de *l'annona publica*, comme dans la Rome des Césars.

Ceux-là au moins sont logiques, tandis que, quand les conservateurs, les chrétiens, les empereurs se mêlent de faire du socialisme, ils s'arrêtent toujours à mi-chemin ! Aussi est-ce avec une profonde ironie que M. Liebknecht, dans une réunion à Brunswick, le 25 février, disait qu'un million et demi d'électeurs socialistes étaient disposés à soutenir l'empereur dans sa lutte contre le capital !

Le *socialisme chrétien* n'est qu'un jeu de paroles avec lequel on cherche à se tromper de part et d'autre ; ou plutôt on se trompe soi-même. Toutes les réformes pratiques et possibles doivent se faire sans s'abriter sous l'égide d'un mot dangereux ; car il ne peut que faire naître des illusions et amener d'autres déceptions chez ceux des intérêts de qui on traite à la légère.

Notre langue française donne au mot de socialisme un sens nettement déterminé et qui correspond à la réalité des choses. En effet la doctrine socialiste moderne est essentiellement antichrétienne et matérialiste, comme l'a dit Bebel au Reichstag, dans un discours qu'il n'est permis à personne d'oublier.

Le socialisme s'annonce pour être, dans l'ère qui s'ouvre, la forme de l'antichristianisme : les luttes que la société chrétienne aura à soutenir contre lui seront égales à celles de l'arianisme et



du manichéisme. Le temps des socialistes imaginatifs n'est plus. Le socialisme moderne prétend être scientifique, et il s'est solidarisé pratiquement avec le matérialisme, dont il découle logiquement. Il emprunte à l'évolutionisme et à l'hégélianisme leurs fausses données : l'homme ne vivant que pour l'espèce, l'État devenant le Dieu de l'humanité et lui fournissant cette moralité conventionnelle cet idéal fugitif et purement subjectif compatible avec le caractère éphémère d'une vie humaine. Voilà les idées qui sont au fond du *socialisme scientifique*, de celui qui mène le socialisme de la rue. Si la démocratie devait par le jeu du suffrage universel aboutir au triomphe légal du socialisme au lieu d'être la forme politique supérieure de l'égalité et de la liberté civile, elle serait le plus monstrueux despotisme qu'ait jamais connu l'histoire : ce serait le châtement de l'apostasie du christianisme, qui a pour base la responsabilité de l'individu, et qui a introduit dans le monde l'idée du respect de son droit, si faible qu'il fût matériellement en présence des sommes, des forces et du nombre !

Mais ces sombres prévisions ne se réaliseront point, et, si je vous montre jusqu'où la logique conduit ceux qui s'engagent dans une voie fautive, c'est uniquement pour vous mettre en garde contre un entraînement irréflecti vers le développement de la puissance de l'État. Écoutez plutôt les judicieuses paroles que M. Gladstone prononçait le 26 octobre 1889, dans une réunion populaire à Saltney, et qui sont absolument conformes au programme de l'école de Le Play :

« A notre époque, il y a une tendance à s'imaginer que le gouvernement devrait faire ceci et cela, ou plutôt que le gouvernement doit faire tout faire. Il y a des choses que le gouvernement doit faire, j'en conviens. A d'autres époques l'État a négligé beaucoup de ses devoirs, et il est possible que même maintenant, il en néglige encore quelques-uns. Mais, de grâce, ne passons pas d'un extrême à l'autre.

« Si le gouvernement prenait à sa charge les devoirs qui incombent normalement à chacun de nous, les maux qui résulteraient d'une telle erreur l'emporteraient sur tous les bienfaits déjà réalisés. Il convient que l'esprit d'initiative, l'esprit d'indépendance et de virilité personnelle soit précieusement sauvegardés dans le peuple pris en masse et pris individuellement.

« Si ce sentiment de confiance en soi venait à disparaître chez

Pouv. ier anglais, s'il s'habituaît à ne plus compter sur lui-même, et à tout attendre du riche entre les mains duquel il lui faudrait abdiquer, soyez sûrs que rien ne saurait compenser un pareil malheur."

De temps à autre des engouements presque universels se produisent chez les peuples. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, après des bouleversements sociaux auprès desquels nos agitations semblent peu de choses, on voulut en Angleterre donner aux classes populaires une compensation aux avantages qu'elles avaient perdus, et la *loi des pauvres* fut votée. J'ai beaucoup étudié cette époque, et je n'ai trouvé nulle trace d'une opposition au principe de cette loi. Tout le monde crut que l'on avait trouvé une panacée. Voulez-vous savoir ce que cette loi a produit pendant trois siècles comme diminution de la charité, comme séparation morale des classes, comme dégradation de la condition des travailleurs, relisez le beau livre de monsieur le pasteur Naville: *La Charité légale, ses effets et ses causes*. Ce livre, que couronna à son apparition l'Académie des Sciences morales et politiques, a formé l'opinion européenne sur ces matières pendant toute une génération. Il n'est pas moins vrai aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle; et je ne crains pas de prédire, que *l'assurance universelle de tous les risques de la vie par l'Etat* que le prince de Bismarck a fait voter de haute lutte par le Reichstag sera aussi calamiteuse pour l'Allemagne que la loi des pauvres de la reine Elizabeth.

Si l'Etat veut sincèrement combattre le mal, qu'il fasse la guerre à l'alcoolisme! Pour combattre ce terrible fléau, qu'il associe son action à des œuvres comme celle de la *Croix-Bleue*, que j'ai appris à connaître et à admirer en venant dans votre cité. Qu'il poursuive aussi le vice qui s'étale impudemment et souille la jeunesse!

Sous ce rapport, les économistes de toutes les écoles sont unanimes en France. Vous entendrez prochainement M. Frédéric Passy qui est autorisé entre tous et qui, ainsi qu'il l'a annoncé, vous parlera de la liberté économique avec un talent que vous serez heureux d'applaudir. Qu'il me soit seulement permis de le saluer à l'avance comme un des hommes qui luttent avec le plus d'énergie contre la démoralisation, comme l'apôtre de la paix internationale et de l'arbitrage.

La paix! Voilà le grand remède aux souffrances des peuples modernes; seuls les hommes de science peuvent se rendre compte à quel point la guerre, le militarisme, les impôts excessifs et les

emprunts d'Etat troublent l'ordre économique naturel. Mais le peuple le sait d'instinct, et ce qui fait la popularité du socialisme, c'est que le socialisme promet la paix !

Que l'Etat cesse d'être un destructeur, par la guerre, de la vie et de la fortune des citoyens ! Qu'avec l'alcoolisme, ce vice d'en bas, il combatte les spéculations malfaisantes qui se donnent carrière dans les sphères élevées de la société : voilà la part qu'il doit apporter à la *réforme sociale* !

Je m'arrête ici, Messieurs, et je ne puis vous cacher les sentiments divers qui partagent mon âme.

Une des causes du danger social présent est l'incertitude des classes éclairées sur la voie à suivre. Le programme même des quatre conférences, qui doivent se succéder devant vous, en est le témoignage. Quelle confusion des pensées, quelle dispersion des âmes !

Aussi un immense regret m'envahit en pensant à la séparation qui, il y a trois siècles, a brisé l'unité morale de la République Chrétienne ! Depuis lors les nations européennes ont vécu isolées les unes des autres bien plus encore par la différence des idées que par les distances matérielles et par les rivalités politiques.

Mais après que les hommes ont fait leur œuvre, Dieu fait la sienne, et devant la facilité nouvelle des communications qui mêle et étonne les hommes, qui rapproche leurs cœurs avec leurs idées et dont ma présence ce soir au milieu de vous est à elle seule une preuve, je répète avec confiance ces paroles de Joseph de Maistre :

« Il n'y a point de hasard dans le monde, et je soupçonne depuis longtemps que la communication d'instincts et de besoins parmi les hommes tend de près ou de loin à quelque œuvre secrète qui s'opère dans le monde à notre insu <sup>1</sup>. »

Et c'est de grand cœur que je remercie les chrétiens sincères, les libéraux loyaux, qui m'ont permis, à moi, professeur de ces universités catholiques renaissantes en ce siècle sur tous les points du monde, de m'exprimer devant vous sur les plus grands sujets qui intéressent la conscience contemporaine, avec une liberté égale à ma franchise.

1 — Soirées de St-Petersbourg, 2e entretien.

## COMME AUTREFOIS

---

Vieux voyageur sur la houle du monde,  
J'ai vu sous moi surgir plus d'un écueil ;  
Des rêves d'or de ma jeunesse blonde  
Plus d'une fois j'ai dû porter le deuil.  
De fils d'argent ma tempe se décore ;  
Dans mon gosier je sens trembler ma voix :  
Et cependant mon cœur est jeune encore  
Comme autrefois !

La fleur fanée avec la feuille morte,  
M'ont prodigué leurs funèbres parfums ;  
Souvent le ciêpe a flotté sur ma porte,  
Car j'ai pleuré bien des amours défunts.  
Pauvres oiseaux de ma lointaine aurore,  
En souvenir lorsque je vous revois,  
Ah ! je le sens, je puis aimer encore  
Comme autrefois !

Dieu dans mon sein mit une lyre sainte :  
Des chants nombreux en mon cœur sont éclos ;  
Mais souvent l'hymne a fait place à la plainte ;  
Ma voix souvent s'est brisée en sanglots.  
Hélas ! en moi chaque fibre sonore  
A sous l'archet saigné plus d'une fois :  
Et malgré tout j'aime à chanter encore  
Comme autrefois !

SYLVAIN FORÉT.

# LA TRAITE DES PELLETERIES

## SOUS CHAMPLAIN

(Suite)

### CHAPITRE III

Commis et sous-commis. — Leurs attributions. — Beuchesne. — Loquin. — Jean Caumont dit le Mons. — Roumier. — La traite de 1620 aux Trois-Rivières. — Le capitaine Des Chesnes. — Aperçu historique sur les compagnies de marchands. — Leurs querelles ont de l'écho à Québec. — Champlain en butte à leurs persécutions. — Le duc de Montmorency succède à Henri de Condé comme vice-roi de la Nouvelle-France. — Guers et le capitaine Du May. — Instructions pour Champlain. — Lettre du duc de Montmorency. — Avis de Dolu, intendant du pays. — Alarmes de Caumont et des autres commis apaisés par Champlain. — Guillaume de Caën veut saisir le vaisseau de Pontgravé. — Négociations de Champlain et du P. Georges le Baillif avec de Caën, à Tadoussac. — Assemblée générale des habitants. — Leurs griefs portés en France par le P. Georges. — Le commis Santein. — Thierry Desdames, sous-commis. — Raymond de la Ralde. — Traite de 1622 aux Trois-Rivières. — Traite de 1623 au cap de la Victoire.

#### I

Les commis ou facteurs étaient des agents salariés des marchands de Rouen, de Saint-Malo et d'autres villes, intéressés dans le commerce des pelleteries au Canada, et dont le comptoir principal avait été fixé à Québec. Il y avait un commis chef, des commis et des sous-commis ou aides des commis. Ces derniers pouvaient arriver à un grade supérieur, avec des émoluments proportionnels. Thierry Desdames, sous-commis en 1623, parvint, par sa bonne conduite, à la capitainerie de l'île de Miscou, après la restitution du Canada et de l'Acadie à ses anciens maîtres. Cet exemple de promotion n'est pas unique dans l'histoire de la traite.

Les fonctions de ces divers agents consistaient à recevoir les marchandises à leur arrivée de France, à les emmagasiner quand,

la traite close, il y en avait un excédent, puis à les échanger avec les sauvages pour des pelleteries qu'ils emballaient soigneusement en vue de l'exportation. Ils se rendaient aux endroits fixés pour la rencontre des Indiens, et faisaient eux-mêmes le trafic. Des interprètes à gages leur servaient d'intermédiaires pour la facilité du commerce. Ces derniers remplissaient aussi le rôle de commis voyageurs, se rendant au milieu des peuplades barbares afin de les engager à venir régulièrement au devant des commis de Québec.

La fonction de commis était loin d'être une sinécure. Elle offrait par contre des avantages au point de vue du traitement et des espérances d'avancement qu'elle laissait entrevoir dans l'avenir. La compagnie de Rouen, formée en 1615 de négociants de cette ville, de Saint-Malo et de La Rochelle, fut la première qui entretenait des commis à Québec pour surveiller ses intérêts. Champlain mentionne Beauchesne, facteur et commis, agissant comme commandant à sa place durant son voyage en France, de 1617 à 1618. Ce fut dans cet intervalle que l'on retrouva les cadavres des deux Français lâchement assassinés par les sauvages. Un des meurtriers avait avoué son crime. Il fallait décider de son sort. Quel serait son châtement ? Beauchesne semblait disposé à recevoir des présents comme moyen de régler une question aussi sérieuse. C'eût été un encouragement au crime. Heureusement que les récollets s'interposèrent, et après avoir longuement délibéré sur le plus sage parti à prendre, il fut résolu de remettre le coupable à son père, et d'accepter comme otages deux petits barbares, à condition que le meurtrier et ceux de sa nation resteraient amis des Français. Les pères ne voulurent pas que Beauchesne usât de plus de rigueur, car l'habitation était alors entourée de sauvages qui auraient pu, si on eût fait un mauvais parti à l'assassin, chercher à se venger à leur façon. En outre, il y aurait eu danger constant pour les Français de s'aventurer dans la campagne ou dans les bois. Toute mesure rigoureuse, enfin, pouvait avoir pour effet d'entraver le commerce avec les sauvages de cette tribu. Quand le cas fut soumis à Champlain, à son retour de France, il n'hésita pas à dire qu'à tout prendre il valait mieux "couler cette affaire à l'amiable, et passer les choses doucement." Les Hurons firent cependant la remarque que les Français n'avaient pas été sévères. Champlain dit à ce propos :

“ Reconnaissant les sauvages gens sans raison, de peu d'accès, et faciles à s'étranger, et fort prompts à la vengeance : Que si on les presse d'en faire la justice, il n'y aurait nulle sûreté pour ceux qui se disposeront de faire les découvertes parmi eux. ”

Quelques années plus tard, l'écrivain des *Relations des Jésuites* faisait les judicieuses réflexions qui suivent : “ Ce serait tenter l'impossible et même empirer les affaires plutôt que d'y apporter remède, qui voudrait procéder avec les sauvages selon la justice de la France, qui condamne à mort celui qui est convaincu de meurtre. Chaque pays a ses coutumes conformes aux divers naturels de chaque nation. Or, vu le génie des sauvages, leur justice est sans doute très efficace pour empêcher le mal, quoiqu'en France elle parût une injustice : car c'est le public qui satisfait pour les fautes des particuliers, soit que le criminel soit reconnu, soit qu'il demeure caché. En un mot, c'est le crime qui est puni <sup>1</sup> ”.

La conduite des récollets était donc justifiable, si on l'envisage au point de vue de la justice telle qu'elle avait toujours été comprise par les sauvages. Disons à la louange du commis Beauchesne qu'il se soumit de bonne grâce à la détermination des missionnaires.

Un autre commis du nom de Loquin était arrivé à Québec en 1618, sur la même barque qui portait le P. Jean d'Olbeau, récollet. Pontgravé l'amena avec lui aux Trois-Rivières pour la traite, qui fut si considérable, que les marchandises apportées de France, jointes à celles que l'on conservait en entrepôt dans le magasin de l'habitation, ne purent suffire à l'échange.

Beauchesne et Loquin sont les seuls commis dont Champlain fasse mention dans son récit des événements de 1618 et 1619. Quand il revint de France en 1620, il était accompagné de Baptiste Guers, commissionnaire du duc de Montmorency. Ce nouveau fonctionnaire était chargé de surveiller les intérêts du vice-roi de la Nouvelle-France. C'était un brave homme, rempli de bonnes intentions. A maintes reprises il rendit des services aux habitants et à Champlain. Ce dernier le dépêcha, en arrivant, vers Trois-Rivières, où il avait été devancé par Pontgravé, les

1 — *Relation de 1648.*

commis Loquin et Jean Caumont<sup>1</sup> dit le Mons et le sous-commis Roumier. Pontgravé et le capitaine Deschesnes y faisaient la traite depuis quelque temps déjà, et tous ensemble redescendirent bientôt à Québec avec un chargement complet. Pontgravé continua presque aussitôt sa route vers Tadoussac, confiant avant son départ la garde du magasin à Caumont. Quant à Roumier, qui avait passé l'hiver précédent au pays, il s'en retourna aussi en France, donnant pour raison de son départ, le refus qu'on lui faisait d'augmenter ses gages. Il faut croire qu'il était loisible aux employés de briser leurs engagements quand bon leur semblait, ou bien, ce qui est plus rationnel, ils ne s'obligeaient pas à servir plus d'une année. Mais le départ d'un commis n'était qu'une bien petite affaire, comparée aux troubles qui s'étaient élevés par delà l'Atlantique, au sein de la compagnie. Afin de mieux comprendre la situation, il importe que nous jetions un regard sur les événements antérieurs.

## II

La compagnie de Rouen s'était engagée, lors de sa création, à peupler la colonie, à fournir pour Québec des provisions, des armes, des outils et toutes choses nécessaires à un établissement à l'état embryonnaire. Il y avait dans cette compagnie deux éléments hostiles : des catholiques et des huguenots. Ces derniers avaient toujours vu d'un mauvais œil le séjour des récollets au Canada, car ils ne voulaient pas de colonisation dans le sens catholique. De là des divisions au sein de cette société composée d'éléments hétérogènes. Chaque parti entendait agir à sa guise, et nommer des commis de son choix, les uns catholiques, les autres protestants. De sorte que les dissensions qui existaient parmi les sociétaires de France avaient un écho trop peu affaibli sur les rives du Saint-Laurent. Champlain était tenu par état de vivre en paix au milieu de ces factions ; aussi sa position n'était pas toujours enviable. Il ne ménageait cependant ni les conseils, ni même les remontrances, car il était revêtu d'une autorité qui lui permettait de le prendre d'un peu haut avec cette engéance

1 — La *Relation* de 1626 le mentionne sous le nom de Gaumont.



incommode. Son attitude énergique, toujours impartiale vis-à-vis des commis, lui attira des haines sourdes qui se firent jour en France. Les marchands huguenots, surtout, crurent rencontrer en lui un obstacle à leurs desseins. Voilà pourquoi ils mirent tout en œuvre pour le déposséder de sa charge, en lui substituant Pontgravé, pour que Champlain n'eût plus à s'occuper que des découvertes. C'était procéder cavalièrement à l'égard du fondateur de Québec, qui avait été le bras droit d'Aymar de Chastes et du sieur de Monts, et l'homme de confiance du vice-roi. Champlain revendiqua avec fermeté les prérogatives dont il avait été officiellement revêtu, et ne voulut pas consentir à accepter une pareille humiliation. Le plus pénible pour lui dans cette circonstance fut sans aucun doute la rivalité que l'on suscitait, par cette combinaison, entre lui et Pontgravé, son vieil ami, qu'il " respectait à l'égal d'un père. " Cette considération ne l'arrêta pas dans les démarches qu'il fit à la cour, pour amener le règlement d'une difficulté qui tournait à une question de délicatesse.

Le roi intervint par une lettre aux marchands, leur mandant de venir au secours de Champlain pour les fins de colonisation et de découvertes, sans préjudice toutefois au trafic des pelleteries, qui resterait dans les conditions préalablement posées. Les marchands ne se tinrent pas pour battus, et ils forcèrent Champlain à poursuivre son affaire jusque devant le conseil de Tours. Celui-ci, après avoir entendu les plaidoyers de part et d'autre, porta un arrêt en vertu duquel Champlain restait maître du commandement dans toute la Nouvelle-France.

Sur ces entrefaites, Henri, duc de Montmorency, acheta du prince de Condé sa commission de vice-roi du Canada, et il retint les services de Champlain pour agir comme son lieutenant. Ce changement d'administration provoqua les murmures des marchands et de leurs commis, car ils avaient espéré que Champlain serait relégué dans l'ombre. Ils étaient bien insensés, car ils n'avaient pas de plus fidèle ami que cet homme dont ils voulaient absolument faire un despote et un adversaire. Le motif inavoué de leur antipathie est facile à comprendre. Champlain voulait fortifier Québec, eux s'y opposaient. Champlain désirait ardemment la fondation d'une colonie stable, vite peuplée et bien fournie de vivres, d'instruments d'agriculture ; les marchands n'ambitionnaient que des profits. Enfin, le fondateur de Québec exigeait

des marchands qu'ils tinsent leurs promesses ; c'était là leur moindre préoccupation. Champlain le dit assez souvent : " J'avais beau, écrit-il, leur montrer les inconvénients qui pourraient arriver, s'ils laissaient le pays sans défense ; que, par là, ils mettaient tout le pays, et nous, en danger de devenir la proie de l'ennemi ou du pirate, qui, sachant notre état d'impuissance, viendrait pour faire du butin et tout ravager. Ils étaient sourds, ne voulaient ni forts, ni forteresses ; et cela, par la crainte que s'il y avait un fort, ils seraient maîtrisés, et qu'on leur ferait la loi 1. "

Les mécontentements dont nous venons de parler, ne se manifestèrent pas trop hautement d'abord, et tout se passa tranquillement durant l'hiver de 1620, jusqu'au retour du printemps et à l'arrivée des vaisseaux. Guers et le capitaine Du May apportaient avec eux des lettres pour Champlain de la part du roi, du vice-roi, de M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi, du sieur Dolu, grand audencier de France, et intendant de la Nouvelle - France, de Villemenon, intendant de l'amirauté, et de Guillaume de Caën. La plus importante de ces missives était sans contredit celle du duc de Montmorency, datée de Paris le 2 février 1621. En voici la teneur :

" Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons j'ai estimé à propos d'exclure les Anciens Associés de Rouen, et de Saint-Malo, pour la traite de la Nouvelle-France, d'y retourner. Et pour vous faire secourir, et pourvoir de ce qui vous y est nécessaire, j'ai choisi les sieurs de Caën oncle et neveu, et leurs Associés, l'un est bon marchand, et l'autre bon capitaine de mer, comme il vous saura bien aider et faire reconnaître l'autorité du Roi de delà sous mon gouvernement. Je vous recommande de l'assister, et ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que je leur ai accordés. J'ai chargé le sieur Dolu, intendant des affaires du pays, de vous envoyer copie du traité par le premier voyage, afin que vous sachiez à quoi ils sont tenus, pour les faire exécuter, comme je désire leur entretenir ce que je leur ai promis. J'ai eu soin de faire conserver vos appointements, comme je crois que vous continuerez au désir de bien servir le Roi, ainsi que continue en la bonne volonté, Monsieur

ChAMPLAIN, votre plus affectionné et parfait ami, *signé*, Montmorency, de Paris, le 2 février 1621."

L'arrêt de mort de la société de Rouen venait d'être porté. Une nouvelle compagnie lui succédait, se recrutant parmi les membres de l'ancienne, avec l'aggrégation de deux personnages influents, Guillaume et Emery de Caën, tous deux huguenots.

Dolu, de son côté, recommandait à Champlain de paralyser les mains des commis de l'ancienne société, et de mettre sous saisie les marchandises en magasin. Cette mesure rigoureuse semblait justifiée par le fait que la société de Rouen n'avait pas rempli la principale de ses obligations, qui était la colonisation du pays.

Villemenon écrivait à peu près dans le même sens.

Guillaume de Caën annonçait à Champlain son arrivée prochaine, avec deux vaisseaux bien approvisionnés d'armes et de munitions destinées à l'habitation de Québec. Cette nouvelle dut faire bien augurer de la conduite des de Caën à l'égard de la colonie. Champlain allait-il enfin obtenir justice ?

Bien que la lettre de Dolu au sujet de la saisie des marchandises fût impérative, Champlain jugea plus prudent de ne s'y point conformer, et il fit partager sa manière de voir à ce sujet par Guers, Du May et le P. Georges Le Baillif, son conseiller et confident. L'ancienne compagnie avait encore des commis à Québec, et il est certain que si l'on eût agi suivant les injonctions de l'intendant de la Nouvelle-France, un conflit sérieux s'en fût suivi. Le commis Caumont ayant eu vent de la communication de Dolu, par une indiscretion d'un des matelots du capitaine Du May, informa ses employés qu'ils perdraient leurs gages, s'ils laissaient enlever les marchandises du magasin de l'habitation. "C'est pourquoi, s'écrie Champlain, pendant qu'une société, en un pays comme celui-ci, tient la bourse, elle paye, donne et assiste qui bon lui semble : ceux qui commandent pour Sa Majesté sont fort peu obéis n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la compagnie, qui n'a rien tant à contre-cœur : que les personnes qui sont mis par le roi ou les vice-rois, comme ne dépendant point d'eux, ne désirant que l'on voie et juge de ce qu'ils font, ni de leurs actions et déportements en telles affaires, veulent tout attirer à eux, ne s'en soucient ce qu'il arrive, pourvu qu'ils y trouvent leur compte.... Si Sa Majesté eût seulement donné le commerce libre aux associés avoir leur magasin avec

leur commis. Pour le reste des hommes qui devaient être en la pleine puissance du lieutenant du roi au dit pays, pour les employer à ce qu'il jugerait être nécessaire, tant pour le service de Sa Majesté, qu'à se fortifier et défricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourraient arriver s'il arrivait fortune aux vaisseaux. Si cela se pratiquait, l'on verrait plus d'avancement et de progrès en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait : et permettre ainsi qu'à ceux qui iraient pour habiter en désertant les terres, qu'ils pourraient traiter avec les sauvages de pelleteries, et de commodités que le pays produit : en les livrant au commis à un prix raisonnable, pour donner courage à un chacun d'y habiter, et ne pouvant traiter que ce qui viendrait du pays, sur les peines portées qu'il plairait à Sa Majesté, il n'y a point de doute que la société en eût reçu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouvait espérer par autre voie, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouvoir empêcher de s'accommoder de ce qui croît au lieu : Car dire qu'on ne les pourra contraindre à une certaine quantité pour une nécessité : c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils devraient perdre tout ce qu'ils en auraient, plutôt qu'on s'en saisit sans leur payer : l'expérience fait assez connaître ces choses <sup>1</sup>."

Ces judicieuses réflexions de Champlain nous font bien connaître le fond de sa pensée sur les questions qui intéressaient directement l'avenir de la colonie. La liberté du commerce étendue aux habitants du pays eût été, à son avis, un moyen efficace d'en activer les progrès, de même que tous les employés relevant de son autorité auraient dû montrer plus de soumission à ses commandements.

Pour en revenir à Caumont et aux commis de l'ancienne société, leurs alarmes ne furent pas de longue durée. Champlain leur donna l'assurance que les marchandises en entrepôt au pied du cap de Québec resteraient en leur possession, avec liberté pour eux d'en faire le trafic comme par le passé, au moins jusqu'à l'arrivée de Guillaume de Caën, chef de la nouvelle compagnie dont les prérogatives n'étaient pas encore suffisamment connues. Bien que Caumont se fût déclaré satisfait, la situation ne laissait pas que d'être tendue entre les représentants de l'ancienne compagnie de

1 — Champlain, éd. 1632, 2<sup>e</sup> part, pp. 12, 13 et 14 *passim*.

Rouen et ceux de la nouvelle dite des de Caën. Champlain plane toujours au-dessus de ces misères, et l'on reconnaît bien, à sa manière d'agir, l'homme sage, oublieux de sa personne et même de son intérêt personnel pour assurer la paix et la prospérité matérielle du pays. On peut aisément se faire une idée de la position délicate qu'il occupait vis-à-vis de gens jaloux de privilèges mal définis et partant discutables. En face de ces difficultés, Champlain prit conseil de Guers et du capitaine Du May, et il fut résolu d'un commun accord d'adopter une politique de conciliation, et de ne brusquer personne.

Du May, dont le plan était de trafiquer sans retard avec les sauvages, consentit à n'en rien faire, tant que l'on ne saurait pas au juste à quoi s'en tenir sur les prérogatives de la nouvelle compagnie. Si le Conseil du roi donnait l'ordre de confisquer les marchandises du magasin, cet arrêt ne pouvait lui être préjudiciable, puisqu'il deviendrait maître du commerce. Si d'autre part, il obtenait la permission de faire la traite, il n'aurait qu'à se procurer la facture des marchandises destinées au trafic et à donner les peaux de castor du magasin pour leur valeur courante. De sorte que, dans tous les cas, Du May ne perdait rien pour attendre l'arrivée du sieur de Caën, qui du reste, ne pouvait pas beaucoup tarder. Désireux d'expédier promptement la besogne, le capitaine courut à Tadoussac dans l'espérance d'y rencontrer le chef de la nouvelle compagnie. Mais il revint bientôt à Québec pour annoncer que Pontgravé venait de jeter l'ancre dans la rade de Tadoussac, et qu'il était accompagné de soixante-cinq hommes d'équipage et des commis de la société de Rouen. Cette nouvelle fut accueillie bien différemment à Québec. Champlain en fut attristé, car il prévoyait une rixe sanglante entre les représentants des deux sociétés; les commis, au contraire, se réjouirent bruyamment. Ce renfort allait les mettre en meilleur état de résister aux coups de main des entremetteurs des sieurs de Caën, s'il leur prenait fantaisie de vouloir s'emparer de leurs effets en magasin. Champlain crut prudent de se protéger contre les nouveaux commis, et il installa Du May et Eustache Boullé, son beau-frère, avec seize hommes dans le petit fort commencé l'année précédente sur la hauteur du cap. Lui-même prit le commandement de l'habitation à laquelle attachait le magasin, et il y logea tous les hommes dont il put disposer. Si les commis voulaient la

bataille, Champlain était prêt à se défendre. Mais ce n'était là qu'un armement plutôt destiné à maintenir la paix qu'à répandre le sang.

Le 7 mai, trois commis arrivèrent de Tadoussac, et vinrent débarquer sur le rivage, à quelque distance de l'habitation. Le P. Le Baillif et Guers, chargés d'aller à leur rencontre, leur demandèrent s'ils étaient revêtus de pouvoirs spéciaux. Ils firent réponse qu'ils n'avaient d'autres pouvoirs que ceux de la société de Rouen, laquelle, dirent-ils, existait encore, en vertu d'un contrat et d'articles agréés par le duc de Montmorency, et qu'ils espéraient avoir gain de cause devant le conseil du roi dans leur procès avec la société des de Caën. " Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, ajoute Champlain, avec plusieurs autres discours, montrant avoir un grand déplaisir de se voir reçus aussi extraordinairement, ce qu'ils n'avaient accoutumé <sup>1</sup>."

Le P. Le Baillif rapporta ces discours à Champlain, et après avoir délibéré sur ce qu'il y avait à faire, il fut convenu qu'on laisserait entrer cinq commis dans le magasin, et qu'on leur livrerait des marchandises pour traiter dans le haut du fleuve. Ils ne se firent pas prier pour prendre possession de leur bien, mais Champlain les avertit qu'il voulait la paix, et que le roi lui avait recommandé de la maintenir à tout prix ; il les informa en outre que la société de Rouen dont ils relevaient était dissoute et remplacée par une autre dont la prépondérance devait être seule à s'exercer dans le pays. Se voyant ainsi accueillis et exposés à se voir chassés comme des étrangers ou des intrus, les commis supplièrent Champlain de leur prêter des armes, et de faire sortir du fort Du May et sa troupe. Celui-ci les refusa net, et leur défendit de toucher aux pelleteries du magasin. Ils menacèrent alors de dresser procès-verbal de leurs protestations contre la présence au fort de ces gens armés, qui, d'après eux, n'avaient pas la permission du roi d'y séjourner de la sorte. Mais, quand vint le temps de coucher leur protêt sur papier, ils ne surent comment procéder. Craignant de se compromettre, ils se désistèrent de toutes leurs prétentions et, de guerre lasse, ils prirent le chemin des Trois-Rivières pour y faire la traite. Ces événements avaient lieu au commencement de juin 1621.

1 — Champlain, éd. 1632, 2e part., p. 18.

Le quinzième jour du même mois, survint Pontgravé, resté fonctionnaire de l'ancienne compagnie. On le reçut avec le même cérémonial que pour les trois commis, mais avec tout le respect et la courtoisie dus à son caractère de haute respectabilité. Après avoir donné l'assurance à Champlain que le différend entre les deux sociétés rivales était à la veille d'une solution, la nouvelle lui en étant parvenue avant son départ de Honfleur, Pontgravé remonta le fleuve jusqu'aux Trois-Rivières, où il devait rencontrer les commis.

Guillaume de Caën ne donna de ses nouvelles qu'un mois plus tard, par un des hommes de son équipage du nom de Halard, lequel apprit à Champlain que son maître requérait sa présence immédiate à Tadoussac, et le pria d'envoyer avertir les sauvages de son arrivée ainsi que de la quantité de marchandises qu'il se proposait d'échanger avec eux. Champlain ne jugea pas à propos de quitter son poste, où sa présence pouvait être nécessaire au premier jour, et il se contenta d'expédier Halard chez les sauvages en compagnie d'un gentilhomme nommé Du Vernay. Le lendemain, Roumier, passé au service des de Caën, arriva à Québec muni d'un paquet de lettres signées par Dolu, Villemenon et Guillaume de Caën, et une copie de l'arrêt du Conseil en faveur de l'ancienne compagnie. Ce document avait été signifié à ce dernier alors que son vaisseau était mouillé dans la rade de Dieppe ; il y avait même été publié à son de trompe, ainsi que dans plusieurs autres villes maritimes de France. Le Conseil accordait la permission aux deux compagnies de faire le trafic durant l'année 1621 seulement, à la charge de contribuer également et par moitié à l'entretien des capitaines, soldats et religieux établis et résidant à l'habitation de Québec. Défense néanmoins était faite à Porée, et à ses associés Lucas Legendre, Louis Vermeulle, Mathieu Dusterlo, Daniel Boyer et compagnie, tous membres de l'ancienne association de Rouen, de laisser sortir à l'avenir aucun vaisseau des ports de France, sans prendre congé de l'amiral, sous peine de confiscation et au risque d'encourir d'autres pénalités graves.

Prévoyant un conflit entre Guillaume de Caën et Pontgravé, qui, sans doute, allait se réclamer de privilèges dont il demeurait investi, Champlain pria le P. Georges Le Baillif de courir à

Tadoussac, pour faire comprendre au sieur de Caën qu'il ne devait pas user de violence à l'égard de Pontgravé. Le bon et intrépide récollet fit le voyage en sept jours. De Caën avait refusé d'accepter ses conseils, bien déterminé qu'il était de saisir le vaisseau que Pontgravé avait laissé dans le port de Tadoussac, sous le commandement du sieur La Vigne, de Honfleur. Champlain se hâta d'expédier Guers auprès du sieur de Caën, lui mandant qu'il serait auprès de lui dans neuf jours, et de ne rien entreprendre avant d'avoir entendu ses explications. En même temps il faisait avertir Pontgravé de descendre à Québec sous le plus court délai. Comme tout retard pouvait être gros de conséquences désastreuses, au lieu d'attendre Pontgravé, Champlain partit avec le P. Georges, afin d'amener de Caën à des sentiments plus pacifiques. Le deuxième jour, ils eurent une courte entrevue avec le chef de la compagnie des de Caën, qui était venu les rencontrer à la Pointe aux Alouettes. " Je suis prêt, leur dit-il en les quittant, à ne rien faire qui aille à l'encontre de l'autorité du duc et des ordres de Sa Majesté. "

Le lendemain, seconde conférence, mais à Tadoussac cette fois, dans la barque de Champlain. De Caën ne parut pas aussi bien disposé que la veille, montra certaines exigences au sujet de la traite, et déclara en définitive qu'il avait résolu de capturer le navire de Pontgravé, afin de donner la chasse aux contrebandiers qui infestaient le Saint-Laurent. Champlain commença par vouloir le persuader de s'en tenir aux propositions pacifiques dont il était porteur. Puis, s'apercevant que ses paroles n'aboutissaient à aucun résultat, il finit par lui déclarer franchement sa surprise. " Il faut, dit-il, que vous ayez des documents particuliers qui vous donnent une autorité que personne ne vous connaît. " De Caën se contenta d'affirmer qu'en effet il avait reçu des ordres privés, mais qu'il les gardait pour lui.

L'intervention du P. Georges ne changea en rien la détermination bien arrêtée de ce marchand irréconciliable. Champlain eut cependant recours à de nouvelles instances ; il lui offrit même de prendre le commandement du navire de Pontgravé, et de l'accompagner partout où il croyait avoir des contrebandiers à combattre. Paroles inutiles ; de Caën ne voulut consentir à rien. Alors Champlain monta à bord du vaisseau, sujet du litige, et



déclara devant tout l'équipage qu'il en prenait le commandement, afin de ne pas permettre, comme c'était son devoir, que la justice fût lésée.

Cette mesure énergique, qui aurait dû en imposer à de Caën, à raison de la haute autorité dont était revêtu le lieutenant du vice-roi de la Nouvelle-France, ne trouva au contraire qu'un rebelle. Si cet homme était muni de privilèges spéciaux, comme il prétendait, pourquoi refusait-il de produire les documents qui auraient fait cesser toute discussion ? Au lieu de cela, il commit à un de ses hommes le soin de prendre l'inventaire de la cargaison de Pontgravé. Champlain le laissa faire, n'y pouvant rien, et reprit le chemin de Québec sans avoir pu réussir à arranger une affaire dont il était difficile de prévoir l'issue. Elle n'eut pas de suite, heureusement, car Pontgravé reprit bientôt possession de son navire, sans que de Caën opposât de résistance. Tous deux cinglèrent bientôt vers la France, et de Caën envoya, avant son départ, des vivres pour nourrir dix-huit hommes de l'habitation, au lieu de vingt-cinq, comme il l'avait promis à Champlain. Jacques Halard apporta aussi de la part de son maître une certaine quantité de munitions, des haliebardes, des arquebuses à rouet, des piques, des pétards de fonte verte, plusieurs barils de poudre. Le tout fut livré en présence de Jean-Baptiste Varin, envoyé du sieur de Caën et de Guers, commissionnaire du vice-roi.

Le 7 septembre, le P. Georges partit aussi pour la France. Ce départ avait été réglé dans une assemblée générale des habitants, à l'instigation de Champlain et des récollets. Les troubles au sujet des privilèges de traite, dont les représentants des deux compagnies se prévalaient au détriment l'une de l'autre, avaient fait ouvrir les yeux aux quelques personnes non intéressées dans ces débats, et elles avaient résolu de porter leurs plaintes en France, jusqu'au pied du trône. Dans la supplique confiée aux soins du vénérable délégué, les habitants faisaient un tableau brillant des avantages que la France pourrait retirer de ce pays, et ajoutaient que ces avantages, étant connus des Européens ennemis de la Couronne, établis en Amérique, il était à craindre qu'attirés par l'appât de si grandes espérances, ces étrangers ne s'emparassent du Canada, et ne coupassent la gorge à tous les Français résidant à Québec. Qu'au reste, si ce malheur arrivait,

ce ne serait pas sans en avoir été menacés longtemps par ces étrangers, ni même par les menées des huguenots français de La Rochelle, qui, apportant, tous les ans, des armes et des munitions de guerre aux sauvages alliés de la France, les animaient à ruiner Québec et à égorger tous ses habitants. Ils concluaient enfin, que la conservation de ce pays à la France dépendait essentiellement de deux conditions : du maintien de la religion catholique, à l'exclusion de toute autre, et de celui de la justice <sup>1</sup>.

Cette requête ou mémoire exposant les griefs des habitants fut signée par Champlain, les PP. Jamet et Le Caron, Louis Hébert, Gilbert Courseron, Eustache Boullé, Pierre Reye, Olivier le Tardif, J. le Groux, Pierre Desportes, Nicolas et Guers. Le P. Georges se rendit auprès de Louis XIII, auquel il fut présenté par le duc de Montmorency, et il remit sa supplique entre ses mains royales. Sa Majesté reconnut que les colons avaient de justes motifs de se plaindre, mais elle déclara ne pouvoir leur accorder tout ce qu'ils demandaient. Comme résultat pratique, cette démarche, préparée avec tant de soins, fut à peu près nulle dans ses résultats. Les huguenots dont on demandait le rappel restèrent libres de venir se fixer à Québec, et Champlain n'obtenait que des secours insignifiants pour la défense du pays. Son salaire fut doublé, au lieu de six cents livres qu'il avait reçues jusqu'alors, il lui en était alloué douze cents.

La colonie se trouvait donc presque entièrement délaissée à ses propres ressources. La compagnie tenait toujours la bourse serrée, malgré l'obligation qu'elle avait contractée de mettre constamment dix ouvriers à la disposition de Champlain pour les travaux du fort Saint-Louis. " Ce fort que je faisais construire, dit Champlain, au-dessus de l'habitation, pour la conservation des habitants et celle du pays, déplaisait beaucoup au sieur de Caën, comme il me le fit assez connaître par sa lettre, me disant qu'il n'était pas obligé d'y employer de ses hommes ; que c'était au roi à en faire la dépense et à envoyer, pour cela, des ouvriers ; bien que le même de Caën et tous ses associés s'y fussent engagés par écrit. Leurs commis, à Québec, blâmaient aussi cette entreprise ; et, quoiqu'ils vissent combien elle était nécessaire et en fussent par-

1 — *Premier établissement de la Foi*, t. I, pp. 187, 190, 191, 192 et 193.

faitement convaincus, ils étaient si complaisants, qu'ils l'improvaient, à leur tour, voulant agréer par là, à ceux de qui ils recevaient leurs gages <sup>1</sup>."

" On ne veut donc pas permettre que j'y emploie des ouvriers, et on l'empêche autant que l'on peut. C'est que ceux qui gouvernent les bourses font et défont tout comme ils veulent; pourvu qu'on donne aux associés le quarante pour cent, et que la traite se fasse, c'est assez. Néanmoins, considérant l'importance et la nécessité d'avoir un lieu de sûreté et de défense, je ne laissais pas de faire ce qu'il m'était possible, de temps à autre, y employant quelques ouvriers <sup>2</sup>."

Quand, au printemps de 1622, sonna l'heure de l'apparition des vaisseaux d'outre-mer, on avait bien hâte à Québec d'apprendre le résultat de la mission du P. le Baillif. La première nouvelle de ce qui s'était passé en France pendant l'hiver précédent, fut apportée par Santein, un des commis de la société de Montmorency. La compagnie des de Caën avait été dissoute, et le duc en avait formé une autre composée de marchands de l'ancienne compagnie de Rouen et de celle des sieurs de Caën. Il y avait eu fusion. Au nombre des privilèges accordés, la traite lui était assurée pour onze ans, et le roi avait ajouté onze autres années.

Cette bonne nouvelle, dont la nature devait contenter tous les esprits, fut confirmée quelques jours plus tard par Pontgravé et Guillaume de Caën, qui avaient amené avec eux le commis le Sire, le sous-commis Thierry Desdames et Raymond de la Ralde. De Caën remit à Champlain une lettre du roi, qui lui recommandait de reconnaître la nouvelle société, et de continuer à maintenir l'ordre dans le pays, lui donnant toute autorité en conséquence. Puis Pontgravé et de Caën continuèrent leur voyage jusqu'aux Trois-Rivières pour la traite. Une fois ses affaires terminées là-bas, Guillaume de Caën reprit le chemin de la France, et avant son départ il confia à Pontgravé la charge de premier commis à Québec, et installa Le Baillif comme sous-commis à Tadoussac. Cet employé jouera plus tard un bien triste rôle, lors de la capitulation de Québec. Il ne fut pas malheureusement le

1 — Champlain, 1632, 2e part. pp. 183 et 184.

2 — Champlain, pp. 131, 132 et 133.

seul à trahir sa patrie, en passant au service des Anglais, mais de la petite bande il fut le plus méprisable et le plus coquin. Dans son entourage Champlain comptait de bien misérables individus. Il les connaissait, il voyait s'opérer leur œuvre néfaste, et quand vint la grande débâcle de 1629, alors que des interprètes et des employés des compagnies se jetèrent du côté du plus fort, sa surprise dut être moins grande que sa consternation. Mais n'anticipons pas sur des événements dont le souvenir est trop lugubre pour qu'on doive l'évoquer avant le temps.

Les vaisseaux se firent longtemps attendre en 1623. Ce ne fut en effet que le 28 juin que le commis Thierry Desdames arriva de Tadoussac à Québec sur la *Realle* en même temps que le P. Nicolas Viel, et le Fr. Gabriel Sagard-Théodat, mineurs récollets. Trois jours plus tard, l'interprète Brûlé et Des Marets, gendre de Pontgravé, vinrent avertir Champlain que Guillaume de Caën venait d'arriver à Tadoussac, et puis tous deux poursuivirent leur chemin vers les pays d'en-haut, afin de presser les sauvages de se rendre à Québec, où ils étaient attendus cette année-là. Loquin passa deux jours après par Québec, remontant le fleuve, dans le même dessein. Pontgravé s'était même rendu jusqu'au saut Saint-Louis sans apercevoir un seul canot de marchandises. Cette nouvelle étant parvenue à Québec, Champlain résolut de suivre de Caën, Pontgravé et les autres aussi loin qu'il serait besoin pour rencontrer les sauvages, dont l'absence était inexplicable. Tous les Français, intéressés à la traite, se trouvèrent bientôt réunis au cap de la Victoire. C'étaient, outre Champlain et de Caën, Pontgravé, Loquin, Brûlé, Des Marets, Du Vernay et le capitaine Des Chesnes. Un bon nombre de canots algonquins et hurons ne tardèrent pas à venir les y rejoindre. Les négociations, commencées le 23 juillet, se terminèrent le 2 août. " La traite étant faite, écrit Sagard, et les Hurons prêts à partir, nous les abordâmes en la compagnie du sieur de Caën, général de la flotte, lequel nous fit accepter chacun pour un canot moyennant quelque petit présent de haches, couteaux et canons ou petits tuyaux de verre qu'on leur donna pour notre dépense." On voit par là que les récollets, après avoir assisté à la traite de 1623, s'embarquèrent avec les Hurons pour monter dans leur pays.

Champlain et tous les autres partirent le même jour (2 août) pour Québec. On constata, en y arrivant, que des matelots avaient fait l'acquisition, pour leur propre compte, en dépit des règlements qui s'y opposaient, d'un certain nombre de peaux de castor. Champlain les leur confisqua et les fit déposer dans le magasin, réservant à la compagnie en France de décider du cas. Si les associés consentaient à les leur abandonner, on leur en ferait le partage. Les matelots parurent mécontents, quoiqu'en réalité ils n'eussent rien à dire, car Champlain ne faisait que se conformer lui-même à une règle établie, qui ne permettait la traite des pelleteries à personne autre qu'aux marchands ou sociétaires, et à leurs agents.

N.-E. DIONNE.

(A suivre.)

---

# LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

QUATRIÈME ARTICLE

(*Suite.*)

---

Immédiatement après ce que nous venons de citer, Perrot ajoute : “ L’année suivante, les Outaouas descendirent en gros aux Trois-Rivières...” Comme cette descente eut lieu en 1656, il faut donc que les événements que nous venons de rapporter aient eu lieu en 1655, et non pas comme nous le pensons en 1656, — à moins que Perrot ne se trompe, ce qui n’est pas facile à décider.

Tandis que ces changements s’opéraient dans l’ouest et au nord, que se passait-il au sud des grands lacs ? Les jésuites dirigeaient leurs efforts parmi les Iroquois et tâchaient de ressaisir de ce côté l’influence perdue par le ravage du pays des Hurons. En 1655, les Onnontagués se déclarèrent prêts à recevoir des missionnaires ; on leur en envoya. C’est à ce moment aussi que les Iroquois consommèrent la ruine de la nation des Eriés ou Chats. Ces braves sauvages furent les derniers qui résistèrent aux attaques des guerriers des Cinq-Cantons. Le plan des Iroquois s’accommodait fort des propositions que les autorités de Québec faisaient de placer des postes français dans leur pays, car d’une part ils avaient l’air d’être devenus nos amis, et d’un autre côté, le champ leur était ouvert pour compléter la destruction des tribus qui ne voulaient pas se soumettre ou se laisser absorber par eux. La faiblesse de la colonie française, en hommes et en argent, favorisait la diplomatie des Iroquois. Par les renseignements que les Hollandais d’Albany leur procuraient, ils savaient que la France pouvait à peine, en ce moment, se suffire à elle-même, tant les troubles de l’intérieur et les luttes étrangères l’absorbaient. Gagner du temps, aussi bien qu’asservir les nations sauvages devenait l’ambition des chefs iroquois. Ayant donc compris que les “ robes noires”, c’est-à-dire les jésuites, étaient les têtes de la colonie française, ils acceptaient toutes les propositions venant de cette

source, et faisaient semblant d'y croire — avec l'arrière pensée de s'en servir pour leurs fins politiques. Au mois de mai 1656, ils vinrent enlever, aux yeux des Français, les Hurons établis à l'île d'Orléans, près de Québec, bravant ainsi tous les traités, toutes les conventions intervenues entre eux et les autorités françaises. On les laissa passer. L'enlèvement des Hurons eut lieu à la barbe du gouverneur général. Les Iroquois protestaient toujours de leur bonne amitié. Cela suffisait, paraît-il.

L'établissement de la mission des jésuites à Onnontagué est un fait tellement connu que nous ne saurions nous y arrêter. Il a duré moins de deux ans. Ce qui l'a empêché de se maintenir et de prospérer est la faiblesse de la colonie française sous le rapport de l'argent et des hommes armés. Les deux ou trois puissances européennes qui se jalouaient dans l'Amérique du Nord étaient elles-mêmes fort embarrassées chez elles. Jean de Witt, chef des Hollandais, sortait d'une guerre contre Cromwell et se préparait à la recommencer. Cromwell, tout occupé de fonder une république en Angleterre, ne donnait aux colonies qu'un regard indifférent. Mazarin songeait à se tirer le mieux possible de l'embroglio européen. Au Canada, nous étions livrés à nos seules ressources, si l'on peut appeler ressources les moyens que nous possédions alors. Le poids des Iroquois pesait plus dans la balance de nos affaires que la volonté des cabinets de Londres et de Paris. Quelques années auparavant, un Anglais de Boston avait eu l'idée de faire une opération avantageuse ; il offrait de se charger à prix fixe de l'extermination des Iroquois, — juste comme, deux siècles plus tard, des Américains voulurent prendre à l'entreprise la soumission de Sébastopol. " Donnez-moi telle somme d'argent et je ferai cette guerre pour vous, à mes risques et périls " — formule ironique — mais proposition qui ne jure pas trop avec les pratiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette heure historique qui se nomme l'année 1656 est importante à connaître. Elle fut une crispation. Les nerfs de la France, poussés à bout, demandaient une victoire ou un écrasement : ce fut la victoire qui répondit. L'Angleterre, renfrognée en elle-même par la pression morale des puritains, absorbait l'attention de l'Europe. De l'Amérique il n'était pas question. Livrés à nous-mêmes, il fallait nous défendre contre des hordes barbares, aussi intelligentes que les Huns et les Goths du V<sup>e</sup> siècle, et, bien que

nous ne fussions pas un empire comme celui des Romains, notre décadence, une fois prononcée, remettrait le continent nouveau au pouvoir des sauvages. Ceux-ci, tout en se montrant hostiles à la colonie française, ne négligeaient pas l'amitié de l'élément anglais, parce qu'ils en tiraient des armes à feu et mille objets de fabrique européenne ; mais, selon leurs calculs, après l'anéantissement des Français, il deviendrait facile de chasser les Anglais et les Hollandais, qui, en aucun temps, n'avaient su se rendre redoutables. Le major Gibbons, demandant la permission de mettre à feu et à sang la nation iroquoise, se faisait l'écho des cris de vengeance que poussaient les colons des bords du Saint-Laurent ; et il devançait l'expression de désespoir que les habitants du Massachusetts eussent fait entendre à leur tour, après la destruction des Français. L'Europe, qui ne nous enseigne guère le respect des populations que l'on peut subjuguier par la force, aurait bien mauvaise grâce à se scandaliser des offres de Gibbons ou à se féliciter de ce qu'on ne voulut pas les accepter. Sous prétexte de pénurie du trésor, ou même de question d'humanité, ce qui ne signifie à peu près rien, elles furent repoussées. Les Anglais et les Français ont manqué, en 1650-56, une occasion unique de prendre possession du nord de ce continent. L'humanité se pratique lorsqu'on est le plus fort, mais en présence d'un ennemi redoutable qui cherche à vous couper la gorge, pas de pitié ! Les cours de Londres et de Paris ne savaient en ce moment même à quel saint se vouer, et elles trouvaient tout naturel que nous subissions patiemment un état de choses plus terrible encore. Puis, quand la paix se rétablit en Europe, on se garda de nous envoyer les secours urgents dont nous avions besoin.

Radisson commence le récit de son deuxième voyage en disant que, au mois de juin 1656, les pères jésuites partant pour établir une mission stable chez les Onnontagués, il s'offrit à les accompagner et fut accepté. L'expédition, après avoir quitté Québec, devait prendre nombre de Français aux Trois-Rivières ; mais comme les Iroquois qui conduisaient les religieux étaient restés sur le pied de guerre avec les Algonquins, ils ne voulurent pas s'arrêter en ce lieu, où leurs adversaires traditionnels comptaient des forces imposantes. Le rendez-vous fut donc fixé à Montréal. Quant aux Hurons, dit-il, les Iroquois les considéraient en paix avec eux. Ceci est assez étrange, car les actes d'hostilités des Iroquois



contre les Hurons se répétaient journallement. Un père jésuite écrivait cette année-là : “ Nous avons une paix de je ne sais quelle couleur.” La politique des Iroquois est toute dans cette situation <sup>1</sup>. Pendant le voyage, on eut plusieurs exemples de la brutalité des Iroquois, qui affectaient de traiter en captifs les Français de tous rangs et surtout les Hurons de leur compagnie. Les discours de ces barbares étaient à la guerre et à l’extermination. Notre voyageur abonde en détails sur toutes ces choses. Il est à désirer que son journal soit publié dans la province de Québec, et mis à la portée de nos lecteurs, — mais que l’on corrige d’abord l’épellation des noms sauvages et français, car l’imprimeur les a tous travestis.

“ Cinquante-cinq Français, y compris six ou sept jésuites, ne craignirent pas de partir pour ce pays barbare (Onnontagué). Les laïques avaient répondu à la voix des missionnaires et allaient partager les travaux de ces hommes apostoliques. Le parti marchait sous les ordres de M. Dupuy, commandant du fort de Québec <sup>2</sup>. ” Nous retrouverons, en 1657, les braves gens que nous venons de voir partir pour le Sud avec cet officier. Il nous faut revoir un instant les sauvages de l’Ouest, mais cette fois sur le Saint-Laurent.

“ Voici encore un nouveau chemin du pays des Hurons aux Trois-Rivières, sortant du lac nommé Temagami, c’est-à-dire eau profonde, que je crois être la mer Douce des Hurons, et la source du grand fleuve Saint-Laurent; ayant fait quelque chemin sur ce grand fleuve, on traverse environ quinze lieues, par de petits ruisseaux, jusques au lac nommé Ouassisanik, d’où sort un fleuve

1 — Radisson, au cours du voyage de 1656, dit : “ Les Hurons, il y a vingt ans, à ce que plusieurs m’ont assuré, se chiffraient par vingt ou trente mille âmes.” Trente mille est le chiffre que nous avons adopté dans notre premier article.

2 — Ferland : *Cours d’histoire du Canada*, I, p. 426 Il n’était pas, à cette époque, major de Montréal comme le dit un mémoire rédigé vers 1687. (*Documents publiés à Québec*, I, p. 20). Zacharie Dupuis, né en 1608, remplaça Lambert Closse comme major de Montréal (sépulture de Closse, 21 août 1657) après son retour d’Onnontagué, en 1658. M. de Maisonneuve s’absentant pour aller en France (1662), M. Dupuis le remplaça dans ses fonctions de gouverneur de Montréal. Même chose de 1665 à 1668. En 1669, il était de nouveau major à Montréal. Veuf, il s’était remarié en 1668. Son décès eut lieu à Montréal le 1<sup>er</sup> juillet 1676. (Voir Char.voix, I, p. 323 ; Faillon, II, 251 ; *Histoire de Montréal*, pp. 235, 238-9 ; lettre de la Mère de l’Incarnation du 14 août 1656.)

qui conduit aux Trois-Rivières. C'est par ce chemin que vingt-cinq canots Nipissiriniens arrivèrent, il y a environ deux ans (1656), chargés d'hommes, de femmes, d'enfants et de pelleteries. Ils nous dirent qu'ils avaient trouvé partout de l'orignal ou des castors, ou des poissons dont ils faisaient leur nourriture. Ils nous assurèrent qu'il serait facile à nos Français, partant des Trois-Rivières, de se rendre dans un mois à la mer Douce des Hurons. Voilà des routes plus difficiles à tenir que le grand chemin de Paris à Orléans <sup>1</sup>." Ce texte nous paraît s'expliquer comme suit : Le lac Temagami doit être le lac Témiscaming et non pas le lac Huron, car on ne sort pas de ce dernier par le fleuve Saint-Laurent pour rencontrer de petits ruisseaux qui mènent aux sources du Saint-Maurice. Les Nipissiriniens en question, qui, très vraisemblablement, fréquentaient le lac Témiscaming, peuvent bien être descendus par la grande rivière Ottawa jusqu'à la rivière du Moine, et de là d'un cours d'eau à l'autre, comme c'est praticable, avoir atteint le haut Saint-Maurice, pour se rendre aux Trois-Rivières. En plus d'une circonstance, les missionnaires parlent de ces routes du Nord. Citons un passage qui est antérieur d'une dizaine d'années à celui ci-dessus : " Les Attikamègues, peuple du haut Saint-Maurice ont commerce avec les Hurons et avec les Français. Leur rendez-vous se fait certain mois de l'année, en un lieu dont ils sont convenus, et là les Hurons leur apportent du blé et de la farine de leur pays, des rets et d'autres petites marchandises, qu'ils échangent contre des peaux de cerfs, d'élan, de castors et d'autres animaux.... Ils se sont trouvés cette année aux Trois-Rivières au nombre de plus de trente canots. Nous leur avons donné des lettres pour les faire porter, par cinquante Hurons qui se trouvaient en cette assemblée, à nos pères qui sont en leur pays, et nos pères de ces contrées-là en avaient aussi donné à leurs Hurons pour nous les faire rendre par les Attikamègues ; ces bonnes gens ont été fidèles, ils ont donné nos lettres aux Hurons, et nous ont rendu celles qui venaient de nos pères qui sont en ce pays-là. Les Iroquois nous contraignent de chercher ces voies merveilleusement écartées <sup>2</sup>."

<sup>1</sup> — *Relation*, 1658, p. 21.

<sup>2</sup> — *Relation*, 1647, pp. 56, 58.

Nicolas Perrot parle des Outaouas descendus "en gros" sur le Saint-Laurent (1656), mais il ne mentionne pas les Nipissiriniens, dont il ne s'occupe d'ailleurs que par rencontres dans son mémoire. Le voyage du lac Témiscaming aux Trois-Rivières, ayant eu lieu par le Nord, a pu lui rester inconnu; et, comme il n'intéressait nullement les tribus outaouaises de la baie Verte, s'il en savait quelque chose, il pouvait le négliger sans amoindrir la valeur de ses récits.

Les Outaouas étant donc descendus en grand nombre sur le Saint-Laurent, dans l'été de 1656, cette visite fait époque dans nos annales. Depuis que, par suite des malheurs des temps, nous ne pouvions plus envoyer des partis de traiteurs et des missionnaires au pays des grands lacs, les communications de ce côté étaient interrompues. Des sauvages de l'Ouest avaient ainsi conçu le projet d'aller découvrir à leur tour la colonie française qui les recherchait autrefois. Cette démarche causa parmi nous une profonde impression, et, immédiatement, la rivière des Algonquin (où l'on ne voyait plus d'Algonquins) prit le nom de rivière des Outaouas ou Outaouacks. Plus tard, les Anglais en ont fait "Ottawa" <sup>1</sup>.

"Le sixième jour d'août 1654, deux jeunes Français pleins de courage ayant eu permission de monsieur le gouverneur du pays de s'embarquer <sup>2</sup> avec quelques-uns de ces peuples qui étaient descendus jusqu'à nos habitations françaises, firent un voyage de plus de cinq cents lieues, sous la conduite de ces argonautes, portés non dans de grands gallions, ou dans de grandes rambarges <sup>3</sup>, mais dans de petites gondoles d'écorce. Ces deux pèlerins pensaient bien retourner au printemps de l'an 1655, mais ces peuples ne les ont ramenés que sur la fin du mois d'août de cette année 1656. Leur arrivée a causé une joie universelle à tout le pays, car ils étaient accompagnés de cinquante canots chargés de marchandises que les Français vont chercher en ce bout du monde. Cette flotte marchait gravement et en bel ordre, poussée par cinq cents bras <sup>4</sup> sur notre grand fleuve, et conduite par autant d'yeux

1 — Sur cette rivière voyez le présent travail, pp. 86, 81 et 93.

2 — Nous en avons parlé en 1654.

3 — Vaisseau en forme de patache qui sert à faire l'avant-garde à l'entrée d'un port, et à aller faire la découverte. (*Dict. TREVoux.*)

4 — La *Relation* de 1656, p. 2, dit: "cinquante canots et deux cent cinquante sauvages."

dont la plupart n'avaient jamais vu les grands canots de bois, je veux dire les navires des Français <sup>1</sup>.

Aubert de la Chesnaye dit que les deux voyageurs en question avaient été envoyés dans l'Ouest par M. de Lauzon, et qu'ils revinrent chacun avec quatorze ou quinze mille livres de marchandises, "et amenèrent avec eux une flotte de sauvages, riches de cent mille écus. Ces deux particuliers me firent procès pour s'exempter des droits du quart, parce qu'ils disaient qu'on leur avait l'obligation d'avoir fait descendre une flotte qui enrichissait le pays <sup>2</sup>."

Les deux Français apportaient aussi de précieux renseignements :

"La langue huronne s'étend bien cinq cents lieues (à partir de Québec) du côté du sud, et la langue algonquine plus de cinq cents du côté du nord. Il y a quelques petites différences entre ces nations, mais cela consiste en quelques dialectes qu'on a bientôt appris, et qui n'altèrent point le fond de ces deux langues. On nous a marqué quantité de nations aux environs de la Nation de Mer, que quelques-uns ont appelé les Puants, à cause qu'ils ont autrefois habité sur les rives de la mer, qu'ils nomment *Ouinipeg*, c'est-à-dire eau puante. Les *Liniouek* <sup>3</sup>, qui leur sont voisins, sont environ soixante bourgades. Les *Nadovesiouek* <sup>4</sup> en ont bien quarante. Les *Pouarac* <sup>5</sup> en ont, pour le moins trente. Les *Kiristions* passent tous ceux-là en étendue ; ils vont jusqu'à la mer du Nord. Tous ces peuples font la guerre à d'autres nations plus éloignées, tant il est vrai que les hommes sont des loups à l'égard des hommes, et que le nombre des fous est infini. Disons que ces deux jeunes hommes n'ont pas perdu leurs peines dans leur grande course : ils n'ont pas seulement enrichi quelques Français à leur retour, mais ils ont donné beaucoup de joie à tout le paradis dans leur voyage — ayant baptisé et envoyé au ciel environ trois cents petits enfants. Ils ont réveillé dans l'esprit de ces peuples le souvenir des beautés de notre croyance, dont ils (ces peuples) avaient eu une première teinture au pays des Hurons, lorsqu'ils

1 — *Relation*, 1656, pp. 38-9.

2 — *Documents* publiés à Québec, 1883, t. I, pp. 254 et 261.

3 — Illinois.

4 — Sioux.

5 — Assiniboïnes. Sur plusieurs noms sauvages voyez l'*erratum* placé à la fin des trois volumes des *Relations* des jésuites.

allaient visiter nos pères qui l'habitaient, ou quelques-uns de nous autres s'approchaient des contrées voisines de leur pays.<sup>1</sup>”

Charlevoix résume en quelques lignes les citations que nous venons de faire, mais il se trompe sur le nombre des sauvages qui formaient cette expédition : “ Trente Outaouais, dit-il, débarquèrent à Québec sous la conduite de deux Français, et chargés de pelleteries.... On les accueillit d'autant mieux que leurs conducteurs se louaient fort du traitement qu'ils en avaient reçu. Le commerce des Hurons avait un peu adouci les mœurs de ce peuple, un des plus grossiers du Canada, et lui avait même donné quelque légère teinture du christianisme. Les deux Français<sup>2</sup>, qui étaient gens de bien, avaient baptisé quelques-uns de leurs enfants à l'article de la mort.... Les marchandises, dont ceux qui venaient d'arriver à Québec étaient chargés, firent croire à M. de Lauzon qu'il ne devait pas négliger cette occasion d'étendre le commerce de la colonie.<sup>3</sup>” M. de Lauzon partit pour la France à l'automne suivant.

“ Pendant que ces peuples faisaient leur petit trafic, trente jeunes Français s'équipèrent pour les accompagner jusqu'en leur pays et en rapporter des peaux de bêtes mortes.... Un frère de notre compagnie, nommé Louys le Boësme, désira d'être de la partie pour secourir les pères, avec lesquels se joignirent trois jeunes hommes français.... Le jour du départ arrêté, cette escouade se joint avec le gros des sauvages.... A peine cette flotte, composée de plus de soixante vaisseaux, avait-elle vogué une journée sur le grand fleuve, qu'elle fit rencontre d'un canot, conduit par deux soldats français, envoyé par le gouverneur des Trois-Rivières pour donner avis que l'Iroquois agneronons (les Agniers) était en campagne.... En effet, il s'était caché à l'abri d'une pointe.... Nos gens arrivèrent sains et saufs au bourg des Trois-Rivières. Nos trente Français.... jugèrent à propos de remettre la partie au printemps de l'année suivante.... Nos deux pères s'embarquèrent avec le frère et avec les trois Français.... Les voilà donc sur les eaux, avec deux cent cinquante sauvages algonquins, à la réserve de quelques Hurons.... Les Iroquois Agneronons n'étaient qu'environ six vingt.... L'Iroquois prend le devant, se saisit d'un poste

1 — *Relation*, 1656, p. 39.

2 — Nous avons tâché de connaître les noms de ces deux voyageurs, mais en vain.

3 — Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France*, I. pp. 324-6.

fort avantageux, au bord de la grande rivière par où les Algonquins ont coutume de passer <sup>1</sup>.”

La grande rivière ici mentionnée est l'Ottawa. Continuons de citer les auteurs du temps :

“ On leur donna des missionnaires ; les Hurons eurent le P. Garot et les Outaouas le P. Mesnard, avec cinq Français qui les accompagnèrent <sup>2</sup>.” C'est le P. Druillette qui partit avec le P. Garreau. Le P. Mesnard ne fit le voyage qu'en 1660.

Le P. Claude Pijart <sup>3</sup>, qui était à Montréal, écrivait une lettre dont nous détachons quelques lignes : “ Sur la fin du mois d'août, environ trois cents sauvages étant venus de leur pays... le P. Léonard Garreau (les accompagna au retour) avec un autre de nos pères et trois ou quatre Français. Les Iroquois, qui infestaient continuellement la rivière, les ayant aperçus les poursuivirent à dessein de leur dresser embuche.... En les poursuivant, ils arrivèrent en vue des habitations des Français nommées les Trois-Rivières. Les habitants de ce lieu prirent les Iroquois, avec lesquels pour le présent nous avons paix, de ne pas poursuivre ces étrangers nos alliés ; ils refusent. On leur dit qu'il y a des Français parmi eux... ils répondent que si les balles de leurs arquebuses ont assez d'esprit pour discerner un Français d'avec un sauvage, ils en seront extrêmement aises <sup>4</sup>.”

Un chef Iroquois de la nation des Agniers, appelé le Bâtard flamand, parce qu'il était fils d'un Hollandais ou Flamand et d'une Iroquoise, se trouva sur le passage de ceux qui retournaient dans l'Ouest. Perrot s'exprime ainsi : “ Le P. Garot fut tué par la bande du Bâtard flamand qui s'était embarqué avec les Hurons sur le lac des Deux-Montagnes, où il avait fait construire un fort ; mais ayant laissé passer le gros des Outaouas et des Sauteux, qui étaient bien meilleurs canoteurs que les Hurons, ils les joignirent, quoique bien éloignés d'eux, les défirent et en prirent plusieurs <sup>5</sup>. Le P. Tailhan pense que le texte de Perrot a été dérangé par le copiste, et qu'il faut lire : “ Le P. Garot, qui s'était embarqué avec les Hurons, fut tué par la bande du Bâtard fla-

1 — *Relation*, 1656, pp. 40-41.

2 — *Mémoire de Perrot*, pp. 83, 48 et 228.

3 — Sur le P. Claude Pijart voyez le présent travail, pp. 234, 239 et 384.

4 — *Mémoire de Perrot*, p. 229.

5 — *Mémoire de Perrot*, p. 84.

mand, sur le lac des Deux-Montagnes, où il (le Bâtard) avait fait construire un fort." Nous préférons cette donnée à celle que fait entendre le texte de Perrot, tel qu'il nous est fourni par le copiste, car l'original n'a pas été retrouvé.

Parlant des Hurons capturés en cette circonstance au lac des Deux-Montagnes et martyrisés par les Iroquois " sans aucune opposition de la part des Français," Perrot ajoute qu'ils ne l'oublieront jamais. " Ils se souviendront éternellement aussi du peu de mouvement que les Français se donnèrent pour s'opposer aux Iroquois, lorsqu'en temps de paix (mai 1656) ils les enlevèrent dans l'île d'Orléans, et qu'ils les firent passer en canot devant Québec et les Trois-Rivières en chantant (les obligeant de chanter) pour les mortifier davantage <sup>1</sup>."

Après la catastrophe du lac des Deux-Montagnes, le P. Druillette, se voyant abandonné par les Outaouas, rentra dans la colonie avec quelques Français qui l'avaient suivi. " Les Outaouas ont cherché depuis toutes occasions de trahir les Français, quoiqu'ils fassent semblant d'en être parfaitement les amis. Ils en usent ainsi par politique et par crainte, ne se fiant à aucune nation <sup>2</sup>."

Avant que de suivre les sauvages de l'Ouest, disons en quelques lignes ce qui se passait au sud et à l'est des lacs Ontario et Erié. Dans l'automne de 1655, au moment où les missionnaires visitaient les Onnontagués pour conclure la paix et obtenir la permission de se fixer dans leur pays, ceux-ci élaboraient un plan de campagne pour détruire la nation du Chat ou Erié, située vers l'extrémité sud du lac de ce nom. Douze cents Iroquois prirent part à cette guerre, qui eut un effet foudroyant. D'un seul coup " trois ou quatre mille hommes " succombèrent. " La contrée de la nation du Chat est fort tempérée. On n'y voit pendant l'hiver ni glace ni neige, et pendant l'été on y recueille, à ce que l'on dit ici (à Onnontagué) des blés et des fruits en abondance, et d'une grosseur et bonté extraordinaires <sup>3</sup>." Les quelques individus échappés au massacre durent se réfugier ou en Virginie ou dans la direction de Chicago ; la nation ne reparaît plus dans l'histoire après cette

1 — *Mémoire de Perrot*, p. 84.

2 — *Mémoire de Perrot*, p. 84 ; *Relation*, 1656, pp. 40 et 41.

3 — *Relation*, 1656, pp. 18, 19, 30 et 31.

date. Une année plus tard un missionnaire écrivait ce qui suit : “ Nos Iroquois ont découvert<sup>1</sup>, au delà de la nation du Chat, d'autres nations nombreuses qui parlent la langue algonquine. Il y a plus de trente bourgs qui n'ont jamais eu connaissance des Européens, et qui ne se servent encore que de haches et de couteaux de pierre et des autres choses dont usaient les sauvages avant leur commerce avec les Français. Puisque les Iroquois leur vont porter le feu de la guerre, pourquoi n'irions-nous pas leur porter le feu et la paix que Jésus-Christ a apporté au monde ? ? ”

Les Eriés, qui venaient d'être massacrés et dispersés pour toujours avaient laissé à découvert les gens du Feu ou Asistaguérons, appelés aussi Mascoutins. C'est de ces derniers, évidemment, que parle la relation ci-dessus, sans oublier de dire, avec raison, que les Iroquois se préparaient à leur porter la guerre. Les hostilités s'ouvrirent en effet immédiatement, et dès 1658, ce peuple était réfugié vers le sud-ouest du lac Michigan. Ainsi, pour rendre plus intelligible ce que nous avons dit précédemment (pages 94, 221, 386-8 et 396) les gens du Feu, signalés dès 1625, habitaient en arrière du Détroit, et ils ne furent chassés de cette région qu'en 1657-58. Les premiers Français qui les visitèrent furent Chouard et Radisson, lorsque ceux-ci arrivèrent dans le voisinage de Chicago, au printemps de 1659. Dans leur ancien pays en arrière du Détroit, aucun Français n'était allé les voir<sup>3</sup>. En 1634 (page 221), nous donnons à entendre qu'ils demeuraient alors au fond de la baie Verte, près de la ligne de séparation des eaux, non loin du coude de la rivière Wisconsin ; mais ceci n'a eu lieu qu'après 1658.

Dans un mémoire officiel, dressé vers 1687, pour expliquer les droits que les Français prétendaient avoir au pays des Iroquois, il est dit : “ En 1655 et 56, après une délibération prise dans un conseil général, les Onnontagués, qui sont au centre du pays, envoyèrent des ambassadeurs à Québec pour inviter les Français à venir s'établir parmi eux. On y fut la même année ; on y fit un établissement au village de Gannatea ; les Français y bâtirent un

1 — Il faut lire : “ ont entendu parler...” puisqu'ils n'ont même jamais vu les Eriés chez eux.

2 — *Relation*, 1657, p. 50.

3 — Au sujet de deux sauvages de cette nation qui, en 1646, descendirent à Québec, voyez *Relations*, 1646, p. 78 ; 1647, p. 50.



fort et y mirent un gouverneur nommé monsieur Dupuy, major de Montréal<sup>1</sup>.... On a pris possession du pays des Iroquois au nom du roi cette année où le fort fut bâti, en 1656; les armes de France furent plantées et replantées dans le pays des Iroquois, du consentement de la nation; le fort y subsista longtemps, mais on fut obligé de l'abandonner, les Iroquois ayant fait quelques hostilités aux environs de Québec, sous prétexte que les Français protégeaient les restes des Hurons et leur donnaient un asile chez eux<sup>2</sup>." Tout ceci est assez inexact. Les Français s'échappèrent du fort, après l'avoir occupé à peu près dix-huit mois, parce qu'ils appréhendaient un soulèvement des sauvages. Le fort a pu rester debout longtemps encore, mais son existence ne prouve nullement les titres des Français sur le pays, pas plus que l'acte du 12 avril 1656, par lequel M. de Lauzon donne aux jésuites cent lieues de terre en superficie à prendre chez les Iroquois, ne constitue un droit de propriété.

Le P. Chaumonot<sup>3</sup> évangélisait les Tsonnontouans chez qui se trouvait toute une bourgade huronne; le P. Mesnard résidait parmi les Onneyouts et visitait les Goyogouins; le P. LeMoine s'était attaché aux Agniers; les PP. Ragueneau<sup>4</sup> et Dablon occupaient le poste d'Onnontagué où était le fort français. Cette année 1657, tout le sud du lac Ontario se trouva ainsi exploré par les missionnaires. D'après le journal de Radisson, les Français se crurent tout d'abord établis comme chez eux, mais bientôt mille présages d'une catastrophe prochaine les invitèrent à se tenir sur leurs gardes. "Les Français sont des animaux que nous engraissons parmi nous en attendant l'heure de les manger," dirent quelques bavards qui furent entendus. Le major Dupuy se tint pour prévenu et commença ses préparatifs de retraite. De semaine en semaine survenaient des incidents désagréables, soit sur le Saint-Laurent, soit dans les cantons iroquois, et tous révélait les intentions perfides de ces sauvages.

Charlevoix raconte que, sur la foi d'un rêve qu'un Français disait avoir eu, on convoqua les guerriers onnontagués près du fort,

1 — Major de Québec, comme il est dit plus haut.

2 — *Documents* publiés à Québec, 1883, t. I, p. 20.

3 — Sur le P. Chaumonot, voyez le présent travail, pp. 95, 234-40, 382 et 385.

4 — Sur le P. Ragueneau, voyez le présent travail, pp. 230, 234, 242, 380, 385, 392, 395, 400-1.

pour leur donner un "festin à tout manger", et que, après ce copieux repas, comme les sauvages dormaient, les Français s'évadèrent en descendant la rivière qui conduit au lac Ontario. Radisson fournit beaucoup plus de détails sur cet événement. En premier lieu, vers le mois de janvier 1658, les chasseurs, étant partis pour la campagne d'hiver, ceux des hommes qui restaient dans la bourgade furent invités au festin et s'y rendirent avec joie. Au retour, un père jésuite les reconduisit jusqu'à une certaine distance, et se laissa choir sur la glace de manière à leur faire penser qu'il s'était démis un bras. On le ramena au fort, et, durant les jours suivants, les sauvages ne cessèrent de venir demander de ses nouvelles. A ces politesses il répondit que, aussitôt guéri, on donnerait un autre festin. Pendant ce temps, M. Dupuis faisait construire secrètement dans le fort les embarcations nécessaires au voyage. Le 19 mars, vers le soir, les cinquante-trois Français, dont dix soldats<sup>1</sup>, se rangèrent avec cent sauvages autour des marmites, et la fête eut lieu avec mille manifestations d'amitié. Lorsque les Français rentrèrent chez eux à la nuit, les guerriers rouges étaient plongés dans le sommeil. Quelqu'un proposa de faire main basse sur eux, puis d'aller au village tuer vingt hommes qui y étaient restés, ainsi que cinq ou six cents femmes et un millier d'enfants, mais le P. Ragueneau représenta que le rôle des chrétiens n'est pas la vengeance et que la croix est la seule arme dont ils doivent faire usage. Il ajouta que, pour d'autres bonnes raisons, il valait mieux continuer à habiter le fort, en envoyant toutefois avertir les autorités de la colonie française de la situation critique où se trouvait la mission d'Onnontagué. Neuf soldats se prononcèrent pour le départ — et bientôt la majorité des hommes de tous rangs pencha de ce côté. Ils se mirent donc en route, et, au bout de quinze jours, arrivèrent à Montréal<sup>2</sup>. Les sauvages ne s'aperçurent de cette disparition que le lendemain de la fête, en se réveillant. La ville de Salina est bâtie sur le théâtre de ce petit drame.

Trois hommes avaient péri dans un rapide en descendant à Montréal, raconte Radisson. Celui-ci rentra aux Trois-Rivières

<sup>1</sup> — *Relation*, 1658, p. 3.

<sup>2</sup> — C'est alors, croyons-nous, que M. Dupuis fut nommé major de Montréal.

le 17 avril, et fut regardé par ses parents comme une âme revenant de l'autre monde. Chose assez curieuse, il dit qu'il employa trois ans dans ce voyage, tandis que de juin 1656 à avril 1658 il n'y a que vingt-deux mois.

L'éditeur du manuscrit de Radisson met en note, au bas de la première page, que ce dernier s'était marié en 1656. Nous sommes convaincu du contraire. D'ailleurs les notes de l'éditeur en question sont souvent incorrectes.

La situation de la colonie, déjà compromise en 1650, l'était davantage en 1657, car les Iroquois, marchant de conquêtes en conquêtes, n'avaient plus qu'à vouloir pour emporter tous nos établissements et les secours de France n'arrivaient pas. M. d'Ailleboust, gouverneur par intérim, n'avait ni ressources à sa disposition ni pouvoir pour agir. Son successeur, M. d'Argenson, arriva le 11 juillet 1658, sans apporter de changements favorables à l'état des choses. Il demanda bien quelques troupes, une petite somme d'argent pour rétablir un peu l'équilibre des affaires et empêcher la ruine totale du pays : on ne l'écouta pas. Mazarin avait tous ses soins engagés du côté de l'Espagne.

Nous terminons ici une époque, laquelle va de 1603 à 1657. Elle a un caractère spécial : c'est l'ensemble des premières découvertes autour des lacs Ontario, Erié, Huron et Nipissing. Son point central, géographiquement, est la baie de Penetanguishine et le lac Simcoe : pays dit des Hurons, parce que les missionnaires et autres Français en firent le pivot de leurs opérations. Son point culminant, par rapport aux événements, est la date de 1646-7, parce que, à l'aide des connaissances acquises, et grâce à l'extension de nos postes, tout l'intérêt de ces cinquante années se concentre là.

Après 1657 un nouveau milieu va se présenter : de la baie Verte rayonnera notre action sur des territoires et des peuples autrefois inconnus.

Récapitulons les principaux événements de la colonie française pendant les sept années que renferme le présent chapitre : 1651 — la guerre continue ; M. de Lauzon remplace M. d'Ailleboust ; la compagnie des Habitants périlite ; 1652 — le P. Buteux est tué sur le Saint-Maurice ; Aontarisiti, chef iroquois, est brûlé aux Trois-Rivières ; massacre d'une vingtaine de Français aux Trois-Rivières ;

combat à Montréal ; 1653 — blocus des Trois-Rivières ; prise du F. Poncelet ; la paix est conclue ; nouveaux colons à Montréal ; 1654 — les Iroquois veulent amener les Hurons du voisinage de Québec dans leur pays ; la reine envoie plusieurs jeunes filles de choix pour s'établir au Canada ; 1655 — nombreux coups des Iroquois sur les habitations françaises ; 1656 — massacre de l'île d'Orléans ; les jésuites commencent un établissement chez les Iroquois ; M. de Lauzon retourne en France ; insultes que nous font les Iroquois. Population française du Canada, à peu près deux mille âmes.

BENJAMIN SULTE.

*(A continuer.)*

---

# NOTES SUR LE GREFFE ET LES GREFFIERS DE QUÉBEC

(1608-1648)

**SOMMAIRE** : — Champlain, premier justicier de la Nouvelle-France. — Des greffiers Nicolas, de la Ville et Duchesne. — Des commis et gardes-notes au greffe et tabolionnage de Québec. — Testament de Champlain contesté et mis à néant. — Jean de Lespinasse. — Jean Guitet. — Un tabellion comédien : Martial Piraube. — Guillaume Tronquet. — Incendie du greffe. — Les premiers notaires royaux : Henry Bancheron, Laurent Bermen, Claude Lecoustre.

## I

Lorsqu'en 1608 Champlain voulut punir les meneurs qui avaient comploté sa mort, il fit prendre les dépositions des témoins et dénonciateurs en présence du capitaine de vaisseau Testu, du chirurgien, des maître, contre-maître et autres mariniers de l'unique navire qu'il y eût alors en rade de Québec. Ce fut la première cour d'enquête qui siégea dans le pays. Champlain suivait là les us et coutumes de la mer, qui instituent grand justicier, amiral et prud'homme, le premier capitaine de navire qui aborde dans un port encore inoccupé. Cet usage antique est encore en pleine vigueur dans les havres de la côte terreneuviennne où les Français se sont réservés le droit de pêche.

La commission octroyée à Champlain en 1612<sup>1</sup> lui donnait pouvoir de commettre des officiers pour la distribution de la justice, mais il n'appert pas qu'il ait usé de ce privilège avant 1621. Jusque-là, le fondateur de la colonie conserva le contrôle suprême et réunit dans sa main tous les rouages de l'administration. C'est lui qui assigna à Hébert, aux récollets, et aux jésuites, les premières pièces de terre qui furent occupées et mises en culture dans Québec. Ces concessions furent confirmées plus tard par le vice-

1 — *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 11.

roi Ventadour, et ses secrétaires en expédièrent les titres. Hydrographe du roi, Champlain est réclamé par la docte profession des arpenteurs comme le plus ancien des leurs dans la colonie. C'est à bon droit. Le gentilhomme saintongeois arpena et mesura lui-même le domaine d'Hébert <sup>1</sup>. C'est lui encore qui mit solennellement, avec les formalités voulues dans le temps, tous les nouveaux colons en possession de leurs exploitations.

En 1621, obligé par la volonté expresse du roi de rendre la justice à tous ses sujets. de la Nouvelle-France, Champlain, pour donner plus de solennité à ses sentences, s'associa les hommes les plus capables qu'il trouva dans le pays, et en fit comme ses assesseurs. Louis Hébert devint procureur du roi, Gilbert Courseron, lieutenant du prévôt, un nommé Nicolas, greffier de la juridiction <sup>2</sup>.

Sans un document de 1621 que cite en passant le récollet Sagard, le premier scribe de Québec, le nommé Nicolas, serait disparu dans la tourbe commune, et on ignorerait même son existence. A quoi tiennent les choses ?

Le successeur de Nicolas, le greffier de la Ville, est mieux connu. On trouve son nom apposé à plusieurs pièces. Le 2 décembre 1635, Champlain, étant grièvement malade, ne put mettre Guillaume Huboust en possession de sa terre, voisine de celle de Guillaume Couillard ; il délégua François Derré, sieur de Gan, commis général de la Compagnie de la Nouvelle-France. M. de Gan signa l'acte au lieu et place du chef de la colonie, qui ne le pouvait faire, étant perclus des bras. C'est de la Ville qui, en sa qualité de greffier commis du greffe, constata l'accomplissement de ces formalités. Dès lors on voit ce fonctionnaire s'arroger les attributions propres au notariat, ainsi qu'il avait été fait en France, à l'origine, par les greffiers des parlements. L'acte de prise de possession de 1635 existe encore dans nos greffes en original. C'est

1 — *Pièces et documents seigneuriaux*, p. 373. — Février 1626, titre confirmatif de la concession faite en 1622.

Les arpenteurs réclament aussi, comme un des leurs, le libérateur Washington, qui, avant d'embrasser le noble métier des armes, maniait le théodolithe et le compas.

2 — Voir pour l'établissement de cette première justice : *Premiers établissements de la foi*, t. I, p. 86 ; Faillon, t. I, p. 178 ; Lareau, *Histoire du droit canadien*, t. I, p. 13.

peut-être le plus ancien document de ce genre qui nous ait été conservé <sup>1</sup>.

Mais ce qui rendra la mémoire de l'humble greffier de la Ville impérissable, c'est le fait d'avoir apposé sa signature au testament du fondateur de Québec.

On vient de voir que Champlain, grièvement malade, n'avait pu mettre Guillaume Huboust en possession de sa terre. Plusieurs actes du même temps sont terminés par la déclaration qu'ils n'ont pu être signés, parce que M. de Champlain était alors malade <sup>2</sup>.

La paralysie dont Champlain souffrait ne l'empêcha pas cependant de signer son testament, qui fut néanmoins contesté en France par une de ses parentes, et finalement annulé pour défaut de forme.

## II

Le procès qui fut soulevé à ce propos est célèbre à plus d'un titre, tant à raison des personnalités en cause qu'en considération des importantes questions de droit débattues. Il ressort du litige que la position occupée par les greffiers primitifs de la juridiction de Québec n'était pas très importante, puisqu'on alla jusqu'à répudier le caractère d'authenticité attaché d'ordinaire à leurs écritures.

Dans une communauté du genre de celle qui existait alors à Québec, on ne pouvait s'astreindre à suivre les formes régulières des cours de la mère patrie. Tous ceux qui ont étudié cette

1 — Les pièces ou titres fonciers remontant à ces temps, pour ainsi dire préhistoriques de la colonie, sont clairsemés. Il faut se souvenir que, lors de la prise de Québec par les Kerk, il n'y avait encore d'établissements dans la capitale que la famille de Louis Hébert et celle de son gendre Couillard.

Le premier mariage célébré au Canada fut celui d'Etienne Jonquet et de Anne Hébert (1618). L'histoire est muette sur le point des conventions matrimoniales. Avant 1620, trois transactions sur propriété foncière : 1<sup>o</sup> Concession à Louis Hébert, 2<sup>o</sup> Concession aux récollets, 3<sup>o</sup> Echange entre les récollets et Hébert. Pas de trace de titres écrits. Ferland (p. 190, t. I, *Histoire du Canada*) cite un contrat passé en 1634 entre Guillaume Huboust et Marie Rollet d'une part, et Guillaume Couillard et Guillemette Hébert de l'autre. Hubert Larue dit que le partage des biens de la famille Hébert dut avoir lieu en 1634.

En 1620, c'est M. de Gué, commissaire de M. de Montmorency, qui rédige le procès-verbal de prise de possession de la colonie au nom de la compagnie. (*Œuvres de Champlain*, p. 389.)

2 — Il est étonnant, écrivait M. Ferland (t. I, *Histoire du Canada*, p. 272), que jusqu'à ce jour l'on n'ait pas encore trouvé à Québec un seul document signé par Champlain.

primitive époque s'accordent à dire, cependant, que la Coutume de Paris avait été adoptée, et qu'on l'observait autant que le permettaient les circonstances.

Une des commissions octroyées sous Champlain comporte que l'on jugerait les affaires de la colonie autant que possible suivant la Coutume de Paris. Et c'est celle qui fut observée en la Nouvelle-France, jusqu'à ce qu'il y eût d'autres lois légitimement établies, s'il faut en croire la déclaration de Bignon, substitut du procureur-général.

L'article 289 de cette Coutume reconnaît trois espèces de testament : 1<sup>o</sup> le testament solennel reçu devant un notaire et deux témoins ; 2<sup>o</sup> le testament reçu devant un curé et trois témoins ; 3<sup>o</sup> le testament olographe écrit entièrement de la main du testateur.

À l'époque de la mort de Champlain, quoique l'acte d'établissement de 1627 donnât à la compagnie des Cent-Associés le privilège de justice et de nomination des juges et autres officiers, il n'appert pas qu'elle eût encore institué des notaires dans la colonie. Les greffiers en exerçaient bien les fonctions par tolérance, mais ils n'en pouvaient tenir la place ; c'est ce qui fut jugé du reste par le parlement de Paris. Les jésuites, qui seuls exerçaient le ministère dans Québec, étaient des missionnaires, et pas un d'eux ne pouvait prendre le titre de curé. Pour se conformer à la Coutume de Paris, il ne restait plus au testateur Champlain qu'une seule ressource : la forme olographe. Perclus des bras, comment aurait-il pu écrire en entier de sa main l'ordonnance de ses dernières volontés ? On s'avisa alors de suivre l'usage des pays de droit romain, en appelant sept témoins mâles et pubères. Par surcroît de précaution, une huitième personne apposa sa signature. C'était, pour parler en style du palais, le véritable testament nuncupatif, mais les présidents à mortier inflexibles jugèrent qu'il ne valait rien.

L'avocat Pierre Bardet, dans son *Recueil d'arrêts du Parlement de Paris*<sup>1</sup>, nous a conservé le résumé de ce débat litigieux.

1 — Vol. I, liv. VIII, ch. XIII, p. 350, sous la date 1639.



Nous ne croyons mieux faire que d'en reproduire le texte :

*Testament d'un Français au pays du Canada, en présence de huit témoins et le greffier du lieu, conçu à la première personne, non olographe, et celui qui l'a écrit n'y étant pas même nommé, est déclaré nul.*

“ Le sieur de Champlain étant allé au pays du Canada, à présent appelé la Nouvelle-France, et étant en la ville de Québec, capitale du pays et lieu de sa résidence, y fit son testament en la présence de huit témoins et d'un nommé de la Ville se disant greffier de ce lieu. Par ce testament conçu en la première personne et écrit par un qui ne s'était nommé, le dit sieur de Champlain légua au collège des jésuites de Québec tous et chacun ses meubles, et outre la somme de quatre mille livres à prendre sur ses immeubles. Après son décès, procès se fut pardevant le prévôt de Paris ou son lieutenant civil touchant la validité de ce testament. Par sentence il fut déclaré bon et valable, et ordonné que délivrance de legs serait faite. Les héritiers du sieur de Champlain en interjetèrent appel. Pour eux, Me. Boileau dit, que ce testament est nul, n'étant olographe ni passé pardevant notaires, qui sont néanmoins les deux seules formes par l'observation desquelles on peut rendre un testament bon et valable. Il n'est point olographe, puisqu'il n'est point du tout écrit de la main du sieur de Champlain testateur, mais de celle d'une personne inconnue et non nommée; néanmoins étant conçu en la première personne, comme si le testateur avait parlé lui-même, il porte en cela la forme d'un testament olographe et manque en tout le reste, étant écrit de main étrangère. Il n'est point passé pardevant notaires, puisqu'aucun de cette qualité n'y était présent. Ce prétendu greffier n'est point considérable, sa qualité n'étant pas suffisante pour autoriser un testament qui est un acte important. Les appelants sont pauvres et leur cause favorable: et conclut au mal jugé, émettant que le testament soit déclaré nul.

“ Me. de Montholon pour les légataires, dit que le testament est bon et valable, soit que l'on considère le pays où il a été fait, ou la forme en laquelle il se trouve. Le pays est étranger, quoique sous l'obéissance du roi; ainsi ceux qui y habitent sont excusables s'ils ne savent pas les formes qui s'observent en ce royaume pour la validité des testaments, qui par la plupart de nos coutumes sont bons et valables faits en présence de témoins sans aucun notaire ni autre personne publique. Il est indifférent que le testament soit conçu en la première, ou en la troisième personne: *Nilil interest talem sermonem quis verborum usus profuderit*, comme parle la loi, en cela suivie du droit canon. Le legs est

modique et fait pour une cause si favorable, qu'il ne doit être contesté et conclut au bien jugé.

“ M. l'avocat général Bignon dit, que les testaments faits hors du royaume sont toujours suspects. Parmi nous la faveur des héritiers légitimes l'emporte sur les legs pieux, pour la validité desquels les mêmes formalités sont requises et nécessaires, que pour les autres. Le testament dont il s'agit est tellement hétéroclite qu'il y a plus d'assurance de l'annuler que de confirmer la sentence. <sup>1</sup>

“ La Cour mit l'appellation en ce dont était appel, au néant ; émendant et corrigeant, sur la demande en délivrance du legs mit les parties hors de cours et de procès : le mardi 15 mars 1639, M. le premier président prononçant.”

L'abbé Faillon, dans son *Histoire de la Colonie française*, raconte ce démêlé judiciaire avec quelques variantes. Comme sa version apporte de nouveaux détails sur ce procès célèbre, nous en donnons un résumé.

“ Par son contrat de mariage, en 1610, Champlain avait donné à Hélène Boullé, sa future épouse, la jouissance de tous les biens qu'il posséderait à sa mort ; et avant son retour à Québec il lui avait assuré de nouveau ces mêmes avantages, — ce qu'elle même de son côté avait fait aussi en faveur de son mari. Champlain, à sa mort, cependant, malgré ces conventions, légua à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance tout le mobilier qu'il avait à Québec, ainsi que trois mille livres placées dans les fonds de la Compagnie de la Nouvelle-France, dont il faisait lui-même partie, en outre 900 livres placées dans une compagnie particulière, et enfin 400 livres ; présumant, sans doute, que M<sup>de</sup> de Champlain, à cause de sa grande piété, consentirait à ce legs. Elle n'y fit, en effet, aucune opposition, et le prévôt des marchands de Paris, à qui le testament fut présenté, le confirma par sa sentence du 11 juillet 1637. Néanmoins ce testament donna lieu à un procès célèbre. La cousine germaine de Champlain <sup>2</sup> l'ayant attaqué comme contraire au contrat de mariage, l'avocat Boileau, son défenseur, prétendit qu'il avait été supposé, à cause de l'esprit de piété qu'il respirait : Champlain y déclarant qu'il instituait *la Vierge Marie pour son héritière*. Le procureur-général Bignon réfuta cette allégation, “ et après avoir fait remarquer que M<sup>de</sup>

1 — Le rapporteur Bardet ne donne pas le considérant suivant du substitut Bignon : ce testament est impie, comme défendeur en la forme pour n'être fait selon les solennités prescrites par les coutumes de France, particulièrement celle de Paris, que l'on dit avoir été observée en la Nouvelle-France, jusqu'à ce qu'il y ait d'autres lois légalement établies.

2 — Madame Hersaut.

de Champlain avait reconnu elle-même que ce testament était signé de la propre main de son mari, il montra que le style de cette pièce n'avait rien qui ne convint à un acte de dernières volontés, ni à la personne du défunt, que l'on sait, dit-il, avoir été assez accoutumé à se servir de paroles bien chrétiennes pour avoir voulu, sur ce sujet, témoigner par exprès des sentiments particuliers d'une âme pieuse et catholique. Pourtant, tout en reconnaissant son authenticité, il concluait que le testament devait être déclaré nul, comme contraire au contrat de mariage, et ce fut par cette conclusion que la cour termina le différend en sorte qu'il ne revint à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance qu'une somme de 900 livres, provenant de la vente des meubles de Champlain, qui fut employée à l'achat d'un ostensor et d'un calice en vermeil, accompagné du lasin et des burettes." <sup>1</sup>

C'était le père jésuite Lallemant qui avait assisté Champlain à ses derniers moments, et comme la Compagnie de Jésus se trouvait en réalité à hériter des sommes léguées par le mourant, les héritiers ne manquèrent pas d'insinuer dans leurs plaidoieries qu'il y avait eu suggestion par des intéressés. Ils espéraient, sans doute, par ce moyen, faire tomber les dispositions testamentaires sous la coup des restrictions qu'apportaient nos anciennes lois aux legs faits aux confesseurs et à leurs proches. La cour s'appuya sur le défaut général de forme.

### III

Jusqu'en 1634, il n'y avait pas eu de concessions hors du rocher de Québec. En cette année, la Compagnie commença l'octroi des grands domaines en attribuant la seigneurie de Beauport à Giffard. D'après un titre de 1653 <sup>2</sup> l'acte de prise de possession de cette seigneurie aurait été signé par Champlain et "A. Duchesne de la Ville". Est-ce une confusion de nom faite par le copiste, ou faut-il croire que A. Duchesne et de la Ville sont un seul et même personnage? Ombre et mystère, dirait Victor Hugo. M. Hubert Larue, dans ses *Mélanges*, parle des deux greffiers Duchesne et de la Ville. A. Duchesne est évidemment le chirurgien Adrien Duchesne que l'on a vu, tantôt dans le camp des Kerk et tantôt

1 — *Archives, séminaire de Québec*, 1645, citées par Faillon

2 — *Pièces et documents seigneuriaux*, p. 388.

sous le drapeau de Champlain. Quant au malheureux greffier de la Ville, nous ignorons si c'est le même que Jacques Fournier de la Ville qui, d'après le dictionnaire Tanguay, était présent au contrat de mariage de Nicolas Macard, en 1646, et dont nous avons trouvé le nom apposé à plus d'un acte avec la qualité de " caporal au fort de Québec ".

La pièce de 1653, déjà signalée, mentionne le fait que la signature de Champlain fut authentiquée par de Lespinasse, commis greffier par M. de Montmagny. Ce nouveau personnage est le quatrième greffier connu de la juridiction de Québec. On trouve trois de ses actes aux archives et ce sont les plus anciens qui y soient déposés, à part la prise de possession de 1635 déjà citée.

Les deux premiers portent la date du 3 février 1637. Ce sont des prises de possession par divers censitaires dans la seigneurie de Beauport, entre autres la prise de possession du fief du Buisson par Zacharie Cloutier<sup>1</sup>. La dernière minute de Lespinasse, datée du 29 juin 1637, est un acte de concession par Robert Giffard à Noël Langlois, dans sa seigneurie de Beauport. Dans ces documents, Lespinasse prend la qualité de commis au greffe. M. Sulte dit que Lespinasse, notaire à Québec en 1637, paraît avoir fait un acte en 1641<sup>2</sup>. Le dossier Lespinasse déposé au greffe de Québec ne contient que les trois pièces déjà citées.

Lespinasse paraît avoir abandonné de bonne heure sa position de commis au greffe, pour s'occuper exclusivement du métier d'arquebusier, ce qui devait le mieux payer dans un pays où tout le monde vivait pour ainsi dire sans cesse sous les armes. Il se maria le 30 novembre 1662 à Québec avec Jeanne de Launay, fille de Louis de Launay, docteur en médecine. Dans son contrat de mariage, du 8 octobre précédent, il est qualifié d'armurier; une entrée faite au registre des délibérations du Conseil souverain du 11 octobre 1664,<sup>3</sup> lui donne le titre équivalent de M<sup>re</sup>-arquebusier. M<sup>gr</sup> Tanguay lui donne la particule nobiliaire et l'appelle Jean de Lespinasse. Quoique ses actes, d'une belle écriture

1 — En 1635, Giffard avait sept hommes sur ses terres. D'après un acte de foi et hommage de 1646, Giffard paraît avoir passé ses actes de concession, en 1634, avec ses censitaires, devant le notaire Roussel à Mortagne.

2 — *Histoire des Canadiens-Français*, II p. 81.

3 — Vol. I, p. 284.

gothique, nette et délicate, soient signés Jean Lespinasse, — tous les documents du temps disent, en effet, Jean de Lespinasse.

Dans une énumération des titres ayant appartenu à Jean Nicolet, on trouve cette entrée :

Item une concession de cent soixante arpents de terre en bois sur pié fait par Mons. le gouverneur au nom de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France au Sr Olivier le Tardif et au dit deffunct dans la banlieue de Québec, passée devant Jehan de Lespinasse, commis au greffe et tabellionnage du dit lieu et certifié de Monseigneur le gouverneur en date du vingt troisième de May mil six cent trente sept .... (27 novembre 1642.)

Le successeur de Jean Lespinasse au greffe de Québec paraît avoir été Jean Guitet. Mgr Tanguay ne le mentionne pas dans son dictionnaire, mais il cite son nom dans la liste des notaires qu'il donne à l'appendice du premier volume de son ouvrage. Mgr Tanguay écrit Guitet et M. Sulte Guytët. Dans les actes que nous avons eu l'occasion de feuilleter, ce greffier écrit tantôt d'une façon tantôt de l'autre. Nous ignorons pourquoi la chambre des notaires dans ses publications officielles l'appelle Guillet<sup>1</sup> ? Guitet s'intitule " commis au greffe " ou " commun greffier, " " commis estably au garde notes et tabellion de Québec, " " commis au tabellionnage et garde notes de Québec, " " commis au greffe et tabellion de Québec, " et il signe invariablement " J. Guitet, commis greffier."

Seize actes sont déposés au dossier Guitet. Le premier remonte au 26 août 1637. C'est l'acte de prise de possession d'une certaine propriété par les jésuites aux Trois-Rivières, dans lequel signent le gouverneur de Montmagny et le P. Le Jeune. Le 6 octobre, même année, Guitet signe l'acte par lequel Montmagny mit Nicolas Marsolet en possession du terrain qu'il lui avait concédé sur les bords du ruisseau de Bellechasse. Le 17 octobre 1637 : Traité de mariage entre François Drouet et Périnne Godin. D'après Tanguay, la célébration du mariage religieux de ces parties contractantes eut lieu le 12 octobre 1638. On sait que les archives de l'église de Québec antérieures à l'année 1641 ont été faites de mémoire, et dans ce cas-ci, comme dans plusieurs autres, le seul guide sûr est la minute déposée au greffe.

1 — Il est vrai qu'un inventaire officiel de 1791 l'appelle Jean Guillet.

Le 22 octobre 1637, Guitet reçut le contrat de mariage de Jean Nicolet, noble homme, commis et interprète, fils de feu Thomas Nicolet, messenger ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marguerite Couillard, seconde fille de Guillaume Couillard. A ce contrat assistaient : François Derré de Gand, commissaire général, Nicolas Marsolet, Olivier le Tardif, Noël Juchereau, Pierre de la Porte, Guillaume Hubout, Guillaume Hébert, Marie Rolet, aïeule de la future épouse, Claude Racine et Etienne Racine <sup>1</sup>.

Autres actes du greffe Guitet :

- 1637 2 novembre.—Acte d'accord où comparait Louis Sédillot.  
 16 " " Mariage de Marguerite Martin et Etienne Racine 2.  
 10 décembre —Partage entre Jehan Guyon et François Cloustier.  
 1638 3 janvier. —Partage entre Jacques Caumont et Pierre Badouart.  
 3 avril. —Testament de Jehan Grenot.  
 15 septembre.—Rapport de visite des terres de Thomas Guion.  
 19 décembre.—Mariage de Guillaume Bigot et de Marie Panis.  
 6 juillet. —Montmagnv se transporte avec le chevalier de Lisle, son lieutenant, et Derré, près du Saut Montmorency, et met Jehan Gay en possession de la terre qu'il lui a concédée après que Guitet lui eût donné lecture de son titre de concession.  
 29 juillet. —Acte de prise de possession de la seigneurie de la Citérie.  
 28 août. —Acte de prise de possession de la seigneurie de la rivière Puante au profit de Michel Leneuf, sieur du Hérisson, en présence de Marguerite et de Nicolas Maquart.  
 31 août. —Acte de prise de possession de la seigneurie de la rivière du lac Saint-Paul.

Dans l'acte de prise de possession de la seigneurie de la Citérie, en face de Montréal, propriété de François de Lauzon, il est raconté comment de Montmagny et Guillaume Hébert se sont transportés à l'embouchure d'une rivière proche du lac Champlain, à laquelle ils donnent le nom de rivière de Saint-François. On dépose une pierre avec quatre plaques de plomb au pied d'un cyeomore —et suivant le désir de François de Lauzon, on appelle cette seigneurie de la Citérie. Les formalités ordinaires suivies dans ces prises de possession sont celles-ci. On se transporte vers le centre de la seigneurie. — Le notaire lit l'acte de concession

1 — Les registres de l'état civil disent que le mariage eut lieu le 7 octobre 1637. Comme le contrat de mariage doit précéder la célébration religieuse, il faut prendre le 22 octobre de préférence.

2 -- Ils ne se marièrent que le 22 mai 1638, d'après Mgr Tanguay.

en présence de témoins. — L'ingénieur délimite les bornes. — On met le seigneur en possession en enfouissant une grosse pierre au pied d'un arbre, presque toujours un cycomore — sur lequel l'ingénieur grave une croix pour servir de marque et de témoin.

En 1642, Jean Guitet comparait dans un acte où on lui donne la qualité de commis de MM. de la Compagnie à Québec<sup>1</sup>. On trouve encore sa signature au pied d'une pièce en 1646.

Jean Guitet paraît avoir été remplacé dans ses fonctions par Martial Piraube. Dans les trente-cinq pièces conservées à son dossier<sup>2</sup>, Martial Piraube ne prend pas d'autre titre que celui de " commis au greffe et tabellionage de Québec ". Le premier acte qu'il signe est daté du 30 août 1639. Le 21 octobre, même année, il dresse l'inventaire des biens de Guillaume Hébert. En 1640, c'est lui qui reçoit l'acte de prise de possession du terrain de l'Hôtel-Dieu, ainsi que de celui des Ursulines. Dans le greffe de Piraube est déposée une copie des lettres du duc de Ventadour (1626), par lesquelles est érigée en fief noble la terre de Louis Hébert avec don d'une concession d'une lieue sur la rivière Saint-Charles, du côté du nord, vis-à-vis les Récollets. Le 22 septembre 1643, Piraube passe un acte de vente par lequel honorable Jehan Cochon, et Jehanne Abraham, sa femme, vendent à Jacques de Launay cinq arpents de front entre la rivière au Chien et le ruisseau qui est commun avec Robert Drouin, et un arpent au delà de la rivière au Chien. Ces terres avaient été acquises de Jacques Boissel, qui les avait concédées de Noël Juchereau, sieur des Châtelets, agissant au nom de la Compagnie.

Les actes de Piraube tombent en poudre rien qu'au toucher. Il faudrait les rapiécer ou les faire copier. Certaines parties sont déjà rongées de vétusté et illisibles, malgré la belle écriture de Piraube. Par exemple, l'acte par lequel, en 1635, François Derré, agissant pour Champlain, pris d'une grave maladie, met Guillaume Huboust en possession, est tellement vermoulu que c'est à peine si on peut déchiffrer le nom des parties.

Malgré le soin que l'on a eu de placer ce document entre deux feuillets de papier fort, on ne peut plus réparer l'irréparable outrage du temps.

1 — 27 novembre 1642, greffe Piraube.

2 — 1639, 5 actes ; 1640, 10 actes ; 1641, 11 ; 1642, 4 ; 1643, 5.

Piraube n'a eu de martial que son prénom. Avec lui, apparaît la note gaie dans l'habitation de Québec. Lorsque la nouvelle de la naissance d'un dauphin, qui fut depuis Louis XIV, arriva au Canada, en 1639, cet événement fut célébré avec enthousiasme par des processions et un feu de joie. L'anniversaire de cette fête fut solennisé l'année suivante. A cette occasion, M. de Montmagny fit jouer une tragi-comédie, en l'honneur du prince nouvel-né : " Je n'aurais pas cru, observe le père le Jeune, qu'on eût pu trouver un aussi grand appareil et de si bons acteurs à Québec. Le sieur Martial Piraube, qui conduisait cette action et qui en représentait le premier personnage réussit avec excellence !." Pour les sauvages, dit M. Ferland, la partie la plus émouvante du spectacle fut un mystère du genre de ceux qui, au moyen âge, faisaient une si forte impression sur l'esprit de nos ancêtres <sup>2</sup>. La relation ajoute : Nous fîmes poursuivre l'âme d'un infidèle par deux démons, qui enfin la précipitèrent dans un enfer qui vomissait des flammes.

Piraube unissait à ses fonctions de greffier, de tabellion, et de Belzébuth par intérim, la charge de secrétaire du gouverneur. La *Relation* de 1643 (p. 9) le cite une dernière fois comme parrain d'un jeune huron, puis son nom disparaît.

A cette date de 1643, on ne constate encore que 58 actes qui auraient été reçus par des commis au greffe. Pourtant, depuis 1634, la compagnie avait octroyé dix-sept grands domaines, soit dans Québec, soit dans ses environs. En 1636, avec de Montmagny, était arrivé un vaisseau amenant des familles au nombre de quarante-cinq personnes, parmi lesquelles il y en avait qui tenaient le premier rang, comme celles de M. de Repentigny et de M. de la Poterie. L'année suivante, quelques autres familles vinrent, à leur tour grossir la colonie naissante et dans ce nombre plusieurs personnes de choix <sup>3</sup>.

Le nombre d'actes constaté au greffe de Québec pendant cette période ne correspond pas évidemment avec l'accroissement de la population et les transactions qui dûrent nécessairement avoir lieu sur la propriété foncière à l'arrivée de ces nouveaux colons.

1 — *Relation* de 1640, p. 6.

2 — 1—300.

3 — *Relation* de 1636, pp. 2, 3, 42.



Il est bien vrai que les titres de concession de grands domaines étaient rédigés et signés à Paris, mais où sont allées les conventions entre seigneur et censitaires ou de colon à colon ? Comment expliquer l'absence de toutes pièces signées par les greffiers Nicolas, de la Ville et Duchesne qui ont exercé entre 1621 et 1635 ? Est-il vraisemblable que Jean Lespinasse n'ait que trois pièces à son dossier ? Les longs intervalles de temps que l'on signale entre les actes, nous donnent la preuve qu'il y a eu des disparitions nombreuses. L'incendie du 15 juin 1640 a contribué, plus que le temps encore, à détruire ces archives précieuses.

François Derré, sieur de Gand, l'un des cent associés et commis général de la compagnie, occupait une salle voisine de l'église paroissiale à Québec et avait en sa possession les papiers du greffe. Le feu qui consuma la maison des jésuites, l'église et la chapelle du gouverneur n'épargna pas la maison de Derré. Les pères perdirent leurs meubles et leurs papiers ainsi que les premiers registres de Québec. Des documents dont Derré avait la garde, une grande partie des contrats entre les particuliers et tous les papiers du premier tribunal institué par Champlain, furent enveloppés dans la perte commune. On recueillit de la bouche des habitants du pays tous les détails nécessaires pour rétablir les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures. Il est malheureux que personne n'ait songé alors à en faire autant pour les titres des propriétés foncières, les conventions particulières, et les archives de la justice. Quelques-uns, cependant, eurent le soin de faire déposer au greffe des copies des originaux détruits, comme il appert par la pièce suivante :

“ Le vingt-neuvième jour de mai, mil six cent quarante-quatre, après midi, est comparu par devant nous Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellion de Québec.... Robert Giffard, seigneur de Beauport, et demeurant à présent au dit Quebeck, lequel nous a requis de garder et de retenir le certificat, dont copie collationnée, signée du nommé de Lespinasse, cy-devant commis au dit greffe, est ci-dessus ... écrite par minute, et de le mettre au rang de celles qui sont à présent au dit greffe... ce que nous luy avons accordé, attendu que la minute originale a été bruslée dans l'incendie de l'église paroissiale de Québec, où le sieur Gand était pour lors demeurant et qui avait en sa possession les papiers du dit greffe....

R. GIFFARD,  
GODEFROY, TRONQUET,  
DORNAIS.”

Ce Guillaume Tronquet remplaça Martial Piraube au greffe et tabellionnage de Québec. Quoique l'on ait écrit que Tronquet séjourna à Québec de 1643 à 1646, <sup>1</sup> il est certain que, dès 1638, il était dans la colonie, ainsi qu'en fait foi un document cité par l'abbé Ferland dans ses *Notes sur les archives de Québec* (p. 59). Il était, dès lors, secrétaire de M. de Montmagny, mais il n'appert pas qu'il ait commencé à exercer le tabellionnage avant 1643. C'est en cette même année que les *Relations des Jésuites* mentionnent son nom pour la première fois. En 1645, Tronquet est parrain du fils d'Atironta, capitaine huron <sup>2</sup>. En 1646, il porte un des bâtons du dais à la procession du saint-sacrement <sup>3</sup>, et le 23 juin M. de Montmagny l'envoie chez les jésuites pour savoir s'ils iront au feu de la Saint-Jean <sup>4</sup>.

Tronquet était intéressé dans la traite des pelleteries, et en 1645, il prit une part considérable, avec MM. Giffard et de Repentigny, aux démarches que firent les habitants pour secouer le monopole de la compagnie et obtenir le privilège depuis si longtemps réclamé du commerce libre. C'est avec Giffard et de Repentigny, qui étaient réputés former le parti du gouverneur, qu'il alla en France au mois d'octobre 1646, dans le dessein de faire diminuer les privilèges des Cent Associés, obtenir la formation de la Compagnie des Habitants et la création d'un conseil <sup>5</sup>. Tous s'embarquèrent, dit le *Journal des Jésuites*, avec bonne résolution de poursuivre quelque règlement pour leurs affaires, chacun prétendant ses intérêts particuliers. (p. 68.)

Pendant son séjour à Québec, Tronquet avait contresigné presque tous les titres de concession donnés par le gouverneur de Montmagny. Le jour même de son départ, dernier d'octobre, il apposait sa signature à la concession faite par le gouverneur à M. Jean LeSueur de Saint-Sauveur d'une partie du faubourg Saint-Jean. Deux jours auparavant, de Montmagny avait donné à Tronquet, son secrétaire, pour les bons et fidèles services qu'il lui

1 — *Dictionnaire Tanguay* : Guillaume Tronquet, notaire royal et secrétaire du gouverneur de Montmagny, était à Québec de 1643 à 1646. C'est par un *lapsus calami* que dans la liste des notaires publié à l'appendice de cet ouvrage il est écrit François Tronquet, de 1643 à 1646. Le véritable prénom est Guillaume.

2 — *Journal des Jésuites*, p. 20.

3 — *Ibid.* p. 47.

4 — *Ibid.* p. 53.

5 — Faillon, II p. 58.

avait rendus pendant six années et demie en ce pays " depuis qu'il y est tant en qualité de notaire et greffier au dit pays " :

" Quatre vingt dix arpents de terre bornés d'un côté au sud-est par une route qui tombe perpendiculairement du chemin qui va de Quebec au cap rouge sur le grand fleuve St. Laurent, qui fait la séparation des terres d'entre Anthoine Brassart et le dit Tronquet, d'autre côté au nord-est par une route qui tombe aussi perpendiculairement du chemin qui va de Quebec au cap rouge sur le même fleuve St. Laurent qui fait la séparation entre le dit Tronquet et Jacques Sevestre — d'un bout au nord-ouest par une route éloignée de douze toises du grand chemin qui va de Quebec au cap rouge, d'autre bout au sud-est par une route éloignée du bord du grand fleuve St. Laurent de vingt toises lesquelles routes serviront de chemin .... "

Cette concession prouve que Tronquet avait l'intention de s'établir au pays. Rendu en France, mis sans doute au courant des intrigues de M. de Maisonneuve avec qui il avait fait la traversée, et anticipant le rappel de son protecteur de Montmagny, il ne revint pas.

Le titre que de Montmagny avait octroyé à Tronquet est contresigné comme suit : " Par commandement de monsieur le gouverneur, Bancheron ". Ce fut celui qui prit la place de Tronquet au greffe et tabellionage de Québec dont il s'intitule commis. Henry Bancheron a pratiqué du 27 octobre 1646 au 22 juillet 1647 et son greffe contient 14 actes.

Au mois d'août 1647, le 11, on rencontre un acte signé par Laurent Bermen. C'est le premier qui prend la qualité de notaire royal en la Nouvelle-France. On a écrit, tour à tour, Bermant, Berment, Berman. La véritable orthographe est Bermen.

Le notaire Laurent Bermen a été confondu avec Claude Berman, sieur de la Martinière, qui fut plus tard, juge, conseiller, lieutenant-général civil et criminel, et épousa la veuve de Jean de Lauzon, grand sénéchal. Claude de Berman, né en 1638, ne pouvait évidemment exercer comme notaire en 1647, alors qu'il n'avait encore que neuf ans. A moins d'être un Pic de la Mirandole, le tabellionage n'admet pas de ces prodiges enfantins. Après 242 ans de confusion, il est bien juste de rendre au vrai

1 — C'est par erreur que dans la liste de M. de Montigny il est dit : Bancheron 1646-1667.

Bermen sa personnalité et de le rétablir dans toute sa gloire notariale. Le greffe de Laurent Bermen comprend 41 actes : 1 en 1647 ; 7 en 1648 ; 33 en 1649. Le dernier acte de lui est du 27 octobre 1649. En cette année, il signe une concession de Montmagny, au nom de Lauzon, en faveur de François Miville, à côté de Pierre Miville, dans la seigneurie de Lauzon. Ce sont ces deux frères Miville, qui, originaires de la république helvétique, tentèrent plus tard d'établir un canton des Suisses Fribourgeois, là où se trouve maintenant Sainte-Anne de la Pocatière.

En même temps que Laurent Bermen commence de pratiquer dans Québec, arrive Claude Lecoustre, qui au mois d'août 1647 prend lui aussi qualité de notaire royal en la Nouvelle-France et y passe des actes. Son greffe comprend 33 pièces en 1647, principalement des contrats de mariage, entre autres celui de Pierre Lemieux (17 août), l'ancêtre d'une famille très répandue. En 1648, Lecoustre reçoit vingt pièces dont la dernière est datée du 4 octobre 1648<sup>1</sup>.

Avec Bancheron, se termine la liste des commis au greffe et tabellionnage. Comme ses prédécesseurs, il cumula les fonctions de greffier, de tabellion et de secrétaire du gouverneur. Ceux qui suivent s'intitulent notaires royaux. L'année 1648 apporte dans la colonie une nouvelle ère qui s'ouvre par le nom de Guillaume Audouart qui a été pendant quinze ans, jusqu'à l'établissement définitif du gouvernement royal, le notaire le plus considérable de cette primitive époque. Avec lui, la profession notariale commence à se dégrossir et à prendre forme.

J.-EDMOND ROY.

1 — Le dictionnaire Tanguay cite un Claude Lecoutre dit Lacluisnée, de Rouen, qui était à Québec en 1646. Nous ignorons si c'est le même que notre notaire royal. Dans les pièces et documents concernant la tenue seigneuriale (p. 359) au pied d'un titre de concession du 2 avril 1647, en faveur de Jean Bourdon, il est écrit : Collationné sur l'original en parchemin dont copie est ci-dessus transcrite par moi notaire royal en la Nouvelle-France soussigné, mise au greffe y a droit servir quand besoin sera, le deux avril 1648. (Signé.) "Decoudre."

Le copiste a mal lu évidemment.

Plusieurs des actes de Lecoutre ne sont pas signés, et ils furent paraphés plus tard *in vartetur* par le procureur général Verrier.

# REVUE ÉTRANGÈRE

---

On croyait l'affaire Boulanger éteinte complètement sous un profond ridicule, et voilà cependant qu'elle reparait à l'horizon, sans toutefois produire l'émotion qu'elle avait soulevée lors de sa première phase.

Un des partisans du général a jugé à propos, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, de raconter dans un journal ce qu'il connaissait de cette retentissante affaire, et nous savons maintenant tout le dessous des cartes. Franchement, c'est une partie qui ne fait pas honneur à ceux qui tenaient, ou du moins croyaient tenir les atouts. Il y a dans tout ce mouvement un manque de décence, une absence de dignité et surtout un double et triple jeu qui font réellement peine à voir. Si encore il était permis d'avoir des doutes sur la réalité des faits ! Mais malheureusement la certitude s'affirme davantage tous les jours, et les révélations de M. Mermeix sont pleinement corroborées par d'autres témoignages irrécusables. Boulanger trompait la république, trompait les bonapartistes, trompait les orléanistes, bref trompait tout le monde. Il écrit maintenant un livre pour tâcher d'expliquer sa position. Il semble que ses amis — s'il en a encore — devraient le décourager de ce projet. On a bien déjà assez remué cette boue ; il serait temps, pour les personnages qui ont paru sur la scène, d'entrer sagement et humblement dans l'ombre et dans l'oubli.

Il semble qu'un vent malsain de révolte passe en ce moment sur un grand nombre de pays. Nous avons déjà parlé des malheureuses grèves qui ont causé de si sérieux embarras en plusieurs endroits. On avait réussi, toutefois, à arrêter un certain *modus vivendi* entre les ouvriers et les patrons. Mais voici que maintenant l'agitation recommence presque partout. En Angleterre, en Allemagne, en Belgique, aux Etats-Unis, et ici même, dans notre paisible province, de regrettables soulèvements se produisent. Il y a là un mal dangereux qui paraît s'étendre dans des proportions alarmantes. Et il faut bien remarquer que ce n'est ni la

misère ni même la gêne qui sont la cause de ces grèves ; les ouvriers grévistes, en général, ne réclament pas d'augmentation de salaire ; ils sont satisfaits de ce qu'on leur donne. Mais ils ne veulent pas que le patron emploie tel ou tel travailleur qui leur déplaît, ou qui n'appartient pas à la " société. " Voilà, presque partout, l'unique raison de la suspension du travail. Elle est parfaitement ridicule. Il n'y a pas que le charbonnier qui soit maître chez lui ; le fabricant, l'industriel, le patron enfin, ont aussi quelque droit, il semble, à conduire eux-mêmes leurs affaires.

Quand c'est la souffrance qui pousse à la révolte, il y a là au moins des motifs qui sans l'excuser, expliquent l'action ; mais quand c'est la simple vanité se prétendant froissée qui s'affirme et qui veut commander, aucune excuse n'est possible. L'empereur d'Allemagne songe sérieusement, paraît-il, à régler définitivement cette grave question ; il aura réellement rendu un grand service à l'humanité — s'il réussit. Mais nous craignons fort que, dans son ardeur juvénile, il n'ait pas mesuré toute l'étendue et la difficulté de la tâche qu'il entreprend.

Pendant que les petites républiques de l'Amérique centrale reprenaient peu à peu leur équilibre, après les violentes secousses qu'elles ont éprouvées, voici qu'en Suisse nous avons le spectacle d'une révolution minuscule qui n'a pas eu de bien graves conséquences, mais qui indique assez clairement, cependant, le véritable courant des idées du jour. Un certain nombre de radicaux, une trentaine environ, mécontents de la manière dont l'autorité cantonale administrait les affaires dans le Tessin, se sont organisés secrètement, et, après s'être emparé par ruse du château de Bellinzona, qui sert d'arsenal, ils se sont avancés vers le palais du gouvernement dont ils ont également pris possession, mais par la force, cette fois. Pendant l'assaut, un conseiller d'Etat a été mortellement blessé.

Mais le règne des révoltés n'a pas duré bien longtemps ; des troupes fédérales, envoyées par le gouvernement de Berne, ont rétabli l'ordre et remis chacun à sa place. Cela n'en indique pas moins, toutefois, le désir qu'on semble manifester, de nos jours, de se faire soi-même justice, de recourir aux moyens violents pour régler une question, et de placer la force au-dessus du droit.

Nous croyons déjà avoir parlé, dans une revue précédente, du danger que présentait pour le monde civilisé la possibilité d'actes

de représailles de la part de la Chine, dont les sujets sont soumis, à l'étranger, à de sérieuses vexations. Voici ce que dit à ce sujet un écrivain distingué, dans le *Forum* du mois dernier :

“ ... Il est certain qu'il faut que les Chinois trouvent avant longtemps de l'espace pour eux-mêmes en dehors de la Chine. La Chine n'est plus fermée ; elle est ouverte ; et le principal grief qu'elle peut avoir maintenant, c'est que le reste du monde, à son tour, élève une contre-muraille chinoise, pour empêcher l'entrée, dans les divers pays, de ses innombrables armées de travailleurs. On ne connaît encore que bien peu de chose de la Chine ; mais on en apprendra beaucoup plus avant longtemps. Elle a été cachée jusqu'ici dans l'ombre et à l'écart, plongée dans la somnolence de l'Orient et la stagnation mentale. Voici maintenant qu'elle entre dans la lumière du progrès et dans une ère d'activité telle que le monde moderne n'en a pas encore vu. La Chine a été bien à tort méprisée, car elle est digne de tout respect, sinon de la plus grande admiration. Elle se dépouille rapidement des entraves qui arrêtaient son progrès, et vient prendre sa place, dans l'arène ouverte à tous les peuples, avec des avantages qu'il serait difficile de surpasser ou même d'égaliser. Celui qui peut courir rapidement, mais pendant quelques minutes seulement, est très inférieur à cet autre qui peut prolonger sa course pendant toute la journée, bien qu'il aille un peu moins vite. Les Chinois sont des coureurs de tout le jour. Ceux qui voudront entrer en lice avec eux seront obligés de se lever tôt et de veiller tard ; la Chine possède une habileté industrielle qui ne se lasse pas, et la patience à un degré qu'aucune autre nation ne saurait atteindre. Ses amis aussi bien que ses ennemis devraient connaître ces faits ; et pourtant peu de personnes les connaissent, bien qu'ils renferment un intérêt vital dont le monde s'apercevra bientôt.”

Il y a peut-être dans ces lignes un peu d'exagération “ orientale ”. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que la Chine et le Japon ont fait, depuis quelques années surtout, des progrès étonnants, et que le jour où leurs habitants voudront s'étendre sur les autres parties du globe, ce n'est pas un simple impôt douanier qui pourra opposer une digue à leur envahissement. L'art, ou plutôt la science de la guerre, qui leur manquait presque complètement, y est aujourd'hui porté à un haut degré de perfection. Tous les procédés les plus récents sont étudiés et mis en œuvre.

Ces nombreuses modifications se font sous la direction d'officiers et d'ingénieurs anglais, allemands, et surtout français, et dans quelques années les deux pays pourront présenter un front de bataille formidable. Si, alors, la lutte s'engageait, il serait difficile de prévoir quels en pourraient être les résultats pour l'équilibre européen. Espérons cependant que ce malheur n'arrivera pas, et que les prévisions de l'écrivain du *Forum* resteront à l'état de lettre morte. Mais il ne faudrait pas, toutefois, s'endormir dans une trop complète quiétude.

Dans toute l'Europe on maintient toujours les nombreuses armées, et, bien que la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie affirment leur sincère désir de conserver la paix, ce n'en est pas moins une paix armée, qui est toujours dangereuse.

Les journaux s'occupent beaucoup de la question du déplacement du Saint-Siège, et offrent, sur ce point, toutes sortes de solutions plus ou moins hasardées. Pendant ce temps, Léon XIII continue, dans le calme et la dignité, ses grands travaux pour le bien de ses nombreux subordonnés. Il sait qu'il est appuyé sur une puissance surhumaine, et c'est pourquoi il conserve sa confiance et sa fermeté.

NAPOLEON LEGENDRE.

---



# BIBLIOGRAPHIE

## REVUE DES LIVRES

LE R. P. LOUIS SACHÉ, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, par le P. H.-E. Duguay, de la même Compagnie. — In-18 de 212 pages. — 1890. Sans indication de lieu d'impression, mais très probablement imprimé à Montréal.

Il y a un an (le 24 octobre 1889) mourait à Québec un vétéran du sanctuaire qui, né et élevé en France, passa au Canada plus de quarante ans de sa vie sacerdotale, y laissant partout où il avait passé les meilleurs souvenirs et surtout la bonne odeur de ses héroïques vertus. Le Rév. Père Louis Saché était bien connu surtout à Québec, où, après une interruption de quarante-neuf ans causée par la mort du Père Casot, dernier jésuite de l'ancien régime, le Père Saché était venu avec le Père Faleur renouer la chaîne des services que la Compagnie de Jésus avait rendus à Québec par le passé. Est-ce pour cette raison? est-ce parce qu'il y a à Québec, en dépit des défauts de la vieille capitale, quelque chose qui gagne l'affection de presque tous les religieux qui viennent y travailler au salut des âmes? toujours est-il que le bon Père Saché aimait, pardessus tous les autres lieux, son vieux Québec. Cet attachement, datant de ses premières années parmi nous, ne fut diminué, ni par de longues absences, ni par les occupations les plus diverses; et, lorsque la voix de ses supérieurs le ramena à Québec, dans la dernière décade de sa vie, ce fut pour lui un vrai bonheur de se dire qu'il venait y mourir. Disons que cette estime était bien réciproque, et que les citoyens de Québec, clergé et laïques, ont toujours eu pour le bon Père Saché, une profonde vénération fondée, non seulement sur la reconnaissance pour les services rendus, mais sur la haute opinion que, dès les commencements, ils se sont formée de ses éminentes vertus, opinion que les années n'ont fait qu'accroître.

Tel est l'homme que le Rév. Père H.-E. Duguay a entrepris de faire connaître dans la notice biographique dont nous voulons rendre compte. Disons de suite que l'auteur a parfaitement réussi. C'est bien là, en effet, le Père Saché, comme nous l'avons tous connu : l'homme franc, loyal, sans arrière-pensée, disant nettement ce qu'il avait dans l'esprit, mais derrière cette rudesse apparente laissant voir un trésor inépuisable de bonté; le saint prêtre, portant dans son extérieur la marque du peu de cas qu'il

faisait de son corps et de lui-même, mais surtout laissant paraître ce zèle infatigable, qui lui a fait faire tant de bien ; l'humble religieux, qui ne faisait pas de bruit autour de sa personne, mais qui semait partout sur son passage la lumière et la chaleur.

Cette biographie, remarquablement bien écrite, claire, sans longueurs inutiles, a le mérite d'avoir groupé d'une manière intéressante les détails d'une vie que le défaut d'incidents exposait à la monotonie. L'auteur s'est surtout appliqué à mettre en relief le côté édifiant de la vie du Père Saché, et, à ce point de vue, cette notice biographique offre une lecture non moins utile qu'attrayante. — Bref, tous ceux qui ont connu *le bon Père Saché* voudront avoir ce petit ouvrage, non pas tant pour orner les rayons de leur bibliothèque que pour s'édifier et s'aider à devenir meilleurs.

HISTOIRE CHIMIQUE ET PHYSIOLOGIQUE D'UNE BOUCHÉE DE PAIN. — Conférence faite à l'Union Catholique de Montréal. — Par le R. P. J.-C. Carrier, C. S. J. — Brochure de 14 pages in-8.

Dans cette conférence, le R. P. Carrier n'a pas eu l'intention de donner du nouveau ; mais, sous une forme agréable, il s'est proposé, et il y a réussi, d'exposer d'une manière élémentaire les principaux phénomènes tant de la production du blé et du pain, que de la nutrition et de l'assimilation de cette substance alimentaire.

C'est, suivant l'expression consacrée, une excellente conférence de vulgarisation.

JUSTICE AUX CANADIENS-FRANÇAIS. Par M. le vicomte de Bouthillier-Chavigny. — In-12 de 126 pages. — Montréal. — Cadieux et Lerome. — 1890.

“ Un Français, M. de Coubertin, au cours d'un voyage en Amérique, a consacré quelques semaines à notre pays. De retour à Paris, il a écrit ses impressions, Hachette les a publiées, et voilà, une fois de plus, le Canaria travesti.”

C'est ainsi que débute M. le vicomte de Bouthillier-Chavigny. Ce monsieur n'est pas né au Canada ; la France est sa patrie d'origine ; mais il réside dans notre pays depuis plusieurs années et y a même épousé une Canadienne. Il s'est donc senti offensé par les calomnies qu'à débitées M. le Coubertin sur sa patrie d'adoption ; et le livre que nous signalons est la vigoureuse réponse qu'il adresse à son compatriote d'outre-mer.

Cette brochure est un vrai petit chef-d'œuvre : style élégant, souple, varié ; politesse qu'on ne peut qu'admirer quand on songe à la nature des affirmations de son antagoniste ; ironie fine et morlante, qui doit atteindre au vif M. de Coubertin, si toutefois

il est capable de sentir; en somme, réponse vigoureuse et convainquante malgré l'exquise urbanité de la forme.

Tout le monde voudra lire et avoir chez lui cette noble revendication de la réputation des Canadiens-Français.

Puisque M. de Bouthillier Chavigny manie si bien la plume, il devrait en faire plus souvent bénéficier notre public. Nous serions vraiment heureux de lui offrir l'hospitalité du *Canada-Français*, si... celui-ci n'était pas sur le point d'exhaler son dernier soupir. Mais M. de Bouthillier Chavigny ne manquera pas d'organes plus heureux que notre revue.

XVIIe CONVENTION NATIONALE DES CANADIENS-FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS, TENUE A NASHUA, N. H.. LES 26 ET 27 JUIN 1888. — Compte Rendu Officiel. — In-12 de 112 pages. — Lewiston, Maine. — 1890.

Nous avons déjà rendu compte de cette importante réunion. Nous nous contentons de signaler cette brochure qui en est le procès-verbal officiel.

T. H.

---

## REVUE DES REVUES

---

LES ETUDES RELIGIEUSES, revue mensuelle rédigée par les Pères de la Compagnie de Jésus, ont publié, dans les livraisons d'août et de septembre de cette année, un article très remarquable du Rév. Père Hamon, actuellement de la Résidence de Québec, sur les *Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre*.

Le R. P. Hamon est un Français de France; mais un séjour de vingt ans au Canada, dix années de missions parmi les Canadiens des Etats-Unis, pendant lesquelles il a observé leur position sociale et religieuse, lui donnent une compétence suffisante et lui permettent de parler avec connaissance de cause sur le compte de nos compatriotes émigrés.

Par suite de l'accroissement rapide aux Etats-Unis du nombre des Canadiens-Français, ceux-ci sont devenus le sujet d'un problème intéressant sur lequel s'exercent amis et adversaires. Quel sera l'avenir des Canadiens-Français aux Etats-Unis? Il s'agit, bien entendu, de ceux qui adoptent la république voisine pour nouvelle patrie et qui s'y établissent définitivement. Y conserveront-ils leur autonomie, leur langue, leurs coutumes, leur foi? Grave question dont bon nombre de publicistes se sont occupés, et à laquelle chacun donne le plus souvent une solution suivant son cœur, plutôt que fondée sur une connaissance suffisamment raisonnée des faits.

Ainsi, tandis que quelques-uns, sans tenir compte de certaines causes d'exceptions, et ne jugeant que d'après les circonstances favorables dont ils sont les témoins, prédisent, pour tous les Canadiens-Français en général, la conservation intégrale de leur autonomie, de leur langue et de leur foi ; d'autres, raisonnant de la même manière, mais ne voyant que les faits défavorables qui les entourent, annoncent que la troisième génération sera complètement assimilée à la population anglaise prédominante.

Le Rév. Père Hamon juge les choses de plus haut. Il examine les situations diverses dans lesquelles se trouvent les Canadiens-Français des Etats-Unis, combinées avec le flot constant qui amène tous les jours de nouvelles recrues.

D'abord considérons séparément les Etats de l'Est et ceux de l'Ouest, dont les circonstances, suivant le Père Hamon, ne sont pas les mêmes, et commençons par l'Est.

Dans les grandes villes, comme New-York, Boston, les Canadiens-Français, quel que soit leur nombre, ne sauraient se grouper ; ils sont forcément séparés, isolés les uns des autres. Ils peuvent avoir nominalement leurs églises ; mais elles sont en trop petit nombre, ou trop éloignées pour que tous les Canadiens puissent s'y réunir. De plus ces églises, placées dans des quartiers qui ne sont pas exclusivement canadiens, sont plus ou moins forcément au service de la population anglaise d'alentour, et par conséquent sont semi-anglaises et quelquefois plus. De même pour les écoles, où il est impossible de pouvoir réunir tous les enfants canadiens, ne serait-ce qu'à raison de la distance. Aussi le Père Hamon admet-il que, dans ces grands centres, ce sera l'exception des familles canadiennes qui se maintiendra françaises. Les autres à la troisième génération auront perdu leur langue ; heureuses celles qui auront conservé leur foi. L'afflux des nouveaux émigrés ne portera pas secours aux anciens, et sera comme entraîné, même sans connivence, à faire comme les devanciers.

Voilà le côté sombre. Heureusement il y a une contre-partie consolante. Bien différente est la situation des Canadiens qui se sont établis dans cette foule de petites villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. Là généralement ils ont pu se grouper ; ils y occupent presque exclusivement des quartiers entiers ; leur église, leur école, leur couvent surtout, avec leur curé canadien, tout cela est au milieu d'eux. L'organisation paroissiale canadienne est complète. En dehors des heures de travail à l'atelier, rien ne les oblige, rendus chez eux, à parler autrement qu'en français, vu que tout ce qui les entoure est français. Les enfants eux-mêmes apprennent sans doute la langue anglaise, c'est une nécessité ; mais l'enseignement dans l'école et dans le couvent est français, les camarades sont français, les leçons, le catéchisme sont en français, et les occasions de se mêler et de s'amuser avec les

enfants de langue anglaise sont plus rares. Ici donc ce sera l'exception qui s'angliciera, et cette exception sera plus que compensée par les nouveaux venus du Canada.

Dans ces conditions, l'organisation paroissiale et le couvent, voilà, suivant le Père Hamon, les deux forteresses contre lesquelles viendront échouer toutes les tentatives d'anglicisation. Qu'on y joigne les journaux canadiens, déjà en si grand nombre aux Etats-Unis, puis les sociétés de St-Jean-Baptiste ainsi que les conventions nationales qui, tous les ans, viennent réchauffer le patriotisme ; et l'on se convaincra de la légitimité des titres sur lesquels s'appuie le Père Hamon pour justifier sa ferme confiance dans le maintien de l'autonomie canadienne-française aux Etats-Unis, malgré les défaillances partielles.

Quant aux Etats de l'Ouest, le Père Hamon a moins d'espérance dans la persévérance des groupes canadiens qui y sont établis, à cause précisément de leur défaut de cohésion et de leur isolement qui assimile leur situation à celle des Canadiens qui habitent les grands centres de l'Est. Toutefois des renseignements particuliers nous portent à voir l'avenir de nos compatriotes dans l'Ouest d'une manière plus encourageante que ne le fait le Père Hamon.

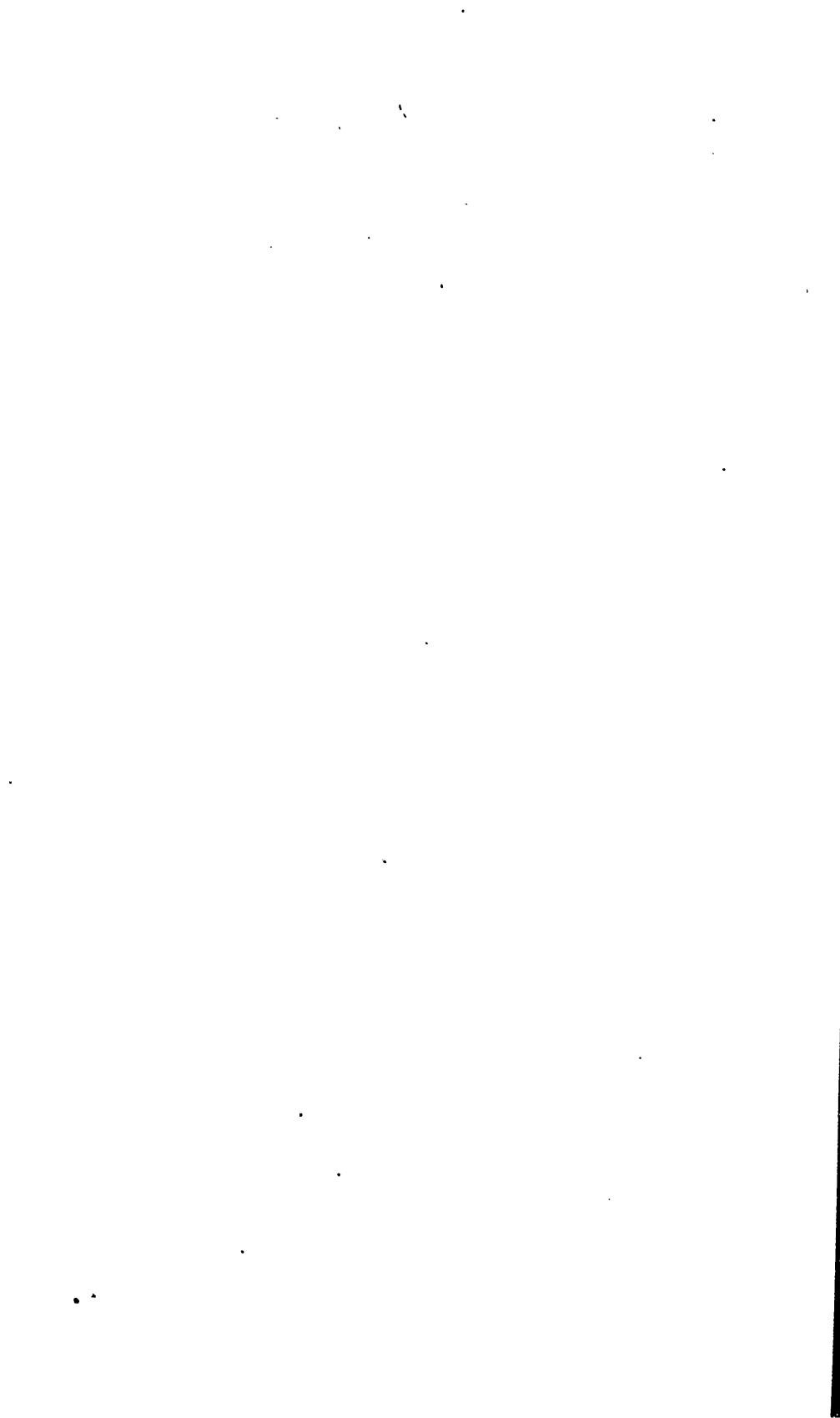
L'émigration vers l'Ouest commence à prendre de l'importance et déjà s'y forment des groupes qui finiront bientôt par réunir les avantages que présentent les petites villes de l'Est.

Quoi qu'il en soit, le Rév. Père Hamon a confiance en somme dans la conservation de l'autonomie des Canadiens-Français aux Etats-Unis, mais non d'une manière générale. Il y aura des pertes auxquelles il faut nous résigner.

Notons, en passant, le bon témoignage que le Rév. Père rend au clergé canadien des Etats-Unis, à son zèle, à son dévouement, à son intelligence de la situation, et espérons que notre clergé de l'autre côté des lignes se montrera de plus en plus digne de la confiance de nos compatriotes émigrés et de celle des évêques à qui il va prêter main forte.

Avant de terminer, nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur un autre travail important publié par M. E. Rameau de Saint-Père, dans la *Revue Française de l'étranger et des colonies*<sup>1</sup>. C'est un article qui se rapporte à celui du Rév. Père Hamon et qui a pour titre : MOUVEMENT DE LA POPULATION CATHOLIQUE DANS L'AMÉRIQUE ANGLAISE. M. Rameau y fait voir, par des chiffres, l'importance prédominante que joue à cet égard l'élément canadien-français.

T. H.



# TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

ANNÉE 1890

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS D'AUTEURS

	PAGES
BEAUCHEMIN, NÉRÉE.	
A la claire fontaine. Poésie .....	81
La liberté. Poésie.....	437
Grand deuil. Poésie.....	622
BOUCHARD, ZÉPHIR.	
Nos traducteurs officiels.....	447
G., P.-J.-O. (Bibliographie.)	
<i>The Dominion Illustrated</i> .....	114
<i>Revue française de l'Étranger et des Colonies</i> .....	116
<i>Revue d'Histoire diplomatique</i> .....	119
<i>Comptes rendus de l'Athénée Louisianais</i> .....	120
CABLE, GEO.-W.	
Au temps des vieux créoles. ( <i>Traduction</i> )....	34, 162, 257, 381, 508, 625
CHAUVÉAU, P.-J.-O.	
<i>Revue européenne</i> .....	99
DANDURAND, MME RAOUL.	
L'asile Galignani.....	326
DES ECORRES, CHARLES.	
Le Canada en France.....	651
DES ROTOURS, J.-ANGOT.	
Les crises et la solidarité internationale.....	427
DIONNE, N.-E.	
La traite des pelleteries sous Champlain.....	556, 675
D'ISOLE, LOUISE.	
Les Menhirs de Carnac. Poésie.....	154
F., L. (Bibliographie.)	
Conférences et discours, par <i>A.-B. Routhier</i> .....	239
Poèmes aztèques, par <i>Auguste Génin</i> .....	239
St-Maxent, souvenir d'école militaire, par <i>Chs des Ecorres</i> ...	362
L'âme des choses, par <i>Charles Fuster</i> .....	363
Poèmes, par le même auteur.....	364
Les panoramas géographiques, par <i>Paul Vibert</i> .....	365

	PAGES
<b>FORÊT, SYLVAIN.</b>	
Le souvenir. Poésie.....	287
Le printemps. Poésie.....	339
Comme autrefois. Poésie.....	674
<b>FRÉCHETTE, LOUIS.</b>	
A Mathew Arnold. Poésie.....	198
Revue étrangère.....	232
Barbe-bleue.....	303
Juliette, quatorzième enfant de la famille. Poésie.....	330
Stances à ma petite amie, Soledad Joanet, le matin de sa première communion.....	424
Stances au très révérend Chanoine Boucher.....	587
<b>FUSTER, CHARLES.</b>	
A la mourante. Poésie.....	535
<b>GÉNIN, AUGUSTE.</b>	
Paysage de Veracruz. Poésie.....	506
<b>GÉRIN-LAJOIE, A.</b>	
Dix ans au Canada. De 1840 à 1850.. 7, 121, 241, 369, 489, 609	
<b>GOSSELIN, l'abbé AUGUSTE.</b>	
Just de Bretenières. Un martyr au XIX <sup>e</sup> siècle.....	53, 200
<b>GOSSELIN, l'abbé AUGUSTE. (Bibliographie.)</b>	
Notices biographiques. Les Evêques de Québec, par Mgr Henri Têtu.....	
Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec.....	358
<b>II., T. (Bibliographie.)</b>	
Récits et Légendes, par le P. Delaporte, S. J.....	366
Voyage au pays de Tadoussac, par J.-Edm. Roy.....	367
Le guide français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York.....	367
Les préliminaires de la révolution, par Marcins Sepet.....	368
Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1889.....	368
Un voyageur des pays d'en haut, par l'abbé G. Dugas.....	485
The Cartography of the Gulf of St. Lawrence, from Cartier to Champlain, by W. F. Ganong, M. A.....	486
Hoffmann's Catholic Directory and Clergy list.....	488
La nature, la race, la santé, par F.-A. Baillairgé.....	488
Manna quotidiana sacerdotum... edidit Jacobus Schmitt....	488
Jacques Cartier, par N.-E. Dionne.....	604
Le Séminaire de Notre-Dame des Anges, par N.-E. Dionne.	604
Précis de l'histoire de la Seigneurie, de la Paroisse et du Comté de Berthier, par l'abbé S.-A. Morcau.....	605
Notice historique sur la Compagnie de Jésus au Canada....	605
Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil, par A. Jodoin et J.-E. Vincent.....	605



	PAGES
H., T. (Bibliographie.)	
Institutions logiques. <i>T. Pesch, S. J.</i> .....	606
Les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest . publié par <i>L.-R. Masson</i> .....	606
Traité élémentaire d'Hygiène privée par le Dr <i>J.-E. Desvo-</i> <i>siers</i> .....	607
Des empêchements dirimants de mariage, par <i>Eusèbe Belleau</i> .	607
Fautes à corriger. Une chaque jour. Par <i>Alphonse Lusignan</i> .	607
Le fort et la chapelle de Ste-Anne à l'île La Motte sur le lac Champlain.....	608
Le R. P. Louis Saché, par le P. <i>H.-E. Duguay, S. J.</i> .....	727
Justice aux Canadiens-Français, par M. le vicomte de <i>Bou-</i> <i>thillier-Chavigny</i> .....	728
Histoire chimique d'une bouchée de pain, par le R. P. <i>J.-C.</i> <i>Carrier, C. S. C.</i> .....	728
Les <i>Etudes religieuses</i> . Article du R. P. <i>Hamon</i> sur les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre.	729
JANNET, CLAUDIO.	
Le socialisme d'état et la réforme sociale.....	542, 659
L., N. (Bibliographie.)	
Epines et fleurs, par <i>J. Marsile</i> .....	365
LAFLAMME, J.-C.-K.	
Causerie scientifique.....	222
LEGENDRE, NAPOLEON.	
Noël. Poésie.....	5
Annibal. Nouvelle canadienne.....	138, 288, 408, 572
Revue étrangère.....	350, 478, 599, 723
LUSIGNAN, ALPHONSE.	
L'affaire de Saint-Denis.....	213
MARCEAU, ERNEST.	
A Mlle Yvonne Desaulniers, âgée de huit ans. Poésie.....	650
MARCHANT, F.-G.	
Nos gros chagrins et nos petites misères.....	536
MARTIGNY, CHARLES DE.	
Un voyage en Grèce.....	74, 189, 319, 440, 591
MÉTHOT, MGR M.-E.	
Quelques paradoxes. I. La science tuera la guerre.....	156
McLENNAN, WILLIAM.	
Anciens Montréalais. Bénéigne Basset.....	469
POISSON, ADOLPHE.	
Si Dieu me disait. Poésie.....	52
Le possédé des Muses. Poésie.....	188
Le Nicolet. Poésie.....	317
Mystère. Poésie.....	407
L'abîme. Poésie ..	598

	PAGES
PAQUET, l'abbé L.-A.	
Léon XIII et la souveraineté populaire.....	452
ROUTHIER, A.-B.	
Les grands drames .....	277
L'honorable P.-J.-O. Chauveau.....	340
ROY, l'abbé EUGÈNE.	
A travers l'Espagne, par A.-B. Routhier.....	109
ROY, J.-EDMOND.	
Scène d'hiver.....	229
Notes sur le greffe et les greffiers de Québec.....	707
SULTE, BENJAMIN.	
Le pays des Grands Lacs au XVIIe siècle.....	84, 332, 692

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ANNÉE 1890

NOTA. Les noms propres en SEMI-CAPITALES sont ceux des collaborateurs du *Canada-Français* dont les articles sont reproduits. — Les noms propres en *italiques* sont ceux des auteurs des ouvrages dont il est rendu compte.

PAGES.

A la claire fontaine. Poésie. Par NÉRÉE BEAUCHEMIN.....	81
A la mourante. Poésie. Par CHARLES FUSTER .....	535
A Mathew Arnold. Poésie. Par LOUIS FRÉCHETTE .....	198
A Mlle Yvonne-Desaulniers, âgée de huit ans. Poésie. Par ERNEST MARCEAU.....	650
A travers l'Espagne. Par A.-B. Routhier. Compte rendu par l'abbé E. Roy.....	109
Abino (l'). Poésie. Par ADOLPHE POISSON.....	598
Affaire (l') de Saint-Denis. Par ALPHONSE LUSIGNAN.....	213
Ame (l') des choses. Par <i>Charles Fuster</i> . Compte rendu par L. F....	363
Anciens Montréalais. Bénigne Basset. Par WILLIAM McLENNAN.....	469
Annibal. Nouvelle canadienne. Par NAPOLEON LEGENDRE. 138, 288, 408, 572	
Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1889. Compte rendu par T. H.	368
Asile (l') Galignani. Par Mme RAOUL DANDURAND .....	326
Au temps des vieux créoles. Par GEO.-W. CABLE. — ( <i>Traduction.</i> ) 34, 162, 257, 381, 508, 625	
<i>Baillairgé, F.-A.</i> (Voir <i>La nature, la race, la santé, et Coups de crayon.</i> )	488
Barbe-bleue. Par LOUIS FRÉCHETTE .....	303
Basset, Bénigne. (Voir <i>Anciens Montréalais</i> ) .....	469
Belleau, Eusèbe. (Voir <i>Empêchements dirimants de mariage.</i> ).....	607
Berthier, Précis de l'histoire de. Par l'abbé S.-A. Moreau. Compte rendu par T. H. ....	605
Bourgeois (les) de la Compagnie du Nord-Ouest. Récits publiés par L.-R. Masson. Compte rendu par T. H. ....	606
Bouthillier-Chavigny, M. le Vicomte de. — Justice aux Canadiens-Fran- çais. Compte rendu par T. H. ....	728
Canada (le) en France. Par CHS DES ECORRES.....	651
Canadiens-Français (les) émigrés dans la Nouvelle-Angleterre. Article du R. P. Hamon, S. J., dans les <i>Etudes religieuses</i> de Paris. Compte rendu par T. A. ....	729
Carnac, les Menhirs de. Poésie. Par LOUISE D'ISOLE.....	154

	PAGES
<i>Carrier</i> , le Rév. P. J.-C., C. S. C. — Histoire d'une bouchée de pain. Compte rendu par T. H. ....	728
Cartography (the) of the Gulf St. Lawrence from Cartier to Champlain. By <i>W. F. Ganong</i> . Compte rendu par T. H. ....	486
Causerie scientifique. Par J.-C.-K. LAFLAMME. ....	222
Chauveau, l'honorable P.-J.-O. Par A.-B. ROUTHIER. ....	340
Comme autrefois. Poésie. Par SYLVAIN FORÉ. ....	674
<i>Comptes rendus de l'Alhécé Louisianais</i> . Compte rendu par P.-J.-O. C. ....	120
Conférences et discours. Par A.-B. ROUTHIER. Compte rendu par L. F. ....	239
Crises (les) et la solidarité internationale. par J. ANGEOT DES ROTOURS. ....	427
<i>Delaporte</i> , le Père. — Récits et Légendes. Compte rendu par T. H. ....	366
<i>Des Écorces, Charles</i> . — St-Maxent. Compte rendu par L. F. ....	362
<i>Desrosiers</i> , Dr J.-I. — Traité élémentaire d'Hygiène privée. Compte rendu par T. H. ....	607
<i>Dionne, N.-E.</i> — Jacques Cartier. — Notre Dame des Anges. Compte rendu par T. H. ....	604
Dix ans au Canada. De 1840 à 1850. Par A. GÉRIN-LAJOIE. . . . . 7, 121, 241, 369, 489, 609	
Dix-septième convention nationale des Canadiens Français aux États- Unis, tenue à Nashua, N. H., les 26 et 27 juin 1888. Compte rendu officiel. ....	729
<i>Domainion (the) illustrated</i> . Compte rendu par P.-J.-O. C. ....	114
<i>Dugas</i> , l'abbé G. — Un voyageur des pays d'en haut. Compte rendu par T. H. ....	485
<i>Duguay</i> , le R. P. H.-E., S. J. Le R. P. Louis Saché, S. J. Compte- rendu par T. H. ....	727
Empêchements dirimants de mariage. Compte rendu par T. H. ....	607
Épines et fleurs. Par M. J. MARSILÉ. Compte rendu par N. L. ....	365
Évêques (les) de Québec. Notices biographiques. Par Mgr <i>Henri Têtu</i> . Compte rendu par l'abbé ACG. GOSSELIN. ....	359
Fautes à corriger. Une chaque jour. Par <i>Alphonse Lussignea</i> . Compte rendu par T. H. ....	607
Fert (le) et la chapelle de Ste-Anne à l'île La Motte sur le lac Champlain. * Compte rendu par T. H. ....	608
<i>Fuster, Charles</i> . — L'âme des choses. Poèmes. Compte rendu par L. F. 363, 364	
<i>Gagnon</i> , l'abbé C.-O. (Voir Mandements des Évêques de Québec) ....	359
<i>Ganong, W.-F.</i> — Cartography of the Gulf St. Lawrence from Cartier to Champlain. Compte rendu par T. H. ....	486
<i>Gélin, Auguste</i> . — Poèmes aztèques. Compte rendu par L. F. ....	259
Grand deuil. Poésie. Par NÉRÉE BEAUCHEMIN. ....	622
Grands Dramas (les). Par A.-B. ROUTHIER. ....	277
Grands Lacs (le pays des) au XVIIe siècle. Par BENJAMIN SULTE. . . . . 84, 332, 692	
Grèce (voyage en). Par CHS DE MARTIGNY. ....	74, 189, 309, 440, 591

	PAGES
Greffe et greffiers de Québec. Par J.-E. M. ROY.....	607
Guide (le) français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York. Compte rendu par T. H.....	367
Hamon, le R. P., S. J. — Article des <i>Etudes religieuses</i> de Paris sur les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre. Compte rendu par T. H.....	729
Histoire chimique d'une bouchée de pain. Par le R. P. J.-C. Cuvrier, C. S. C. Compte rendu par T. H.....	728
Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil. Par Alex. Judoin et J.-E. Vincent. Compte rendu par T. H.....	605
Hoffmann's Catholic Directory and Clergy list. Compte rendu par T. H.....	488
Institutions logiques. — T. Pesch, S. J. Compte rendu par T. H.....	606
Jacques Cartier. Par N.-E. Dionne. Compte rendu par T. H.....	604
Judoin, Alex. et J.-E. Vincent. — Histoire de Longueuil. Compte rendu par T. H.....	605
Juliette, quatorzième enfant de la famille. Poésie. Par Louis FRÉCHETTE	330
Just de Bretenières. Par l'abbé A. GOSSELIN.....	53, 200
Justice aux Canadiens Français. Par M. le vicomte de Bouthillier- Charigny. Compte rendu par T. H.....	728
Léon XIII et la souveraineté populaire. Par l'abbé L.-A. PAQUET.....	452
Liberté (la). Poésie. Par NÉRÈS BEAUCHEMIN.....	437
Longueuil (histoire de). Par A. Judoin et J.-E. Vincent. Compte rendu par T. H.....	605
Lusignan, Alphonse. Fautes à corriger. Une chaque jour. Compte rendu par T. H.....	607
Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec. Compte rendu par l'abbé A. GOSSELIN.....	359
Marsile, M.-J. — Epines et fleurs. Compte rendu par N. L.....	365
Martyr (un) au XIXe siècle. (Voir Just de Bretenières).....	53, 200
Musson, L.-R. — Les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. Compte rendu par T. H.....	606
Menhirs (les) de Carnac. Poésie. Par LOUISE D'ISOLE.....	154
Morrau, l'abbé S.-A. — Précis de l'histoire de Berthier. Compte rendu par T. H.....	605
Mystère. Poésie. Par ADOLPHE POISSON.....	407
Nicolet (le). Poésie. Par ADOLPHE POISSON.....	317
Noël. Poésie. Par NAPOLEON LEGENDRE.....	5
Nos gros chagrins et nos petites misères. Par F.-G. MARCHAND.....	536
Notes sur le Greffe et les greffiers de Québec. Par J.-EDMOND ROY.....	707
Notice historique sur la Compagnie de Jésus au Canada. Compte rendu par T. H.....	605
Panoramas (les) géographiques. Par Paul Vibert. Compte rendu par L. F.....	365
Pays (le) des Grands Lacs au XVIIe siècle. Par BENJAMIN SUTTE. 84, 332, 692	

	PAGES
<i>Pesch T., S. J.</i> — Institutiones logicales. Compte rendu par T. H.....	606
Poèmes aztèques. Par <i>Auguste Génin</i> . Compte rendu par L. F.....	239
Possédé (le) des Muses. Poésie. Par ADOLPHE POISSON.....	186
Précis de l'histoire de la Seigneurie, de la Paroisse et du Comté de Berthier. Par l'abbé S.-A. <i>Morcan</i> . Compte rendu par T. H.....	605
Préliminaires (les) de la Révolution. Par <i>Marcus Sepet</i> . Compte rendu par T. H.....	368
Printemps (le). Poésie. Par SYLVAIN FORÉT.....	339
Quelques paradoxes. Par Mgr M.-E. MÉTHOT.....	156
Récits et Légendes. Par le P. <i>Delaporte, S. J.</i> Compte rendu par T. H.	366
Revue étrangère. Par LOUIS FRÉCHETTE.....	232
Revue étrangère. Par NAPOLEON LEGENDE.....	350, 478, 599, 723
Revue européenne. Par P.-J.-O. CHAUVEAU.....	99
<i>Revue française de l'Étranger et des Colonies</i> . Compte rendu par P.-J.- O. C.....	116
<i>Revue d'Histoire diplomatique</i> . Compte rendu par P.-J.-O. C.....	119
<i>Routhier, A.-B.</i> — A travers l'Espagne. Compte rendu par l'abbé E. ROY.....	109
<i>Routhier, A.-B.</i> — Conférences et discours. Compte rendu par L. F. . .	239
<i>Roy, J.-Edmond</i> . — Voyage au pays de Tadoussac. Compte rendu par T. H.....	367
Saché, le R. P. Louis. Par le P. H.-E. <i>Duquoy, S. J.</i> Compte rendu par T. H.....	727
Saint-Denis, l'affaire de. Par ALPHONSE LUSIGNAN.....	213
Scène d'hiver. Par J.-EDMOND ROY.....	229
<i>Schmitt, Jacobus</i> . — <i>Manna quotidiana sacerdotum</i> . Compte rendu par T. H.....	488
Science (la) tuera la guerre. (Voir Quelques paradoxes).....	156
Séminaire (le) de Notre Dame des Anges. Par N.-E. <i>Dionne</i> . Compte rendu par T. H.....	604
<i>Sepet, Marcus</i> . — Les préliminaires de la Révolution. Compte rendu par T. H.....	368
Si Dieu me disait. Poésie. Par ADOLPHE POISSON.....	52
Socialisme (le) d'État et la réforme sociale. Par CLAUDIO JANNET. 542,	659
Souvenir (le). Poésie. Par SYLVAIN FORÉT.....	287
Souveraineté populaire (Léon XIII et la). Par l'abbé L.-A. PAQUET. . .	452
St-Maxent. Souvenirs d'école militaire. Par <i>Chs des Ecoles</i> . Compte rendu par L. F.....	362
Stances au très révérend chanoine Boucher. Par LOUIS FRÉCHETTE.....	557
Stances à ma petite amie, Soledad Johanel le matin de sa première communion. Par LOUIS FRÉCHETTE.....	424
<i>Télu, Mgr Henri</i> . — Notices biographiques. Les Evêques de Québec. Compte rendu par l'abbé AYG. GOSSELIN.....	359
Traducteurs (Nos) officiels. Par ZÉPHIR BOUCHARD.....	447
Traité (la) des pelleteries sous Champlain. Par N.-E. DIONNE.....	556, 675

	PAGES
Traité élémentaire d'Hygiène privée. Par le Dr <i>J.-J. Desrosiers</i> . Compte rendu par T. H.....	607
<i>Vibert, Paul</i> . — Les panoramas géographiques. Souvenir de l'Exposition universelle. Compte rendu par L. F.....	365
<i>Vincent, J.-E.</i> (et <i>Alex. Jodoin</i> ). — Histoire de Longueuil. Compte rendu par T. H.....	605
Voyage au pays de Tadoussac. Par <i>J.-Edm. Roy</i> . Compte rendu par T. H.....	367
Voyage en Grèce. Par CHS DE MARTIGNY.....	74, 189, 319, 440, 591
Voyageur (un) des pays d'en haut. Par l'abbé <i>G. Dugas</i> . Compte rendu par T. H.....	485

---